
FACULTÉ DES ARTS

DIRECTION

Doyenne

Louise Poissant, téléphone : 514 987-4545

Vice-doyenne à la création et à la recherche

Joanne Lalonde, téléphone : 514 987-3000, poste 2365

Vice-doyenne aux études

Mona Trudel, téléphone : 514 987-3000, poste 8290

DIRECTION DES DÉPARTEMENTS ET ÉCOLES

Arts visuels et médiatiques (École des)

Michel Boulanger, téléphone : 514 987-3000, poste 6775

Danse

Marie Beaulieu, téléphone : 514 987-8570

Design (École de)

Maurice Cloutier, téléphone : 514 987-4479

Études littéraires

Brenda Dunn-Lardeau, téléphone : 514 987-4125

Histoire de l'art

Jocelyne Lupien, téléphone : 514 987-4111

Musique

André Lamarche, téléphone : 514 987-4174

Théâtre (École supérieure de)

Josette Féral, téléphone : 514 987-3329

DIRECTION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

BACCALAURÉATS

Art dramatique, B.A.

Alain Fournier, téléphone : 514 987-4059

Arts visuels et médiatiques, B.A.

François Lacasse, téléphone : 514 987-3665

Danse, B.A.

Manon Levac, téléphone : 514 987-3182

Design de l'environnement, B.A.

Louise Pelletier, téléphone : 514 987-3671

Design graphique, B.A.

Sylvain Allard, téléphone : 514 987-3671

Études littéraires, B.A.

Luc Bonenfant, téléphone : 514 987-3644

Histoire de l'art, B.A.

Gilles Lapointe, téléphone : 514 987-3673

Musique, B.Mus.

Jean-Louis Gagnon, téléphone : 514 987-3675

BACCALAURÉAT ÈS ARTS PAR CUMUL DE PROGRAMMES

Téléphone : 514 987-3000, poste 5092

MAJEURE

Musique

Jean-Louis Gagnon, téléphone : 514 987-3675

MINEURE

Histoire de l'art

Gilles Lapointe, téléphone : 514 987-3673

CERTIFICATS

Arts plastiques

François Lacasse, téléphone : 514 987-3665

Création littéraire

Luc Bonenfant, téléphone : 514 987-3652

Français écrit

Luc Bonenfant, téléphone : 514 987-3652

Histoire de l'art

Gilles Lapointe, téléphone : 514 987-3673

Scénarisation cinématographique

Luc Bonenfant, téléphone : 514 987-3652

Note : Les personnes intéressées au programme suivant :

- Baccalauréat en gestion et design de la mode le retrouveront dans le répertoire de l'École supérieure de mode de Montréal.

BACCALURÉAT EN ART DRAMATIQUE 7601-7603-7604-7605

Divertir et faire réfléchir

Téléphone : 514 987-4059

Ce programme comprend quatre concentrations :

- *Jeu* (code 7601)
- *Scénographie* (code 7603)
- *Études théâtrales* (code 7604)
- *Enseignement* (code 7605)

Le nom des concentrations figurera sur le diplôme des étudiants concernés.

Grade

Bachelier ès arts, B.A.

SCOLARITÉ

Le programme d'art dramatique avec concentrations *jeu*, *scénographie* et *études théâtrales* comporte quatre-vingt-dix crédits. Le programme d'art dramatique avec concentration *enseignement* comporte cent vingt crédits.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme forme des professionnels du théâtre en jeu, en scénographie, en études théâtrales et en enseignement. La formation débute par des cours de tronc commun alliant la théorie et la pratique des aspects techniques et artistiques du théâtre. Une deuxième étape permet d'approfondir ces connaissances et habiletés à l'intérieur d'une concentration : *jeu*, *scénographie* et *études théâtrales*. À l'étape finale, l'étudiant met ses compétences en application au cours de productions, de stages et d'activités de synthèse.

La concentration *enseignement* offre un cheminement distinct (qui englobe tout de même le tronc commun) nécessitant une année de plus, soit quatre années à temps complet. Elle mène à l'enseignement de l'art dramatique auprès des élèves du primaire et du secondaire.

Des auditions, dont la nature varie selon la concentration, déterminent l'admission au programme. Elles s'accompagnent d'une entrevue ainsi que d'un questionnaire portant sur la culture générale et sur la pratique théâtrale au Québec.

PARTICULARITÉS

> Ce programme de l'École supérieure de théâtre (<http://www.estuqam.ca/>) forme des artistes-créateurs et des pédagogues.

> Une très grande importance est accordée au lien entre la théorie et la pratique, ce qui distingue l'UQAM des autres écoles de théâtre professionnel. Précisons que les concentrations *scénographie* et *jeu* offrent des formations plus pratiques, alors que la concentration *études théâtrales* mise davantage sur la théorie.

> Les membres du corps professoral et les nombreux chargés de cours jouissent d'une renommée nationale et internationale dans les différents domaines du théâtre.

> La formation est orientée vers la création ou la théorie selon la concentration choisie.

> L'apprentissage se fait en petits groupes d'environ 20 à 24 étudiants en première et deuxième années. En troisième année, pour les profils *jeu* et *scénographie*, les activités liées aux productions de spectacle se font dans le cadre de petits groupes d'environ 10 à 15 étudiants favorisant ainsi un meilleur encadrement.

> Des artistes et des metteurs en scène réputés, dont Martine Beaulne, Larry Tremblay et Francine Alepin, participent à la formation des étudiants, notamment lors des productions dirigées. Par ailleurs, l'École supérieure de théâtre invite fréquemment des metteurs en scène réputés du milieu théâtral québécois, par exemple Markita Bois, Martin Faucher, Claude Lemieux et Louise Laprade.

> L'UQAM est la seule université à offrir des cours de marionnettes (histoire, construction et interprétation) et de théâtre pour l'enfance et la jeunesse.

> L'UQAM est la seule université où les étudiants peuvent réaliser une production libre en fin de parcours. L'École supérieure de théâtre met à leur disposition tout le matériel nécessaire, ainsi que trois grandes salles : le studio d'essai Claude-Gauvreau, le studio-théâtre Alfred-Laliberté et la salle Marie-Gérin-Lajoie.

> Dans le cadre des concentrations *jeu* et *scénographie*, l'étudiant réalise deux productions dirigées afin d'explorer tous les aspects de la création d'une œuvre dramatique, jusqu'aux décors et au son.

> Les nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC) sont intégrées à la concentration *scénographie*, notamment avec la conception assistée par ordinateur et l'accès à des équipements de pointe.

> Des voyages d'études sont organisés à l'occasion. Par exemple, des étudiants de la concentration *jeu* et de la concentration *études théâtrales* ont effectué un séjour en France et en Roumanie à l'été 2006.

> Afin de parfaire sa formation, l'étudiant doit suivre des cours complémentaires dans les concentrations autres que celle qu'il a choisie, ainsi que des cours hors programme (cours libres).

> Quelques cours sont offerts comme compléments à la formation de base : gestion de la production (publicité, promotion), travail vocal avec micro, écriture, théâtre pour l'enfance et la jeunesse, théâtre gestuel, théâtre de l'objet, techniques scéniques et marionnettes (interprétation).

> Les étudiants ont accès à des équipements modernes dont huit nouveaux ateliers de jeu. Ces salles, munies de plancher résilient (tuiles de linoléum, etc.), sont utilisées pour les répétitions, les mises en lecture, les laboratoires d'expérimentation et les ateliers de création. L'atelier de décor offre à l'étudiant les ressources nécessaires pour la conception, la réalisation et le montage de l'environnement scénographique de sa production, et l'atelier de costumes propose des ressources variées. Tissus, vêtements, accessoires sont utilisés, transformés et adaptés à chacune des productions de l'École. Enfin, l'atelier de son permet à l'étudiant de concevoir et de réaliser l'environnement sonore de sa production : les ressources techniques et technologiques sont donc mises à la disposition des concepteurs et de leur équipe.

> La direction du programme peut reconnaître un certain nombre de cours aux étudiants qui ont complété un diplôme d'études collégiales en formation technique en théâtre.

Saviez-vous que :

Les comédiens Réal Bossé, François-Étienne Paré, Luc Senay, Jean-François Pichette, Sylvie Moreau, Jean Petitclerc, Claude Poissant, Isabelle Brouillette, Éric Jean, ainsi que l'humoriste Claudine Mercier, entre autres, ont été formés à l'UQAM en art dramatique ?

CONCENTRATIONS OU PROFILS

La formation offre quatre concentrations :

- > *Jeu*. Formation d'acteur (contingentée à vingt étudiants).
- > *Scénographie*. Production de spectacles, conception de décors, costumes, marionnettes, éclairage, son, accessoires, direction de production et régie (contingentée à vingt étudiants).
- > *Études théâtrales*. Écriture, mise en scène et théorie (contingentée à 26 étudiants).
- > *Enseignement*. Préparation de quatre années à l'enseignement primaire et secondaire (contingentée à 24 étudiants).

Remarque : le passage d'une concentration à une autre requiert une nouvelle demande d'admission et la réussite des tests d'admission.

STAGES

Les étudiants peuvent réaliser des stages dans les compagnies professionnelles, par exemple, à titre d'assistant à la mise en scène, au développement de marché, aux décors, aux costumes ou à la régie (stage de quatre-vingt-dix heures ; l'horaire étant laissé au choix de l'étudiant). Sauf pour la concentration *enseignement*, les étudiants ont la responsabilité de trouver leurs stages, qui ne sont généralement pas rémunérés. La concentration *enseignement* comporte quatre stages de respectivement 11 jours, 18 jours (deux stages) et 45 jours.

POLITIQUES D'ADMISSION

Admission au trimestre d'automne seulement.

Le programme est contingenté.

Tous les candidats doivent posséder des aptitudes à l'expression orale et gestuelle, suffisantes pour l'apprentissage de la pratique théâtrale.

Test de français écrit

Vous trouverez la description de ce test et des informations sur la *Politique sur la langue française de l'UQAM* dans la section *Informations générales*.

RÉGIME D'ÉTUDES

La concentration *enseignement* ne peut être suivie qu'à temps complet.

Il est fortement recommandé que les autres concentrations soient suivies à temps complet.

STATISTIQUES D'ADMISSION**Capacité d'accueil**

Automne 2010	:	20 (concentration <i>jeu</i>)
		20 (concentration <i>scénographie</i>)
		26 (concentration <i>études théâtrales</i>)
		24 (concentration <i>enseignement</i>)

Concentration Jeu (7601)**Statistiques d'admission (automne 2009)**

Demandes	:	242
Refus	:	214
Offres d'admission	:	28 (12%)

Concentration Scénographie (7603)**Statistiques d'admission (automne 2009)**

Demandes	:	41
Refus	:	21
Offres d'admission	:	20 (49%)

Concentration Études théâtrales (7604)**Statistiques d'admission (automne 2009)**

Demandes	:	72
Refus	:	33
Offres d'admission	:	39 (54%)

Concentration Enseignement (7605)**Statistiques d'admission (automne 2009)**

Demandes	:	88
Refus	:	49
Offres d'admission	:	39 (44%)

CONDITIONS D'ADMISSION**DEC**

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent (1).
(1) un diplôme équivalent au DEC est un baccalauréat préuniversitaire obtenu au Québec.

ou**EXPÉRIENCE**

Posséder des connaissances appropriées, être âgé d'au moins 21 ans et avoir fait du théâtre (jeu, mise en scène, réalisation technique); et/ou avoir enseigné la littérature dramatique ou des formes d'art dramatique (mime, marionnette, expression corporelle, improvisation, etc.).

ou**ÉTUDES UNIVERSITAIRES**

Avoir réussi cinq cours (15 crédits) de niveau universitaire, au moment du dépôt de la demande d'admission.

ou**ÉTUDES HORS QUÉBEC**

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (2) de scolarité ou l'équivalent.
(2) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

POUR TOUTES LES BASES D'ADMISSION

De plus, tous les candidats doivent posséder des aptitudes à l'expression orale et gestuelle, suffisantes pour l'apprentissage de la pratique théâtrale.

MÉTHODES ET CRITÈRES DE SÉLECTION**POUR TOUTES LES BASES D'ADMISSION**

Les candidats admissibles recevront une convocation pour se présenter aux épreuves de sélection qui se tiendront vers la mi-avril.

Durée des épreuves: Environ trois heures.

NOTE pour les concentrations *jeu* et *scénographie*: TOUS les candidats doivent obligatoirement se présenter à l'audition aux dates prévues. Aucune reprise n'est possible.

Tous les candidats doivent apporter une photo de format passeport lors des tests d'admission. (La qualité de cette photo n'a pas d'importance.)

Lors de la séance, tous les candidats doivent répondre à un questionnaire de culture générale et théâtrale, passer une entrevue **et**: en *jeu*, présenter une scène; en *enseignement*, une improvisation; en *scénographie*, une improvisation spatiale (dessin); en *études théâtrales*, une lecture commentée (analyse de texte).

CONCENTRATION JEU (7601)

TOUS les candidats doivent obligatoirement se présenter à l'audition aux dates prévues.

Vous devez présenter une scène en français international (français normatif), extraite du répertoire théâtral (auteur reconnu) et d'une durée d'environ cinq minutes. Cette scène doit être un dialogue et **vous devez vous présenter avec la réplique** qui doit être disponible pour le bloc de trois heures. Dans le cas d'une audition conjointe (deux candidats en jeu), la scène est d'environ sept minutes. Le comité évaluateur peut, au besoin, vous demander de représenter votre extrait à partir de nouvelles consignes, ou de faire une improvisation ou une lecture à première vue.

Les critères d'évaluation sont, entre autres, les techniques de base (pose de voix, diction, intégration corporelle, coordination et rythmique), la vérité du jeu et du personnage, la compréhension de la scène et les qualités générales de l'interprétation, notamment le potentiel créateur. L'entrevue porte sur votre motivation à faire une carrière en théâtre et votre connaissance des spécificités de notre formation. Un exemple des questions posées lors de l'entrevue: « Expliquez les raisons qui vous incitent à faire carrière en théâtre. »

ATTENTION: Les candidats retenus, lors des tests d'admission, seront convoqués à nouveau quinze jours plus tard (un samedi) et devront présenter une nouvelle scène cette fois-ci d'un auteur québécois ou d'une adaptation québécoise d'un auteur étranger.

Expérience pertinente: tous les candidats qui déposent une demande d'admission dans cette concentration en vertu de l'expérience pertinente doivent présenter un curriculum vitae et un dossier (coupures de presse, critiques, lettres de référence, photos, programmes, etc.).

Les tests d'admission ont lieu le samedi ou le dimanche, am ou pm.

Évaluation des tests d'admission (concentration Jeu)**Sélection - (pour toutes les bases d'admission): 100%**

- Entrevue (35%)
- Questionnaire (25%)
- Épreuve - Présentation d'une scène (40%)

CONCENTRATION SCÉNOGRAPHIE (7603)

TOUS les candidats doivent obligatoirement se présenter à l'audition aux dates prévues.

Vous devez faire une improvisation spatiale (esquisse d'un espace scénique et dessin d'observation) dont le thème est transmis sur place. Le comité évaluera votre compréhension du thème et votre potentiel créateur. Pour les étudiants possédant une expérience en arts plastiques ou en théâtre, il est demandé d'apporter un portfolio (esquisses, dessins, photos, maquettes, projets).

Expérience pertinente: tous les candidats qui déposent une demande d'admission dans cette concentration en vertu de l'expérience pertinente doivent présenter un curriculum vitae et un dossier (coupures de presse, critiques, lettres de référence, photos, programmes, etc.).

Les tests d'admission ont lieu le samedi, am ou pm.

Évaluation des tests d'admission (concentration Scénographie)**Sélection - (pour toutes les bases d'admission): 100%**

- Entrevue (35%)
- Questionnaire (25%)
- Épreuve - Improvisation spatiale (dessin) (40%)

CONCENTRATION ÉTUDES THÉÂTRALES (7604)

Les candidats résidant hors du Québec pourront subir les épreuves de sélection à distance (voir ci-après).

Vous devez faire une analyse dramatique orale d'un extrait de scène qui vous est transmis sur place. Cette analyse est suivie d'un entretien. L'évaluation portera sur votre compréhension de différents codes scéniques.

Les tests d'admission ont lieu le vendredi de 18 h à 22 h.

Évaluation des tests d'admission (concentration Études théâtrales)**Sélection - (pour toutes les bases d'admission): 100%**

- Entrevue (33 1/3%)
- Questionnaire (33 1/3%)
- Analyse de texte (33 1/3%)

CONCENTRATION ENSEIGNEMENT (7605)

Les candidats résidant hors du Québec pourront subir les épreuves de sélection à distance (voir ci-après).

Vous devez faire une improvisation orale et gestuelle et un test de lecture expressive; le thème de l'improvisation et le texte de la lecture seront remis sur place.

Vous pouvez apporter un curriculum vitae et/ou un dossier virtuel; **par contre, ces documents sont indispensables** si vous demandez une admission en vertu de l'expérience pertinente (être âgé d'au moins 21 ans et avoir une expérience pertinente attestée). Le questionnaire comprend un examen objectif de culture générale et théâtrale, une question à développement portant sur la didactique et la psychopédagogie.

L'entrevue évaluera vos expériences antérieures, votre capacité d'expression, vos motivations, votre connaissance de la pratique théâtrale et vos visions pédagogiques, tant sur le plan de la mission éducative que sur celui du rôle de l'art dramatique dans le curriculum de formation de l'étudiant.

Les tests d'admission ont lieu le dimanche, am ou pm.

Évaluation des tests d'admission (concentration Enseignement)

Sélection - (pour toutes les bases d'admission) : 100 %

- Entrevue (40 %)
- Questionnaire (25 %)
- Improvisation (35 %)

Candidats résidant hors du Québec (concentrations études théâtrales et enseignement seulement)

Ces candidats recevront un questionnaire à remplir qu'ils devront retourner accompagné d'une présentation sur cassette vidéo.

Sélection - (pour toutes les bases d'admission) : 100 %

- Lecture commentée (33 1/3 %)
- Questionnaire (33 1/3 %)
- Analyse de texte (33 1/3 %)

EMPLOIS ÉVENTUELS

·Acteur ·Agent de diffusion ·Animateur théâtral (pour des groupes de théâtre amateur, par exemple) ·Auteur ·Critique de théâtre ·Directeur artistique ·Directeur de compagnie de théâtre ·Directeur de production ·Directeur technique (cinéma, télévision, radio, théâtre) ·Dramaturge ·Enseignant au primaire ·Enseignant au secondaire ·Enseignant au collégial ·Marionnettiste ·Metteur en scène ·Régisseur ·Relationniste ·Scénographe (concepteur de décors, de costumes, d'éclairages, de son).

Le marché de l'emploi est difficile d'accès pour les finissants du programme de baccalauréat, mis à part ceux qui ont opté pour la concentration *Enseignement*.

La concurrence est vive, en particulier dans le domaine du jeu. Pour un même contrat, les diplômés se mesurent souvent à des acteurs d'expérience. Pour réussir dans ce milieu, il faut de la persévérance, de la volonté et beaucoup d'initiative. Les emplois offerts sont généralement contractuels et à mi-temps.

La situation sur le marché du travail des diplômés de la maîtrise est meilleure. D'ailleurs, la direction du programme recommande vivement aux finissants, en particulier à ceux de la concentration *Études théâtrales*, de poursuivre leurs études aux cycles supérieurs.

ÉTUDES DE 2^e CYCLE À L'UQAM

DESS en design d'événements (pour ceux qui ont suivi la concentration *scénographie*);

DESS en théâtre de marionnettes contemporain;

Maîtrise en communication;

Maîtrise en éducation;

Maîtrise en théâtre.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES / EXTRAIT(S)

- Politique sur la langue française - Compétences linguistiques en français

Conformément à la Politique sur la langue française de l'UQAM, l'obtention d'un diplôme conduisant à l'obtention d'une autorisation légale d'enseigner est assujettie à des normes particulières en matière de compétences linguistiques. Ces normes concernent non seulement la qualité de la langue écrite, mais aussi celle de la communication orale. Aucune étudiante, étudiant ne peut être diplômé à moins de répondre à ces normes.

Exigences linguistiques en français écrit pour les étudiants des programmes menant au brevet d'enseignement

Mesures diagnostiques

Au cours de la première année d'études, au moment déterminé par la direction du programme, l'étudiant peut être obligé de se soumettre à un diagnostic de ses connaissances de la grammaire du français écrit. Selon les résultats, des mesures d'appoint peuvent être imposées par la direction du programme aux étudiants présentant des lacunes importantes en français.

Test de certification

Pour répondre à la norme particulière des programmes de formation à l'enseignement, seule la réussite au test choisi par l'ensemble des universités québécoises atteste des compétences en français écrit et conduit à l'obtention d'un brevet d'enseignement.

Première passation du test de certification

Au moment déterminé par la direction du programme et avec son autorisation, l'étudiant se soumet une première fois au test de certification au plus tôt après avoir complété sa première année d'études ou l'équivalent dans le programme.

Reprises du test de certification

En cas d'échec, l'étudiant a droit à deux reprises sans interruption dans son cheminement académique dans le programme. À chaque reprise, l'étudiant reprend la totalité de l'épreuve.

Seuils de poursuite et de réussite

Le seuil de poursuite correspond à une note suffisamment proche du seuil de réussite pour justifier que l'étudiant puisse poursuivre normalement son cheminement dans le programme.

Les seuils de poursuite et de réussite au test de certification peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.bep.uqam.ca/exigenceslinguistiques>

Échéancier

L'étudiant doit avoir obtenu le seuil de poursuite dans chacun des deux volets du test de certification au plus tard avant le début de son troisième stage ou son équivalent tel que décidé par la direction du programme. L'étudiant doit avoir obtenu le seuil de réussite au test de certification dans chacun des deux volets avant le début de son quatrième stage ou son équivalent tel que décidé par la direction du programme.

Conformément à l'article 7.3 du Règlement des études de premier cycle, l'étudiant qui ne satisfait pas à l'une ou l'autre de ces exigences dans les délais prescrits sera soumis à certaines restrictions concernant la poursuite des études dans un programme menant au brevet d'enseignement. En conséquence, l'étudiant sera soumis à une période de probation d'un an; il ne pourra poursuivre son cheminement régulier dans le programme, ni s'inscrire au stage de la troisième année ou de la quatrième année de son programme le cas échéant. La direction de programme assignera à l'étudiant des objectifs pédagogiques et des modes de cheminement particuliers afin qu'il consacre ses efforts à la remédiation de ses difficultés en français en vue de la reprise finale du test de certification.

Au terme de la probation et avec l'approbation de la direction du programme, l'étudiant ayant échoué les deux reprises du test de certification peut se soumettre à une dernière reprise du test de certification.

Échec à la reprise finale du test de certification

Un échec à la troisième et dernière reprise du test de certification entraîne une exclusion du programme.

Exemption du test de certification

Tout étudiant peut demander à être exempté du test de certification vérifiant les compétences linguistiques en français écrit s'il a déjà réussi ce test dans une autre université ou encore s'il possède déjà un brevet. Cette demande, accompagnée des pièces justificatives originales, doit être adressée à la direction du programme, au trimestre auquel l'étudiant est admis dans le programme.

Frais

Les frais d'administration et de correction du test de certification sont assumés par l'étudiant.

Compétences en français oral

Les étudiants qui réussissent le cours EST2144 *Expression orale et communication* avec la note 75 % n'ont pas à passer le test d'évaluation des compétences orales du Département de linguistique et de didactique des langues de l'UQAM. Ce cours fait partie du cheminement académique de l'étudiant. Il est donc assujéti à l'article du Règlement no 5 des Études de premier cycle portant sur les échecs répétés dans un cours obligatoire.

AUTORISATION D'ENSEIGNER

Le Ministère délivrera, sur recommandation de l'Université, les autorisations d'enseigner, permis d'enseigner et brevets d'enseignement, à ceux et à celles qui y

ont droit. Pour qu'une personne ait le droit d'obtenir une autorisation d'enseigner, elle doit remplir le formulaire de demande de *Permis d'enseigner au Québec*.

De plus, en vertu de nouvelles dispositions législatives relatives aux antécédents judiciaires du personnel scolaire, adoptées en juin 2005, toute personne qui désire obtenir ou renouveler une autorisation d'enseigner dans le secteur de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, doit obligatoirement joindre à sa demande de *Permis d'enseigner au Québec* une déclaration relative à ses antécédents judiciaires.

Pour de plus amples renseignements sur le *Permis d'enseigner au Québec*, le lecteur est prié de consulter le site WEB suivant : www.mels.gouv.qc.ca/dftps, sous l'onglet « Autorisation d'enseigner ».

Par ailleurs, en vertu des règles établies par le Ministère, un candidat déjà détenteur d'une première qualification légale d'enseignement (permis ou brevet d'enseignement), même s'il termine un autre programme de formation à l'enseignement, n'obtiendra pas de deuxième permis ou brevet d'enseignement dans une seconde discipline puisque la première qualification lui confère un droit de pratique.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Au moment de sa demande d'admission, l'étudiant doit s'orienter vers l'une des quatre concentrations suivantes :

- 1) Jeu (7601)
- 2) Scénographie (7603)
- 3) Études théâtrales (7604)
- 4) Enseignement (7605)

Le passage d'une concentration à l'autre ne peut se faire qu'après une nouvelle demande d'admission et qu'après avoir réussi les tests d'admission.

TRONC COMMUN AUX TROIS CONCENTRATIONS JEU, SCÉNOGRAPHIE ET ÉTUDES THÉÂTRALES

L'étudiant doit s'inscrire au cours selon le cheminement proposé.

Les quatre cours suivants (12 crédits) :

EST1102	Dramaturgie
EST1305	Pratiques théâtrales au Québec
FAM1100	Formes et fonctions du spectacle vivant I
FAM1110	Formes et fonctions du spectacle vivant II (du XVIII ^e siècle au XXI ^e siècle)

deux cours parmi les suivants (6 crédits) :

EST1055	La mise en scène (FAM1100)
EST1075	Organisation et gestion d'un groupe de production théâtrale
EST1400	Théâtre actuel
EST5075	Théâtre pour l'enfance et la jeunesse

JEU (code : 7601)

• Profil (obligatoire) (les 18 cours suivants, soit 54 crédits)

EST2099	Interprétation devant la caméra (EST2507)
EST2150	Techniques vocales
EST2160	Lecture et interprétation (EST2150)
EST2170	Voix et interprétation I (EST2150; EST2160)
EST2180	Voix et interprétation II (EST2150; EST2160; EST2170)
EST2280	Mime (EST2500)
EST2303	Préparation aux combats scéniques (EST2500)
EST2315	Techniques de jeu
EST2317	Analyse dramatique et jeu
EST240X	Travail d'interprétation I (EST2170; EST421X)
(ce cours doit être suivi en concomitance avec le cours EST410X)	
EST241X	Travail d'interprétation II (EST240X)
(ce cours doit être suivi en concomitance avec le cours EST411X)	
EST2500	Approches des langages corporels
EST2505	Jeu I (Répertoire moderne et contemporain)
EST2506	Jeu II (Répertoire classique) (EST2315)
EST2507	Jeu III (Nouvelles dramaturgies) (EST2505; EST2506)
EST410X	Production dirigée I (EST421X ou EST3450)
(ce cours doit être suivi en concomitance avec le cours EST240X)	
EST411X	Production dirigée II (EST410X ou EST3450 ou EST3460)
(ce cours doit être suivi en concomitance avec le cours EST241X)	
EST421X	Atelier public

Note : tous les cours de jeu sont suivis d'un laboratoire pour fins d'exercice ou de répétition.

• Profil (un ou deux cours au choix parmi les suivants, soit 3 à 6 crédits)

EST230X	Laboratoire de pratique théâtrale I, II
EST2402	Mise en scène et direction d'acteurs (EST1055 ou EST2315)
EST270X	Auditions générales
EST405X	Production théâtrale libre (6 cr.)

• Ouverture (quatre cours, soit 12 crédits)

DAN3006	Danse pour acteurs I
FAM1501	Paradigmes et enjeux des arts au XX ^e siècle II

ou tout autre cours d'ouverture, autre que EST, choisi avec l'accord de la direction du programme et deux cours au choix autres que EST.

SCÉNOGRAPHIE (code : 7603)

• Profil (obligatoire) (les 18 cours suivants, soit 54 crédits)

EST3000	Initiation à la marionnette
EST3010	Marionnette expérimentale
EST3110	Scénographie : langage pictural
EST3210	Scénographie : langage graphique (EST3110)
EST3291	Ateliers de production décors et costumes
EST3292	Techniques de scène
EST3293	Direction technique et direction de production (EST3292)
EST3330	Marionnette : matériaux et mécanismes (EST3000)
EST3340	Éclairage I (EST3292)
EST3350	Décor : le lieu traditionnel (EST3210)
EST3360	Costume : technologies du costume (EST3110; EST3291)
EST3400	Production de spectacle I (EST3340; EST3350; EST3360)
(ce cours doit être suivi en concomitance avec le cours EST410X)	
EST3401	Production de spectacle II (EST3400)
EST3450	Décor : le lieu de configurations multiples (EST3350)
EST358X	Séminaire de scénographie I (EST3340; EST3350)
EST3581	Scénographie et nouvelles technologies
EST3682	Scénographie assistée par ordinateur
EST410X	Production dirigée I (EST421X ou EST3450)
(ce cours doit être suivi en concomitance avec le cours EST3400)	

Note : tous les cours de jeu sont suivis d'un laboratoire pour fins d'exercice ou de répétition.

• Profil (un ou deux cours au choix parmi les suivants, soit 3 à 6 crédits)

EST1055	La mise en scène (FAM1100)
EST3460	Costume : le personnage (EST3360)
EST411X	Production dirigée II (EST410X ou EST3450 ou EST3460)
EST405X	Production théâtrale libre (6 cr.)
(avoir complété 60 crédits)	

• Ouverture (quatre cours, soit 12 crédits)

DES1217	Design graphique : atelier I
DES1510	Dessin d'observation
DES2212	Dessin : modèles vivants (DES1212)
(le cours préalable DES1212 n'est pas obligatoire)	
FAM1501	Paradigmes et enjeux des arts au XX ^e siècle II

ou tout autre cours d'ouverture, autre que EST, choisi avec l'accord de la direction du programme.

ÉTUDES THÉÂTRALES (code : 7604)

• Profil (obligatoire) (les 12 cours suivants, soit 36 crédits)

EST1055	La mise en scène (FAM1100)
EST1100	Séminaire d'analyse I (L'événement spectaculaire)
EST1191	Esthétique théâtrale (EST1400 ou EST1102 ou FAM1100)
EST1197	Théâtre et société
EST1200	Séminaire d'analyse II (Le texte dramatique)
EST1401	Séminaire d'analyse III (La critique dramatique) (EST1100 ou FAM1110)
EST160X	Corpus I (Interdisciplinarité) (FAM1110)
EST161X	Corpus II (Esthétiques scéniques) (FAM1110 ou EST1400 ou EST1191)
EST162X	Corpus III (Dramaturgies) (EST1102; EST1200)
EST2010	Écriture dramatique I
EST2090	Montage dramatique (EST2010 ou EST2313)
EST2403	Le conseiller en dramaturgie (EST2313; EST1102; EST1200)

• Cours au choix (cinq cours au choix parmi les suivants, soit 15 crédits)

EST2011	Écriture dramatique II (EST2010)
EST2402	Mise en scène et direction d'acteurs (EST1055 ou EST2315)
EST3000	Initiation à la marionnette
EST3293	Direction technique et direction de production (EST3292)
EST405X	Production théâtrale libre (6 cr.)
(avoir complété 60 crédits)	
EST5075	Théâtre pour l'enfance et la jeunesse
EST6000	Atelier-séminaire de synthèse
EST6100	Stage en milieu professionnel I
ou tout autre cours choisi avec l'accord de la direction du programme.	

• hors profil (obligatoire) (trois cours, soit 9 crédits)

EST2313	Textes et pratiques de jeu
EST3300	Techniques scéniques
EST420X	Exercice public

• Ouverture (quatre cours soit, 12 crédits)

FAM1501 Paradigmes et enjeux des arts au XX^e siècle II
 LIT1608 Corpus québécois
 ou tout autre cours d'ouverture, autre que EST, choisi avec l'accord de la direction du programme
 et
 deux autres cours au choix autres que EST.

ENSEIGNEMENT (code : 7605)

Cette concentration s'adresse aux étudiants désirant se qualifier auprès du Ministère; programme de quatre ans, à temps complet.

• Bloc de la formation disciplinaire (17 cours, soit 51 crédits)

les trois cours suivants du tronc commun du baccalauréat (9 crédits)
 EST1305 Pratiques théâtrales au Québec
 FAM1100 Formes et fonctions du spectacle vivant I
 FAM1110 Formes et fonctions du spectacle vivant II (du XVIII^e siècle au XXI^e siècle)

les quatorze cours suivants (42 crédits) :

EST1302 Atelier de dramaturgie moderne et contemporaine
 EST1406 Méthodologie, nouvelles technologies et milieu scolaire
 EST2144 Expression orale et communications
 EST2305 Atelier de création théâtrale I
 EST2313 Textes et pratiques de jeu
 EST2314 Les techniques de jeu réaliste
 EST2410 Objet théâtralisé et mise en performance
 EST2502 Atelier de jeu II (répertoire classique et contemporain)
 EST2503 Atelier de jeu III (travail et langage corporels)
 EST3000 Initiation à la marionnette
 EST3040 Scénographie I
 EST3310 Lumière et ombre: médiums de création
 EST409X Exercice public et pratique pédagogique (FAM1110)
 EST5075 Théâtre pour l'enfance et la jeunesse

Note : Tous les cours de jeu sont suivis d'un atelier pour fins d'exercice ou de répétition.

• Bloc des didactiques disciplinaires et de la formation psychopédagogique (12 cours, soit 36 crédits)

les huit cours suivants (24 crédits)
 EST5027 Fondements de l'enseignement du théâtre I
 EST5002 Didactique de l'art dramatique au préscolaire et au primaire
 EST5083 Jeux dramatiques et jeux de théâtralisation
 EST5023 Didactique de l'art dramatique en adaptation scolaire et sociale
 EST5011 Didactique de l'art dramatique au secondaire
 EST5040 Création dramatique
 EST5061 Production théâtrale en milieu scolaire
 EST5090 Évaluation et appréciation esthétique
 les quatre cours suivants (12 crédits)
 MUS4900 Diagnostic et gestion des apprentissages en arts
 ASC6003 Problématiques interculturelles à l'école québécoise
 FPE3050 Organisation de l'éducation au Québec
 PSY2634 Psychologie du développement : période de latence et adolescence

• Bloc de la formation pratique (4 cours, soit 24 crédits)

EST4106 Stage d'enseignement de l'art dramatique - exploration et séminaire d'intégration (4 cr.)
 EST4108 Stage d'enseignement de l'art dramatique au préscolaire et au primaire et séminaire d'intégration (4 cr.) (EST5002; EST5023)
 EST4112 Stage d'enseignement de l'art dramatique au secondaire et séminaire d'intégration (4 cr.) (EST5002; EST5023; EST5011)
 EST4116 Stage d'enseignement de l'art dramatique au préscolaire-primaire et séminaire de synthèse (13 cr.) (EST5002; EST5023; EST5011)
 ou le cours
 EST4126 Stage d'enseignement de l'art dramatique au secondaire et séminaire de synthèse (13 cr.) (EST5002; EST5023; EST5011)

• Ouverture, complémentarité et interdisciplinarité (3 cours, soit 9 crédits)

le jumelage des cours suivants (6 crédits) :
 le cours obligatoire suivant (3 crédits) :
 FAM4003 Atelier de création interdisciplinaire en art dramatique jumelé à l'un des cours suivants :
 FAM4002 Atelier de création interdisciplinaire en arts visuels et médiatiques
 FAM4004 Atelier de création interdisciplinaire en musique
 FAM4005 Atelier de création interdisciplinaire en danse

• un cours parmi les suivants :

cours dans une deuxième discipline artistique
 EST3300 Techniques scéniques
 FAM1010 Atelier d'écriture en art
 LIN2008 Apprentissage de la grammaire du français écrit
 ou tout autre cours approuvé par la direction du programme.

BACCALURÉAT EN ARTS VISUELS ET MÉDIATIQUES 7324-7325

Donner vie à la matière

Téléphone : 514 987-3665

Ce programme comporte deux profils :
 - Pratique artistique (code 7324)
 - Enseignement des arts visuels et médiatiques (code 7325)

Le diplôme émis aux finissants du profil *enseignement des arts visuels et médiatiques* fera mention de ce profil.

GRADE

Bachelier ès arts, B.A.

SCOLARITÉ

Le profil *pratique artistique* du programme comporte quatre-vingt-dix crédits. Le profil *enseignement des arts visuels et médiatiques* comporte cent vingt crédits.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme vise l'acquisition de connaissances pratiques et théoriques dans plusieurs disciplines des arts visuels et médiatiques : peinture, sculpture, dessin, arts d'impression, procédés photographiques et vidéographiques, traitement sonore et technologies numériques. Misant sur la continuité des apprentissages, la formation est répartie sur trois ans dans le cas du profil *pratique artistique*, et sur quatre ans à temps complet pour le profil *enseignement des arts visuels et médiatiques*.

La première année du programme est consacrée à des cours d'atelier et à des cours théoriques permettant à tous les étudiants de recevoir les mêmes connaissances de base.

Par la suite, l'étudiant inscrit au profil *pratique artistique* poursuit l'acquisition de connaissances pratiques et théoriques en vue de se préparer à intégrer divers milieux professionnels associés à la création.

L'étudiant inscrit au profil *enseignement des arts visuels et médiatiques* poursuit sa formation artistique et amorce une formation psychopédagogique et didactique qui le prépare à enseigner les arts visuels et médiatiques aux niveaux préscolaire/ primaire et au secondaire.

Tous les candidats doivent déposer un dossier visuel.

PARTICULARITÉS

> Avec ses nombreux cours-ateliers, la formation est fortement axée sur le développement d'un savoir-faire artistique et technique et sur la pratique réflexive en art contemporain.

> L'étudiant bénéficie d'équipements de pointe dans les ateliers et les laboratoires spécialisés en dessin, peinture, sculpture, assemblage, façonnage, moulage, arts d'impression, photographie, vidéo, montage, informatique, etc. Les ateliers de sculpture sont en outre parmi les mieux équipés en Amérique du Nord. Un service de prêt d'outils et d'équipements permet d'emprunter le matériel nécessaire à la réalisation des travaux. L'étudiant bénéficie également de l'assistance de techniciens spécialisés.

L'École des arts visuels et médiatiques partage de grands laboratoires informatiques avec la Faculté des arts et la Faculté de communication. Plus de 130 postes de travail polyvalents sont disponibles pour l'enseignement et le travail libre en arts médiatiques.

> Les étudiants du programme ont accès à une bibliothèque spécialisée en arts, qui offre, entre autres, des collections de périodiques, des monographies, des catalogues d'exposition, des livres d'artiste et de nombreux ouvrages de référence.

> Multidisciplinaire, la formation comprend également des cours optionnels ou obligatoires, en histoire de l'art pour les deux profils, ainsi que des cours en didactique, psychopédagogie et psychologie pour le profil *enseignement des arts visuels et médiatiques*.

> Chaque année, l'étudiant peut participer à différents concours qui donnent accès à des bourses, dont trois sont financées par le fonds des professeurs : le Prix d'excellence Jacques-de-Tonnancour (1 000 \$), le Prix d'excellence Irène-Sénécal (1 000 \$) et le Prix d'excellence Robert-Wolfe (1 000 \$). Les bourses de la Fondation McAbbie (8 100 \$), la Bourse Charest-Wallot (1 000 \$), le Prix Hubert-Rousseau (750 \$), le Prix du Conseil des arts textiles du Québec et le Prix Discreet (1 000 \$) complètent cette liste.

> Le *Programme ICI* (Intervenants culturels internationaux) invite chaque année une dizaine d'artistes et de conférenciers qui viennent de tous les pays du monde. La série d'intervenants invités est conçue par l'École des arts visuels et médiatiques comme un forum où une grande diversité d'acteurs de la scène des arts visuels discutent, en français, des différents enjeux de l'esthétique contemporaine.

> L'étudiant peut participer à des échanges interuniversitaires grâce aux ententes de l'École des arts visuels et médiatiques avec des institutions renommées en France, telles que l'École supérieure des arts décoratifs de Strasbourg, l'École supérieure des beaux-arts de Marseille, l'École supérieure d'art d'Aix-en-Provence et l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris.

> Les étudiants peuvent participer à des expositions dans un cadre professionnel. Deux fois l'an (en décembre pour certains étudiants du baccalauréat et en avril pour les finissants), ils peuvent présenter leurs travaux à la Galerie de l'UQAM (<http://www.galerie.uqam.ca/>), réputée dans le milieu des arts et fréquentée par le grand public.

> La direction du programme peut reconnaître certains cours aux étudiants qui ont complété un diplôme d'études collégiales en formation technique dans l'un des programmes suivants : photographie, cinéma ou graphisme.

Saviez-vous que :

L'artiste Raphaëlle de Groot, lauréate 2006 du prestigieux Prix Pierre-Ayot, David Altmejd, artiste multidisciplinaire représentant le Canada à la Biennale de Venise en 2008 et Madeleine Forcier, directrice de la galerie Graff de Montréal et lauréate du Prix Reconnaissance 2008 de la Faculté des arts de l'UQAM, entre autres, ont été formés à l'UQAM en arts visuels et médiatiques ?

En 1999, des étudiants en arts visuels et médiatiques de l'UQAM ont lancé *L'Art passe à l'Est*, un projet visant à présenter des œuvres de la relève artistique dans un lieu d'exposition situé dans le quartier montréalais Hochelaga-Maisonneuve. *L'Art passe à l'Est* a remporté la première place dans la catégorie Arts, lettres et culture lors du Gala Forces Avenir 2008, un programme visant à reconnaître, à honorer et à promouvoir les étudiants universitaires qui font preuve d'excellence.

CONCENTRATIONS OU PROFILS

Deux profils sont offerts :

- *Pratique artistique*. Mise en relation, exploration et critique des différents modes d'expression artistique.

- *Enseignement des arts visuels et médiatiques*. Préparation à l'enseignement aux niveaux préscolaire/primaire et secondaire et exploration d'autres disciplines artistiques.

STAGES

Dans le cadre du profil *pratique artistique*, l'étudiant peut réaliser un stage crédité d'environ 135 heures, par exemple, dans des ateliers et des centres d'artistes, des musées et dans toutes les structures culturelles jugées pertinentes.

Pour sa part, la concentration *enseignement* comporte quatre stages obligatoires dans les écoles primaires et secondaires. Ils se font selon une séquence prédéterminée, à raison d'un par année.

POLITIQUES D'ADMISSION

Admission au trimestre d'automne seulement.

Le programme est contingenté.

Test de français écrit

Vous trouverez la description de ce test et des informations sur la *Politique sur la langue française de l'UQAM* dans la section *Informations générales*.

RÉGIME D'ÉTUDES

Le profil *enseignement* de ce programme doit être suivi à temps complet (inscription à quinze crédits par trimestre).

L'étudiant à temps partiel du profil *pratique artistique* doit obligatoirement s'inscrire à un minimum de quinze crédits par année.

STATISTIQUES D'ADMISSION

Capacité d'accueil

Automne 2010 : 181

Répartition des places :

Profil pratique artistique : 125

Profil enseignement des arts visuels et médiatiques : 56

Si le contingent du profil *enseignement* n'est pas atteint, les places non comblées pourront être allouées au contingent du profil *pratique artistique*.

Profil pratique artistique (7324)

Statistiques d'admission (automne 2009)

Demandes : 288
Refus : 116
Offres d'admission : 172 (60%)

Profil enseignement des arts visuels et médiatiques (7325)

Statistiques d'admission (automne 2009)

Demandes : 141
Refus : 42
Offres d'admission : 99 (70%)

CONDITIONS, MÉTHODES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Tous les candidats doivent soumettre un dossier visuel faisant la démonstration d'une formation générale de base en arts visuels et/ou médiatiques. De plus, ils sont invités à inclure au dossier visuel un texte dactylographié d'une page expliquant leur motivation à entreprendre des études en arts visuels et médiatiques à l'UQAM.

DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent (1) ; la formation doit démontrer l'acquisition des notions de base en arts visuels ou médiatiques.

(1) un diplôme équivalent au DEC est un baccalauréat préuniversitaire obtenu au Québec.

Sélection : 100%

· Dossier visuel 60%
· Cote de rendement 40%

ou

EXPÉRIENCE

Être âgé d'au moins 21 ans.

Tous les candidats ayant 21 ans ou plus qui ne détiennent pas un diplôme d'études collégiales (DEC) **doivent joindre** un curriculum vitæ faisant état de leurs expériences pertinentes reliées au domaine des arts visuels et médiatiques. Ce curriculum vitæ doit être annexé au dossier visuel.

Sélection : 100%

· Dossier visuel 75%
· Expérience pertinente 25%

Pertinence de l'expérience attestée en regard des exigences de formation en arts visuels et médiatiques.

ou

ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Avoir réussi cinq cours de niveau universitaire, soit 15 crédits, au moment du dépôt de la demande d'admission.

Sélection : 100%

· Dossier visuel 60%
· Moyenne des résultats universitaires 40%

ou

ÉTUDES HORS QUÉBEC

Pour les étudiants de moins de 21 ans ayant obtenu un diplôme à l'extérieur du Québec, être titulaire d'un diplôme d'études d'un établissement reconnu, équivalant à treize années (2) de scolarité.

(2) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

Sélection : 100%

· Dossier visuel 60%
· Résultats scolaires 40%

CE QUE LE CANDIDAT DOIT PRÉPARER POUR UNE DEMANDE D'ADMISSION AU BACCALURÉAT EN ARTS VISUELS ET MÉDIATIQUES

DOCUMENTS QUI DOIVENT COMPOSER LE DOSSIER VISUEL

Un **feuilleton de présentation** sur lequel on retrouve : le nom du candidat, sa date de naissance (jj/mm/aaaa), son adresse postale, son numéro de téléphone et, S'IL Y A LIEU, le nom du CEGEP ou du collège où il a complété ou complètera ses études collégiales (DEC) ou son code permanent universitaire.

Le dossier visuel, constitué à partir des éléments suivants : vingt images fixes de travaux personnels en arts visuels et médiatiques, sous forme numérique (sur un CD-Rom). Il est possible de fournir ces vingt images sur un support conventionnel (diapositives 35 mm ou impressions de qualité photographique sur papier), mais il est fortement recommandé de les fournir sous forme numérique (sur un CD-Rom). Pour les extraits vidéo, sonores, ainsi que les images animées, voir les critères indiqués à la rubrique **DOCUMENTS VISUELS SUPPLÉMENTAIRES QUI PEUVENT ÊTRE JOINTS AU DOSSIER**.

Une liste descriptive des travaux personnels présentés doit accompagner le dossier visuel : nom du candidat, titre, date, médium, format (hauteur x largeur x profondeur) et, s'il y a lieu, durée.

Un texte d'une page, dactylographié et expliquant votre motivation à entreprendre des études en arts visuels et médiatiques à l'UQAM.

Un curriculum vitae. Les candidats adultes (âgés de 21 ans et plus) qui font une demande d'admission basée sur la reconnaissance de leur expérience pertinente dans le domaine des arts visuels et médiatiques doivent joindre **deux exemplaires** de leur curriculum vitae. Le premier doit accompagner la demande d'admission, le second doit accompagner le dossier visuel.

Une enveloppe préaffranchie doit accompagner obligatoirement le dossier visuel. À la suite de l'analyse des dossiers, la Direction des programmes de 1^{er} cycle en arts visuels et médiatiques s'engage à réexpédier uniquement les dossiers visuels accompagnés d'une enveloppe de retour préaffranchie. Les autres dossiers seront conservés à l'Université pour une période de trente jours à compter de la date limite d'admission ou de refus du Registrariat. Après ce délai, l'Université pourra disposer des dossiers non réclamés.

COMPLÈMENT D'INFORMATIONS SUR LES ÉLÉMENTS QUI CONSTITUENT LE DOSSIER VISUEL

Chaque document photographique (fichier numérique, image imprimée ou diapositive) ne représente qu'une seule réalisation. Une réalisation peut être représentée sur plusieurs documents photographiques, par exemple : un tableau sur le document numéro 1 et un détail du même tableau sur le document 2 ; une sculpture vue sous différents angles ; diverses parties d'une installation. Il est recommandé de soumettre des reproductions de réalisations récentes n'excédant pas cinq ans et de présenter les travaux, sans effet de montage, en incluant dans la photo l'espace environnant immédiat (mur, lieu d'exposition). Les vingt documents doivent correspondre exactement à la liste descriptive mentionnée plus haut.

CD-Rom : sur un CD-Rom compatible PC, inscrire une identification au stylo-feutre comprenant : nom et prénom du candidat, date de naissance (jj/mm/aaaa). Les fichiers à l'intérieur du CD-Rom doivent être des images en format jpg, identifiées uniquement avec des numéros de 01 à 20 (01.jpg, 02.jpg, ..., 20.jpg). La dimension maximale de chaque fichier ne doit pas dépasser 1 Mo.

Images imprimées ou diapositives : vingt reproductions photographiques sur papier dont la dimension ne dépasse pas 8 1/2 x 11 pouces ou vingt diapositives (35 mm) présentées dans une feuille translucide. Chacun de ces documents doit comprendre les éléments d'identification suivants : nom et prénom du candidat, date de naissance (jj/mm/aaaa) ; numérotation de 01 à 20 ; un point rouge dans le coin inférieur gauche qui indique le sens de la lecture de l'œuvre.

DOCUMENTS VISUELS SUPPLÉMENTAIRES QUI PEUVENT ÊTRE JOINTS AU DOSSIER

Un maximum de trois extraits (**durée maximale : une minute chacun**) de bandes vidéo, de projets sonores ou d'images animées sur **CD-Rom, DVD** ou **VHS**. Ces documents doivent être clairement identifiés au nom du candidat. Inclure ces éléments dans la liste descriptive des travaux personnels.

CD-Rom ou DVD : document en format numérique (.mov, ou .avi ; DVD vidéo NTSC, sans restriction de région (sinon restreint à la région 1 - É.-U. et Canada et sans interface de navigation). Le disque doit être compatible avec un ordinateur ou un lecteur domestiques. Soumettre trois extraits choisis ou identifier très clairement le minutage des extraits soumis.

VHS : document vidéo en format analogique (cassette VHS, enregistrement NTSC). Placer la bande (ou les bandes : trois au maximum) au début de l'extrait soumis.

Aucun autre document ne doit apparaître sur le disque ou la cassette. Ces extraits doivent apparaître sur un support distinct du CD-Rom contenant les vingt images fixes du dossier visuel mentionné plus haut.

Tous les documents numériques doivent pouvoir être consultés à partir d'ordinateurs et de logiciels grand public. Il est fortement recommandé de tester votre matériel avant de le soumettre pour vous assurer qu'il fonctionne bien. C'est à

vous qu'il incombe de veiller à ce que toute votre documentation parvienne à l'École des arts visuels et médiatiques intacte et dans un format approprié.

À NE PAS FAIRE

- aucun fichier en format .tif, .psd, .eps, .bmp, .tga, .swf ;
- aucune présentation PowerPoint, HTML ou autre ;
- aucun fichier compressé (au moyen de WinZip ou Stuffit, par exemple) ;
- aucun hyperlien menant à des sites Internet ;
- aucun matériel nécessitant le téléchargement ou l'installation d'un logiciel, d'un plugiciel (plug-in), d'une extension ou d'autres programmes exécutables ;
- aucun document ou fichier par courriel.

AUCUN TRAVAIL ORIGINAL NE SERA ACCEPTÉ.

L'évaluation du dossier visuel s'effectue uniquement sur la base des éléments demandés. **TOUTE AUTRE PRÉSENTATION POURRA ÊTRE REFUSÉE PAR LE PROGRAMME DE 1^{er} CYCLE EN ARTS VISUELS ET MÉDIATIQUES.**

Tout autre élément ajouté au dossier (lettre de recommandation, coupure de presse, etc.) est automatiquement rejeté.

DÉPÔT DU DOSSIER

Le dossier doit être glissé dans une enveloppe (format légal) portant au recto les indications suivantes : le nom du candidat, sa date de naissance (jj/mm/aaaa) et le programme pour lequel le dossier visuel est présenté. Il est important, afin d'éviter des manipulations inutiles, de **NE PAS** attacher, brocher ou fixer les éléments demandés.

Le dossier visuel peut être déposé en personne ou posté pour être reçu entre le 26 février et le 5 mars 2010 inclusivement à l'adresse suivante :

Par courriel

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Direction des programmes de 1^{er} cycle en arts visuels et médiatiques

École des arts visuels et médiatiques

C.P. 8888, succursale Centre-ville

Montréal (Québec) H3C 3P8

En personne

Au secrétariat des programmes de 1^{er} cycle en arts visuels et médiatiques situé au pavillon Judith-Jasmin, local J-4075 (405, rue Sainte-Catherine Est, Montréal ; entrée métro Berri-UQAM)

Téléphone : 514 987-3665

Les heures d'ouverture sont de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DU DOSSIER VISUEL

Tous les dossiers soumis seront évalués par un jury d'admission selon les critères suivants :

- > Présentation générale du dossier visuel et des documents soumis ; lettre de motivation (motivations et qualité de l'expression écrite) ;
- > Acquisition du langage visuel de base en arts visuels et médiatiques (idéalement, le dossier devra faire montre de connaissances et d'expérience dans quelques axes parmi les suivants : dessin, peinture, sculpture, arts d'impression, photographie, vidéographie, arts médiatiques, etc.) ;
- > Habileté dans l'utilisation des moyens plastiques et, le cas échéant, technologiques ;
- > Qualité du contenu des réalisations.

EMPLOIS ÉVENTUELS

Les détenteurs du baccalauréat en arts visuels et médiatiques sont actifs dans le milieu artistique et se définissent comme peintres, sculpteurs, photographes, vidéastes, graveurs, dessinateurs, illustrateurs, concepteurs ou simplement comme artistes visuels. Ils participent à l'organisation et au montage de grands événements culturels, tels les biennales, les festivals, les mois de la photographie. Présents partout dans l'industrie culturelle, ils œuvrent également dans les milieux spéciaux de la thérapie pour les aînés, les enfants en difficulté d'apprentissage et les délinquants.

Les diplômés de nos programmes, artistes ou enseignants, trouvent du travail auprès d'organismes publics, culturels et communautaires comme les centres, regroupements et collectifs d'artistes à travers le Québec, le Conseil des Arts du Canada, le Conseil des arts et des lettres du Québec, les musées, les maisons de la culture, les centres de loisirs, les entreprises les plus réputées de l'industrie des nouvelles technologies et les établissements d'enseignement du Québec. En effet, ils enseignent dans les écoles primaires et secondaires, les cégeps (avec une maîtrise) et les universités (avec un doctorat).

Il est difficile d'évaluer avec précision le taux de placement des diplômés, notamment en création, étant donné que plusieurs gagnent leur vie comme travailleurs autonomes.

ÉTUDES DE 2^e CYCLE À L'UQAM

DESS en architecture moderne et patrimoine;
 DESS en design d'événements;
 DESS en enseignement des arts visuels et médiatiques;
 DESS en théâtre de marionnettes contemporain;
 Maîtrise en arts visuels et médiatiques;
 Maîtrise en communication;
 Maîtrise en éducation;
 Maîtrise en études des arts;
 Maîtrise en muséologie.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES / EXTRAIT(S)

Politique sur la langue française - Compétences linguistiques en français

Conformément à la Politique sur la langue française de l'UQAM, l'obtention d'un diplôme conduisant à l'obtention d'une autorisation légale d'enseigner est assujettie à des normes particulières en matière de compétences linguistiques. Ces normes concernent non seulement la qualité de la langue écrite, mais aussi celle de la communication orale. Aucune étudiante, étudiant ne peut être diplômé à moins de répondre à ces normes.

Exigences linguistiques en français écrit pour les étudiants des programmes menant au brevet d'enseignement

Mesures diagnostiques

Au cours de la première année d'études, au moment déterminé par la direction du programme, l'étudiant peut être obligé de se soumettre à un diagnostic de ses connaissances de la grammaire du français écrit. Selon les résultats, des mesures d'appoint peuvent être imposées par la direction du programme aux étudiants présentant des lacunes importantes en français.

Test de certification

Pour répondre à la norme particulière des programmes de formation à l'enseignement, seule la réussite au test choisi par l'ensemble des universités québécoises atteste des compétences en français écrit et conduit à l'obtention d'un brevet d'enseignement.

Première passation du test de certification

Au moment déterminé par la direction du programme et avec son autorisation, l'étudiant se soumet une première fois au test de certification au plus tôt après avoir complété sa première année d'études ou l'équivalent dans le programme.

Reprises du test de certification

En cas d'échec, l'étudiant a droit à deux reprises sans interruption dans son cheminement académique dans le programme. À chaque reprise, l'étudiant reprend la totalité de l'épreuve.

Seuils de poursuite et de réussite

Le seuil de poursuite correspond à une note suffisamment proche du seuil de réussite pour justifier que l'étudiant puisse poursuivre normalement son cheminement dans le programme.

Les seuils de poursuite et de réussite au test de certification peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.bep.uqam.ca/exigenceslinguistiques>

Échéancier

L'étudiant doit avoir obtenu le seuil de poursuite dans chacun des deux volets du test de certification au plus tard avant le début de son troisième stage ou son équivalent tel que décidé par la direction du programme. L'étudiant doit avoir obtenu le seuil de réussite au test de certification dans chacun des deux volets avant le début de son quatrième stage ou son équivalent tel que décidé par la direction du programme.

Conformément à l'article 7.3 du Règlement des études de premier cycle, l'étudiant qui ne satisfait pas à l'une ou l'autre de ces exigences dans les délais prescrits sera soumis à certaines restrictions concernant la poursuite des études dans un programme menant au brevet d'enseignement. En conséquence, l'étudiant sera soumis à une période de probation d'un an; il ne pourra poursuivre son cheminement régulier dans le programme, ni s'inscrire au stage de la troisième année ou de la quatrième année de son programme le cas échéant. La direction de programme assignera à l'étudiant des objectifs pédagogiques et des modes de cheminement particuliers afin qu'il consacre ses efforts à la remédiation de ses difficultés en français en vue de la reprise finale du test de certification.

Au terme de la probation et avec l'approbation de la direction du programme, l'étudiant ayant échoué les deux reprises du test de certification peut se soumettre à une dernière reprise du test de certification.

Échec à la reprise finale du test de certification

Un échec à la troisième et dernière reprise du test de certification entraîne une exclusion du programme.

Exemption du test de certification

Tout étudiant peut demander à être exempté du test de certification vérifiant les compétences linguistiques en français écrit s'il a déjà réussi ce test dans une autre université ou encore s'il possède déjà un brevet. Cette demande, accompagnée des pièces justificatives originales, doit être adressée à la direction du programme, au trimestre auquel l'étudiant est admis dans le programme.

Frais

Les frais d'administration et de correction du test de certification sont assumés par l'étudiant.

Compétences en français oral

Tout étudiant doit passer le test de vérification des compétences à communiquer oralement (test administré par le Département de linguistique et de didactique des langues de l'UQAM) dès la première année d'études, au trimestre d'automne. Les frais d'administration et de correction de ce test sont entièrement assumés par l'Université.

Il n'y a aucune reprise à ce test. Tout étudiant qui échoue doit, avant la fin de sa deuxième année d'études dans le programme, s'inscrire et réussir l'un ou plusieurs des cours d'appoint suivants :

LIN1016 *Expression orale : compétence communicative (1 crédit)*

LIN1017 *Expression orale : la voix (1 crédit)*

LIN1018 *Expression orale : morpho-syntaxe et lexique (1 crédit)*

LIN1019 *Expression orale : compétence discursive (1 crédit)*

ou

LIN1020 *La communication orale pour les futurs enseignants (3 crédits)* en fonction des lacunes décelées et réussir avec le seuil exigé.

La réussite au test de français oral ou la réussite des ou du cours d'appoint est une exigence à rencontrer afin de maintenir l'inscription au trimestre d'automne de la troisième année de formation. **Tous les cours d'appoint doivent être réussis au plus tard au trimestre d'été de la deuxième année d'études. Les cours en français oral font partie du cheminement académique de l'étudiant. Ils sont assujettis à l'article du Règlement no 5 des Études de premier cycle portant sur les échecs répétés dans un cours obligatoire.**

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Profil PRATIQUE ARTISTIQUE (7324)

Règlement pédagogique particulier : l'étudiant à temps partiel du profil *PRATIQUE ARTISTIQUE* doit obligatoirement s'inscrire à un minimum de quinze crédits par année.

Formation initiale (8 cours, soit 30 crédits):

•les sept cours suivants (30 crédits):

AVM1000	Intégration à la formation universitaire en arts visuels et médiatiques
AVM1100	Plasticité et fonction symbolique de l'image (6 cr.)
AVM1200	Matérialité et fonction symbolique de la sculpture (6 cr.)
AVM1305	Arts médiatiques : l'image fixe
AVM1310	Arts médiatiques : l'image en mouvement
FAM1500	Paradigmes et enjeux des arts au XX ^e siècle I
FAM1501	Paradigmes et enjeux des arts au XX ^e siècle II

•un cours choisi en dehors du champ des arts visuels et médiatiques (3 crédits)

Développement d'une pratique (30 crédits):

Pour entreprendre le développement d'une pratique, l'étudiant doit avoir réussi les 30 crédits de la formation initiale.

•les trois cours suivants (9 crédits):

AVM2000	Pratique réflexive de la création (AVM1000)
HAR3000	Analyse d'œuvres d'arts visuels et médiatiques à partir d'approches discursives
HAR3500	Définitions, mythes et représentations de l'artiste en arts visuels

•de trois à cinq cours choisis parmi les cours suivants (15 crédits):

AVM2100	La pratique de la peinture : éléments fondamentaux
AVM2101	La pratique de la peinture : les techniques
AVM2102	La pratique de la peinture : tableau et objet
AVM2103	La pratique de la peinture : les espaces du tableau
AVM2200	Pratique de la sculpture : le façonnage
AVM2201	Pratique de la sculpture : le moulage
AVM2202	Pratique de la sculpture : l'assemblage
AVM2203	Pratique de la sculpture : systèmes actifs
AVM2300	Création artistique : conception et modélisation en imagerie de synthèse
AVM2310	Création artistique : dynamique de l'image de synthèse (AVM2300)

AVM2330	Art vidéo : matière et forme d'expression
AVM2332	Art vidéo : écriture temporelle (AVM2330)
AVM2340	Le photographique : approche critique de l'image numérique
AVM2341	Le photographique : approche concrète et réflexive
AVM2360	Arts médiatiques : espace et objet comme matière sonore
AVM2400	Dessin : observation, représentation et expression
AVM2401	Dessin : les techniques de la description
AVM2402	Dessin : les approches hybrides
AVM2403	Dessin : le modèle vivant
AVM2500	La pratique de l'estampe : les inscriptions photomécaniques et numériques
AVM2501	La pratique de l'estampe : les inscriptions au pochoir
AVM2502	La pratique de l'estampe : les inscriptions planographiques
AVM2503	La pratique de l'estampe : les inscriptions de la gravure
AVM3100	La figure dans la pratique de la peinture (6 cr.)
AVM3101	Le fait abstrait dans la pratique de la peinture (6 cr.)
AVM3102	Les genres dans la pratique de la peinture (6 cr.)
AVM3200	Problématique de la sculpture : de la nature (6 cr.)
AVM3201	Problématique de la sculpture : autour du corps (6 cr.)
AVM3202	Problématique de la sculpture : les dérives de l'objet (6 cr.)
AVM3203	Problématique de la sculpture : les espaces publics (6 cr.)
AVM3300	Intermédias : appropriation, intervention, diffusion (6 cr.) (Formation initiale et 2 cours parmi les cours de photographie, de vidéographie et les arts médiatiques (AVM2360 ; AVM2300 ; AVM2310))
AVM3301	Arts médiatiques : interactivité, ubiquité et virtualité (6 cr.)
AVM3302	Arts médiatiques : structures et formes temporelles (6 cr.)
AVM3311	Création artistique : interfaces et dispositifs multimédias (AVM3301)
AVM3331	Art vidéo : espace, dispositif et installation (AVM2360 ou AVM2330)
AVM3342	Le photographique : image et espace (AVM2340 ou AVM2341)
AVM3500	Problématique de l'estampe : le multiple, la série, l'édition (6 cr.)
AVM580X	Problématique variable

• **un cours choisi parmi les problématiques spécifiques suivantes (6 crédits) :**

AVM3100	La figure dans la pratique de la peinture (6 cr.)
AVM3101	Le fait abstrait dans la pratique de la peinture (6 cr.)
AVM3102	Les genres dans la pratique de la peinture (6 cr.)
AVM3200	Problématique de la sculpture : de la nature (6 cr.)
AVM3201	Problématique de la sculpture : autour du corps (6 cr.)
AVM3202	Problématique de la sculpture : les dérives de l'objet (6 cr.)
AVM3203	Problématique de la sculpture : les espaces publics (6 cr.)
AVM3301	Arts médiatiques : interactivité, ubiquité et virtualité (6 cr.)
AVM3302	Arts médiatiques : structures et formes temporelles (6 cr.)
AVM3500	Problématique de l'estampe : le multiple, la série, l'édition (6 cr.)
AVM4600	Le performatif (6 cr.)

Autonomie et pratique artistique (30 crédits)

Pour entreprendre la troisième étape, l'étudiant doit avoir réussi les trente crédits du développement d'une pratique artistique.

• **le cours suivant (3 crédits) :**

FAM4500	Pratiques actuelles en arts visuels et médiatiques : les enjeux de l'interdisciplinarité
---------	--

• **un cours choisi parmi les problématiques générales suivantes (6 crédits) :**

AVM4601	La textualité à l'œuvre (6 cr.)
AVM4602	Autoreprésentation (6 cr.)
AVM4603	Écologie du regard : paysage et représentation (6 cr.)

• **un cours choisi en dehors du champ des arts visuels et médiatiques (3 crédits).**

Bloc A

• **le cours suivant (12 crédits) :**

AVM5700	Projet de fin d'études (12 cr.)
---------	---------------------------------

• **un ou deux cours choisis parmi la liste des cours communs aux deux blocs (6 crédits).**

Voir plus loin la LISTE DES COURS COMMUNS AUX BLOCS A et B.

• **ou tout autre cours pertinent choisi avec l'accord de la direction du programme.**

• **ou**

Bloc B

• **le cours suivant (6 crédits) :**

AVM5701	Activité de synthèse (6 cr.)
---------	------------------------------

• **de deux à quatre cours choisis parmi la liste des cours communs aux deux blocs (12 crédits).**

Voir plus loin la LISTE DES COURS COMMUNS AUX BLOCS A et B.

• **ou tout autre cours pertinent choisi avec l'accord de la direction du programme.**

LISTE DES COURS COMMUNS AUX BLOCS A et B :

Procédés et pratique réflexive

AVM2100	La pratique de la peinture : éléments fondamentaux
AVM2101	La pratique de la peinture : les techniques
AVM2102	La pratique de la peinture : tableau et objet
AVM2103	La pratique de la peinture : les espaces du tableau
AVM2200	Pratique de la sculpture : le façonnage
AVM2201	Pratique de la sculpture : le moulage
AVM2202	Pratique de la sculpture : l'assemblage
AVM2203	Pratique de la sculpture : systèmes actifs
AVM2300	Création artistique : conception et modélisation en imagerie de synthèse
AVM2310	Création artistique : dynamique de l'image de synthèse (AVM2300)
AVM2330	Art vidéo : matière et forme d'expression
AVM2332	Art vidéo : écriture temporelle (AVM2330)
AVM2340	Le photographique : approche critique de l'image numérique
AVM2341	Le photographique : approche concrète et réflexive
AVM2360	Arts médiatiques : espace et objet comme matière sonore
AVM2400	Dessin : observation, représentation et expression
AVM2401	Dessin : les techniques de la description
AVM2402	Dessin : les approches hybrides
AVM2403	Dessin : le modèle vivant
AVM2500	La pratique de l'estampe : les inscriptions photomécaniques et numériques
AVM2501	La pratique de l'estampe : les inscriptions au pochoir
AVM2502	La pratique de l'estampe : les inscriptions planographiques
AVM2503	La pratique de l'estampe : les inscriptions de la gravure
AVM3300	Intermédias : appropriation, intervention, diffusion (6 cr.) (Formation initiale et 2 cours parmi les cours de photographie, de vidéographie et les arts médiatiques (AVM2360 ; AVM2300 ; AVM2310))
AVM3311	Création artistique : interfaces et dispositifs multimédias (AVM3301)
AVM3331	Art vidéo : espace, dispositif et installation (AVM2360 ou AVM2330)
AVM3342	Le photographique : image et espace (AVM2340 ou AVM2341)

Problématiques spécifiques

AVM3100	La figure dans la pratique de la peinture (6 cr.)
AVM3101	Le fait abstrait dans la pratique de la peinture (6 cr.)
AVM3102	Les genres dans la pratique de la peinture (6 cr.)
AVM3200	Problématique de la sculpture : de la nature (6 cr.)
AVM3201	Problématique de la sculpture : autour du corps (6 cr.)
AVM3202	Problématique de la sculpture : les dérives de l'objet (6 cr.)
AVM3203	Problématique de la sculpture : les espaces publics (6 cr.)
AVM3301	Arts médiatiques : interactivité, ubiquité et virtualité (6 cr.)
AVM3302	Arts médiatiques : structures et formes temporelles (6 cr.)
AVM3500	Problématique de l'estampe : le multiple, la série, l'édition (6 cr.)
AVM4600	Le performatif (6 cr.)

Problématiques générales

AVM4601	La textualité à l'œuvre (6 cr.)
AVM4602	Autoreprésentation (6 cr.)
AVM4603	Écologie du regard : paysage et représentation (6 cr.)

Autres cours

AVM5733	Stage en milieu professionnel
AVM580X	Problématique variable
AVM5900	Didactique de l'enseignement des arts plastiques aux adultes
AVM5910	Stage d'éducation et d'intervention artistique dans la communauté (AVM5900)
FAM3000	Accompagnement par l'art d'un enfant atteint d'une maladie grave (Avoir complété 45 cr.)

Profil ENSEIGNEMENT DES ARTS VISUELS ET MÉDIATIQUES (7325)

Règlement pédagogique particulier : le profil *ENSEIGNEMENT* de ce programme doit être suivi à temps complet (inscription à quinze crédits par trimestre).

Autorisation d'enseigner

Le Ministère délivrera, sur recommandation de l'Université, les autorisations d'enseigner, permis d'enseigner et brevets d'enseignement, à ceux et à celles qui y ont droit. Pour qu'une personne ait le droit d'obtenir une autorisation d'enseigner, elle doit remplir le formulaire de demande de *Permis d'enseigner au Québec*. De plus, en vertu de nouvelles dispositions législatives relatives aux antécédents judiciaires du personnel scolaire, adoptées en juin 2005, toute personne qui désire obtenir ou renouveler une autorisation d'enseigner dans le secteur de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, doit obligatoirement joindre à sa demande de *Permis d'enseigner au Québec* une déclaration relative à ses antécédents judiciaires.

Pour de plus amples renseignements sur le *Permis d'enseigner au Québec*, le lecteur est prié de consulter le site WEB suivant : www.mels.gouv.qc.ca/dftps, sous l'onglet « Autorisation d'enseigner ».

Par ailleurs, en vertu des règles établies par le Ministère, un candidat déjà détenteur d'une première qualification légale d'enseignement (permis ou brevet d'enseignement), même s'il termine un autre programme de formation à l'enseignement, n'obtiendra pas de deuxième permis ou brevet d'enseignement dans une seconde discipline puisque la première qualification lui confère un droit de pratique.

Formation disciplinaire (54 crédits) :

• les huit cours suivants (33 crédits) :

AVM1000	Intégration à la formation universitaire en arts visuels et médiatiques
AVM1100	Plasticité et fonction symbolique de l'image (6 cr.)
AVM1200	Matérialité et fonction symbolique de la sculpture (6 cr.)
AVM1305	Arts médiatiques : l'image fixe
AVM1310	Arts médiatiques : l'image en mouvement
AVM2000	Pratique réflexive de la création (AVM1000)
AVM4000	Création et enseignement des arts visuels et médiatiques (30 crédits de la formation initiale, soit les cours AVM1000, AVM2000, AVM1100, AVM1200, AVM1300, FAM1500 et FAM1501)

FAM1500	Paradigmes et enjeux des arts au XX ^e siècle I
FAM1501	Paradigmes et enjeux des arts au XX ^e siècle II

• un cours choisi parmi les suivants (3 crédits) :

HAR3000	Analyse d'œuvres d'arts visuels et médiatiques à partir d'approches discursives
HAR3500	Définitions, mythes et représentations de l'artiste en arts visuels

• trois ou quatre cours (dont au moins deux de 3 crédits) choisis parmi les suivants (12 crédits) :

AVM2100	La pratique de la peinture : éléments fondamentaux
AVM2101	La pratique de la peinture : les techniques
AVM2102	La pratique de la peinture : tableau et objet
AVM2103	La pratique de la peinture : les espaces du tableau
AVM2200	Pratique de la sculpture : le façonnage
AVM2201	Pratique de la sculpture : le moulage
AVM2202	Pratique de la sculpture : l'assemblage
AVM2203	Pratique de la sculpture : systèmes actifs
AVM2300	Création artistique : conception et modélisation en imagerie de synthèse
AVM2310	Création artistique : dynamique de l'image de synthèse (AVM2300)
AVM2330	Art vidéo : matière et forme d'expression
AVM2332	Art vidéo : écriture temporelle (AVM2330)
AVM2340	Le photographique : approche critique de l'image numérique
AVM2341	Le photographique : approche concrète et réflexive
AVM2360	Arts médiatiques : espace et objet comme matière sonore
AVM2400	Dessin : observation, représentation et expression
AVM2401	Dessin : les techniques de la description
AVM2402	Dessin : les approches hybrides
AVM2403	Dessin : le modèle vivant
AVM2500	La pratique de l'estampe : les inscriptions photomécaniques et numériques
AVM2501	La pratique de l'estampe : les inscriptions au pochoir
AVM2502	La pratique de l'estampe : les inscriptions planographiques
AVM2503	La pratique de l'estampe : les inscriptions de la gravure
AVM3100	La figure dans la pratique de la peinture (6 cr.)
AVM3101	Le fait abstrait dans la pratique de la peinture (6 cr.)
AVM3102	Les genres dans la pratique de la peinture (6 cr.)
AVM3200	Problématique de la sculpture : de la nature (6 cr.)
AVM3201	Problématique de la sculpture : autour du corps (6 cr.)
AVM3202	Problématique de la sculpture : les dérivés de l'objet (6 cr.)
AVM3203	Problématique de la sculpture : les espaces publics (6 cr.)
AVM3300	Intermédiat : appropriation, intervention, diffusion (6 cr.) (Formation initiale et 2 cours parmi les cours de photographie, de vidéographie et les arts médiatiques (AVM2360 ; AVM2300 ; AVM2310))
AVM3301	Arts médiatiques : interactivité, ubiquité et virtualité (6 cr.)
AVM3302	Arts médiatiques : structures et formes temporelles (6 cr.)
AVM3311	Création artistique : interfaces et dispositifs multimédias (AVM3301)
AVM3331	Art vidéo : espace, dispositif et installation (AVM2360 ou AVM2330)
AVM3342	Le photographique : image et espace (AVM2340 ou AVM2341)
AVM3500	Problématique de l'estampe : le multiple, la série, l'édition (6 cr.)
AVM580X	Problématique variable
AVM5900	Didactique de l'enseignement des arts plastiques aux adultes
AVM5910	Stage d'éducation et d'intervention artistique dans la communauté (AVM5900)

• un cours choisi parmi les problématiques spécifiques suivantes (6 crédits) :

AVM3100	La figure dans la pratique de la peinture (6 cr.)
AVM3101	Le fait abstrait dans la pratique de la peinture (6 cr.)
AVM3102	Les genres dans la pratique de la peinture (6 cr.)
AVM3200	Problématique de la sculpture : de la nature (6 cr.)
AVM3201	Problématique de la sculpture : autour du corps (6 cr.)
AVM3202	Problématique de la sculpture : les dérivés de l'objet (6 cr.)
AVM3203	Problématique de la sculpture : les espaces publics (6 cr.)
AVM3301	Arts médiatiques : interactivité, ubiquité et virtualité (6 cr.)
AVM3302	Arts médiatiques : structures et formes temporelles (6 cr.)
AVM3500	Problématique de l'estampe : le multiple, la série, l'édition (6 cr.)

Bloc des didactiques et cours pédagogiques disciplinaires et complémentaires (10 cours, soit 30 crédits) :

• les neuf cours suivants (27 crédits) :

ASC2047	Éducation et pluriethnicité au Québec
ASS2051	Enfants en difficulté d'adaptation
AVM2900	Didactique des arts plastiques au préscolaire et au primaire (30 crédits de la formation initiale)
AVM3900	Didactique des arts plastiques au secondaire (30 crédits de la formation initiale)
AVM4900	Didactique des arts médiatiques au primaire et/ou au secondaire (30 crédits de la formation initiale)
AVM5925	Psychopédagogie et pensée visuelle
AVM5965	Didactique de l'appréciation esthétique (AVM1901)
FPE3050	Organisation de l'éducation au Québec
PSY2634	Psychologie du développement : période de latence et adolescence

• un cours parmi les suivants (3 crédits) :

AVM5900	Didactique de l'enseignement des arts plastiques aux adultes
AVM5945	Les grands courants de l'enseignement des arts
AVM5955	Arts plastiques et perspectives thérapeutiques
FPE4510	Évaluation des apprentissages au primaire

Bloc de la formation pratique (4 cours, soit 24 crédits) :

• les trois cours suivants (11 crédits) :

AVM1901	Stage d'exploration du milieu scolaire et séminaire d'intégration
AVM2901	Stage d'enseignement des arts plastiques au préscolaire-primaire et séminaire d'intégration (4 cr.) (AVM2900)
AVM3901	Stage d'enseignement des arts plastiques au secondaire et séminaire d'intégration (4 cr.) (AVM3900)

• l'un des deux cours suivants (13 crédits) :

AVM4901	Stage d'enseignement des arts plastiques au préscolaire-primaire : intégration professionnelle (13 cr.) (AVM2901)
AVM4951	Stage d'enseignement des arts plastiques au secondaire : intégration professionnelle (13 cr.) (AVM3901)

Bloc ouverture interdisciplinaire (12 crédits) :

• le jumelage des cours suivants (6 crédits) :

le cours obligatoire suivant (3 crédits) :	
FAM4002	Atelier de création interdisciplinaire en arts visuels et médiatiques jumelé à l'un des cours suivants :
FAM4003	Atelier de création interdisciplinaire en art dramatique
FAM4004	Atelier de création interdisciplinaire en musique
FAM4005	Atelier de création interdisciplinaire en danse

• deux cours parmi les suivants (6 crédits) :

1 ou 2 cours en arts médiatiques (3 à 6 crédits) **	
1 ou 2 cours en danse (3 à 6 crédits) **	
1 ou 2 cours en théâtre (3 à 6 crédits) **	
1 ou 2 cours en musique (3 à 6 crédits) **	
LIN1009	Apprentissage de la grammaire du français écrit I
FAM1010	Atelier d'écriture en art

** Une liste de cours sera proposée par les responsables des programmes de danse, de musique et de théâtre.

BACCALAURÉAT EN DANSE 7107-7606

Corps dansant, corps pensant

Téléphone : 514 987-3182

Ce programme comporte deux concentrations :

- *pratique artistique* (code 7107)
- *enseignement* (code 7606)

Le diplôme émis aux finissants de la concentration *enseignement* fera mention de la concentration.

GRADE

Bachelier ès arts, B.A.

SCOLARITÉ

Le programme avec concentration *pratique artistique* comporte quatre-vingt-dix crédits. Le programme avec concentration *enseignement* comporte cent vingt crédits.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme forme des interprètes, des chorégraphes et des enseignants professionnels. La première partie du programme permet d'acquérir des compétences de base en danse au moyen de cours obligatoires de tronc commun, répartis sur environ trois trimestres. La seconde partie du programme est consacrée à la spécialisation en interprétation, en création ou en enseignement. La concentration *enseignement* est constituée de quatre stages en milieu scolaire primaire et secondaire, tandis que la concentration *pratique artistique* (*profil interprétation ou création*) mène à la production de deux spectacles chorégraphiques, l'un dirigé et l'autre libre, ouverts au public.

L'audition, qui détermine l'admission au programme, comporte deux parties :

- Évaluation technique de niveau intermédiaire (danse contemporaine, ballet, etc.) ;
- Composition : l'étudiant présente une chorégraphie solo de deux à cinq minutes qu'il aura préparée.

PARTICULARITÉS

> L'UQAM est la seule université francophone en Amérique du Nord à offrir ce programme. Au Canada, les seules autres universités, toutes anglophones, qui permettent d'étudier en danse sont Concordia à Montréal, York à Toronto et Simon Fraser en Colombie-Britannique.

> L'UQAM est la seule université au Québec à offrir : les concentrations *pratique artistique* et *enseignement*, la maîtrise en danse et des cours en vidéodanse (réalisation d'une vidéo artistique en danse).

> Le Département de danse (<http://www.danse.uqam.ca/>) ainsi que des étudiants ont mis sur pied le projet Passerelle 840. Ce laboratoire-galerie permet aux étudiants de ses divers programmes de mener et de produire, devant le public, un projet artistique en dehors des cours, tout en bénéficiant de l'encadrement artistique de professeurs et de chargés de cours. Cette expérience constitue une exposition scénique intéressante durant les études et une transition exaltante voire importante entre la fin des études et l'entrée sur le marché du travail.

> Le programme favorise des approches somatiques en usage dans le milieu de la danse (telles que Analyse fonctionnelle du mouvement, Feldenkrais, Alexander et Body Mind Centering) pour aider l'étudiant à modifier son organisation corporelle (notamment par la correction des mauvaises postures et le renforcement musculaire) en vue de maximiser son rendement fonctionnel et expressif. Une importance particulière est accordée à l'empreinte corporelle individuelle et au bien-être.

> Un cours d'entraînement intensif est offert durant le trimestre d'été afin de permettre à l'étudiant de poursuivre sa formation. En outre, des professionnels de la danse d'horizons divers et de calibre international viennent soutenir l'étudiant dans son désir de parfaire sa formation technique.

> Des séances hebdomadaires de renforcement musculaire (élaborées par la clinique de haute performance PERFMAX) sont incluses dans le cheminement de l'étudiant de première année pour l'aider à s'ajuster au rythme d'entraînement des cours du programme.

> L'évaluation de l'étudiant est progressive et continue et s'échelonne tout au long de la première année du programme pour les cours *Technique 1* et *Introduction à l'étude kinésiologique de la danse*.

> Un pianiste ou un percussionniste accompagne les étudiants dans le cadre de tous les cours techniques.

> L'étudiant a accès à des salles de répétition professionnelles pourvues de planchers de bois franc surélevés, de barres, de miroirs amovibles et d'une chaîne stéréophonique, de vidéo, de DVD et de lecteurs MP3.

> Un programme d'encadrement sous forme de tutorat est assuré par les professeurs et les chargés de cours pour soutenir les étudiants dans leur formation corporelle et académique.

> L'étudiant peut participer à des échanges interuniversitaires avec des universités étrangères grâce aux ententes de la CRÉPUQ. Les professeurs offrent alors un soutien particulier d'ordre administratif.

> Chaque année, le prix d'excellence William-Douglas, assorti d'une bourse de 500 \$, est remis à un étudiant méritant en création ou en interprétation.

> Chaque année, le Prix David-Kilburn en création chorégraphique, jusqu'à concurrence de 2 000 \$, sera remis à un étudiant qui sera diplômé du baccalauréat en danse, profil création ou de la maîtrise en danse en mémoire de création.

> La direction du programme peut reconnaître la formation d'un étudiant de niveau collégial ayant complété un diplôme d'études collégiales technique en danse, jusqu'à concurrence de quinze crédits.

CONCENTRATIONS OU PROFILS

Deux concentrations sont offertes :

- > *pratique artistique*. Interprétation et création chorégraphique.
- > *enseignement*. Préparation à l'enseignement primaire et secondaire en plus de l'exploration de disciplines au choix, dont arts plastiques, musique et art dramatique, par deux cours complémentaires.

STAGES

Dans le cadre de la concentration *pratique artistique*, l'étudiant peut réaliser un stage de 135 heures en création, en interprétation ou en gestion dans une compagnie de danse institutionnalisée, pendant lequel il bénéficie du soutien particulier de la direction du programme.

Pour sa part, la concentration *enseignement* comporte quatre stages obligatoires dans les écoles primaires et secondaires. Ils se font selon une séquence prédéterminée et sont principalement répartis sur les trois derniers trimestres.

POLITIQUES D'ADMISSION

Admission au trimestre d'automne seulement.

Seule la concentration *enseignement* est contingentée.

Test de français écrit

Vous trouverez la description de ce test et des informations sur la *Politique sur la langue française de l'UQAM* dans la section *Informations générales*. (Voir règlements pédagogiques particuliers / extraits.)

Anglais

Les études en danse exigent la lecture de textes anglais. L'étudiant a la responsabilité d'acquiescer cette capacité de lecture.

RÉGIME D'ÉTUDES

Le programme est offert selon un régime d'études à temps complet seulement.

STATISTIQUES D'ADMISSION

Concentration *pratique artistique* (7107)
Statistiques d'admission (automne 2009)
 Demandes : 79

Concentration *enseignement* (7606)
Capacité d'accueil
 Automne 2010 : 20

Statistiques d'admission (automne 2009)
 Demandes : 45
 Refus : 15
 Offres d'admission : 30 (67 %)

CONDITIONS D'ADMISSION

DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en danse ou l'équivalent (1) ; ou

être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) dans une autre concentration et avoir une formation soutenue et régulière en danse.

(1) un diplôme équivalent au DEC est un baccalauréat préuniversitaire obtenu au Québec.

ou EXPÉRIENCE

Être âgé d'au moins 21 ans, posséder des connaissances appropriées, une expérience pertinente attestée et avoir une formation soutenue et régulière en danse, et avoir participé à des spectacles de danse en tant que danseur ou chorégraphe ;

ou
avoir eu une formation soutenue et régulière en danse et en enseignement de la danse.

ou ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Avoir réussi cinq cours de niveau universitaire, soit quinze crédits, au moment du dépôt de la demande d'admission.

ou ÉTUDES HORS QUÉBEC

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (2) de scolarité ou l'équivalent.

(2) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

POUR TOUTES LES BASES D'ADMISSION

Tous les candidats doivent avoir atteint le niveau intermédiaire en danse (évalué lors de l'audition ou de la présentation vidéo en format VHS ou DVD pour la base d'études hors Québec).

MODE DE VÉRIFICATION DE L'ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATS

Les candidats admissibles recevront une convocation à l'audition en avril.

Les personnes résidant à l'extérieur du Québec et qui ne peuvent se présenter à l'audition doivent faire parvenir une présentation sur cassette vidéo (transférée sur système nord-américain) ou sur DVD permettant au jury de vérifier l'atteinte du niveau intermédiaire en danse. La vidéo format VHS ou DVD doit être constituée :

- d'extraits d'une classe technique de danse, présentant des exercices de réchauffement, des sauts et des enchaînements (vingt minutes maximum) ;
- et d'un solo (trois minutes maximum).

Ainsi, le comité doit pouvoir observer les points suivants :

- vos capacités techniques ;
- votre alignement corporel et votre coordination ;
- votre capacité de création, d'originalité et d'interprétation.

La cassette vidéo ou le DVD doit nous parvenir **avant le 1^{er} avril**, à l'adresse suivante (veuillez prévoir le délai de la poste) :
Université du Québec à Montréal
Direction du Baccalauréat en danse
840, rue Cherrier, Local K-4210
Case postale 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8

POUR TOUTES LES BASES D'ADMISSION

Audition en deux points :

1. Technique

Une classe de danse d'une durée de deux heures : une heure consacrée à la technique classique et une heure consacrée à la technique contemporaine, dont l'objectif est d'évaluer votre niveau technique (capacités physiques, alignement, aisance et coordination).

2. Création et interprétation

Un solo d'une durée minimale de deux minutes, avec ou sans musique, afin de juger de votre originalité, de votre capacité de création et de votre interprétation.

Vous devez prévoir le(s) vêtement(s) nécessaire(s) pour la classe de technique de danse (pieds nus) et la musique pour le solo (si nécessaire) : disque, CD, MP3.

Si vous avez omis d'annexer, lors de votre demande d'admission, vos attestations d'études et/ou d'expériences en danse, vous devrez **obligatoirement** remettre ces documents au moment de l'audition.

Durée de l'audition

L'épreuve en danse requiert votre disponibilité pour environ six heures.

MÉTHODES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

(pour les deux concentrations)

Audition en deux points (ou, pour la base Études hors Québec, présentation vidéo en format VHS ou DVD : 100%)

1. Technique (50 %) :

capacités physiques, alignement, aisance et coordination
Note de passage pour ce point : 60 %.

2. Création et interprétation (50 %) :

capacité de création, originalité, interprétation.

Note : La moyenne des points 1 (Technique) et 2 (Création et interprétation) doit être de 60 %.

EMPLOIS ÉVENTUELS

·Chorégraphe ·Critique en danse ·Enseignant ·Historien de la danse ·Interprète
·Producteur d'événements artistiques ·Technicien de scène.

Le domaine de l'enseignement de la danse au primaire et au secondaire offre d'excellentes perspectives. Selon la direction du programme, tous les étudiants qui s'y destinent trouvent un emploi à la fin de leurs études, et plusieurs postes demeurent tout de même vacants faute de finissants.

L'interprétation et la création offrent des contrats de travailleurs autonomes dans la plupart des cas. Les finissants en interprétation qui ont suivi leur formation avec rigueur et sérieux sont embauchés par des chorégraphes reconnus, alors que les chorégraphes sont embauchés par des producteurs variés, ou fondent leur propre compagnie.

ÉTUDES DE 2^e CYCLE À L'UQAM

DESS en éducation somatique ;
DESS en théâtre de marionnettes contemporain ;
Maîtrise en communication ;
Maîtrise en danse ;
Maîtrise en éducation ;
Maîtrise en kinanthropologie ;
Maîtrise en théâtre.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES / EXTRAIT(S)

Politique sur la langue française - Compétences linguistiques en français

Conformément à la Politique sur la langue française de l'UQAM, l'obtention d'un diplôme conduisant à l'obtention d'une autorisation légale d'enseigner est assujettie à des normes particulières en matière de compétences linguistiques. Ces normes concernent non seulement la qualité de la langue écrite, mais aussi celle de la communication orale. Aucune étudiante, étudiant ne peut être diplômé à moins de répondre à ces normes.

Exigences linguistiques en français écrit pour les étudiants des programmes menant au brevet d'enseignement

Mesures diagnostiques

Au cours de la première année d'études, au moment déterminé par la direction du programme, l'étudiant peut être obligé de se soumettre à un diagnostic de ses connaissances de la grammaire du français écrit. Selon les résultats, des mesures d'appoint peuvent être imposées par la direction du programme aux étudiants présentant des lacunes importantes en français.

Test de certification

Pour répondre à la norme particulière des programmes de formation à l'enseignement, seule la réussite au test choisi par l'ensemble des universités québécoises atteste des compétences en français écrit et conduit à l'obtention d'un brevet d'enseignement.

Première passation du test de certification

Au moment déterminé par la direction du programme et avec son autorisation, l'étudiant se soumet une première fois au test de certification au plus tôt après avoir complété sa première année d'études ou l'équivalent dans le programme.

Reprises du test de certification

En cas d'échec, l'étudiant a droit à deux reprises sans interruption dans son cheminement académique dans le programme. À chaque reprise, l'étudiant reprend la totalité de l'épreuve.

Seuils de poursuite et de réussite

Le seuil de poursuite correspond à une note suffisamment proche du seuil de réussite pour justifier que l'étudiant puisse poursuivre normalement son cheminement dans le programme.

DESCRIPTION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Les seuils de poursuite et de réussite au test de certification peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.bep.uqam.ca/exigenceslinguistiques>

Échéancier

L'étudiant doit avoir obtenu le seuil de poursuite dans chacun des deux volets du test de certification au plus tard avant le début de son troisième stage ou son équivalent tel que décidé par la direction du programme. L'étudiant doit avoir obtenu le seuil de réussite au test de certification dans chacun des deux volets avant le début de son quatrième stage ou son équivalent tel que décidé par la direction du programme.

Conformément à l'article 7.3 du Règlement des études de premier cycle, l'étudiant qui ne satisfait pas à l'une ou l'autre de ces exigences dans les délais prescrits sera soumis à certaines restrictions concernant la poursuite des études dans un programme menant au brevet d'enseignement. En conséquence, l'étudiant sera soumis à une période de probation d'un an ; il ne pourra poursuivre son cheminement régulier dans le programme ni s'inscrire au stage de la troisième année ou de la quatrième année de son programme le cas échéant. La direction de programme assignera à l'étudiant des objectifs pédagogiques et des modes de cheminement particuliers afin qu'il consacre ses efforts à la remédiation de ses difficultés en français en vue de la reprise finale du test de certification.

Au terme de la probation et avec l'approbation de la direction du programme, l'étudiant ayant échoué les deux reprises du test de certification peut se soumettre à une dernière reprise du test de certification.

Échec à la reprise finale du test de certification

Un échec à la troisième et dernière reprise du test de certification entraîne une exclusion du programme.

Exemption du test de certification

Tout étudiant peut demander à être exempté du test de certification vérifiant les compétences linguistiques en français écrit s'il a déjà réussi ce test dans une autre université ou encore s'il possède déjà un brevet. Cette demande, accompagnée des pièces justificatives originales, doit être adressée à la direction du programme, au trimestre auquel l'étudiant est admis dans le programme.

Frais

Les frais d'administration et de correction du test de certification sont assumés par l'étudiant.

Compétences en français oral

Tout étudiant doit passer le test de vérification des compétences à communiquer oralement (test administré par le Département de linguistique et de didactique des langues de l'UQAM) dès la première année d'études, au trimestre d'automne. Les frais d'administration et de correction de ce test sont entièrement assumés par l'Université.

Il n'y a aucune reprise à ce test. Tout étudiant qui échoue doit, avant la fin de sa deuxième année d'études dans le programme, s'inscrire au cours d'appoint :

LIN1016 (1 crédit) *Expression orale : compétence communicative*

LIN1017 (1 crédit) *Expression orale : la voix*

LIN1018 (1 crédit) *Expression orale : morpho-syntaxe et lexique*

LIN1019 (1 crédit) *Expression orale : compétence discursive*

ou

LIN1020 (3 crédits) *La communication orale pour les futurs enseignants*

en fonction des lacunes décelées et réussir avec le seuil exigé. La réussite au test de français oral ou la réussite des ou du cours d'appoint est une exigence à rencontrer afin de maintenir l'inscription au trimestre d'automne de la troisième année de formation. Tous les cours d'appoint doivent être réussis au plus tard au trimestre d'été de la deuxième année d'études. Les cours en français oral font partie du cheminement académique de l'étudiant. Ils sont donc assujettis à l'article du Règlement no 5 des Études de premier cycle portant sur les échecs répétés dans un cours obligatoire.

Un cheminement individualisé est offert à des personnes détenant une expérience professionnelle en danse et désirant compléter leur formation à temps partiel. Ces personnes accèdent au cheminement individualisé après avoir complété les cours du tronc commun ou avoir obtenu des reconnaissances d'acquis. Le cheminement de ces personnes est établi par la direction du programme. Si une personne désire obtenir le grade de bachelier sur la base d'un tel cheminement individualisé, le total des crédits (cours suivis et reconnaissances d'acquis) doit être d'au moins 90.

AUTORISATION D'ENSEIGNER

Le Ministère délivrera, sur recommandation de l'Université, les autorisations d'enseigner, permis d'enseigner et brevets d'enseignement, à ceux et à celles qui ont droit. Pour qu'une personne ait le droit d'obtenir une autorisation d'enseigner, elle doit remplir le formulaire de demande de *Permis d'enseigner au Québec*.

De plus, en vertu de nouvelles dispositions législatives relatives aux antécédents judiciaires du personnel scolaire, adoptées en juin 2005, toute personne qui désire obtenir ou renouveler une autorisation d'enseigner dans le secteur de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, doit obligatoirement joindre à sa demande de *Permis d'enseigner au Québec* une déclaration relative à ses antécédents judiciaires.

Pour de plus amples renseignements sur le *Permis d'enseigner au Québec*, le lecteur est prié de consulter le site WEB suivant : www.mels.gouv.qc.ca/dftps, sous l'onglet « Autorisation d'enseigner ».

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits ; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Cours du tronc commun de la première année (30 crédits) :

DAN1018	Technique IA
DAN1019	Technique IB (DAN1018)
DAN1022	Fondements du mouvement selon l'éducation somatique
DAN1033	Le mouvement dansé
DAN104X	Interprétation I
DAN1040	Histoire de la danse au XX ^e siècle
DAN205X	Interprétation II (DAN104X)
DAN2057	Les contextes de formation en danse : observation et analyse des pratiques de communication
DAN2061	Laboratoire d'apprentissage en danse ; créer, interpréter, apprécier
KIN2660	Introduction à l'étude kinésiologique de la danse

Cours du tronc commun de la deuxième année (18 crédits Pratique artistique - 16 crédits Enseignement) :

DAN2016	Technique II (DAN1019) - concentration Pratique artistique
DAN2019	Technique II A (1 cr.) (DAN1019) - concentration Enseignement et le cours
DAN2021	Technique II B (2 cr.) (DAN1019)* - concentration Enseignement
DAN2040	Histoire de la danse au Québec
DAN204X	Atelier somatique en danse
DAN303X	Interprétation III (DAN205X)
DAN3080	Introduction à l'écriture chorégraphique
DAN404X	Improvisation à la manière de...

* Le cours DAN2021, tout en étant obligatoire, n'est pas comptabilisé pour le total des crédits conduisant au diplôme.

CONCENTRATION PRATIQUE ARTISTIQUE (code 7107)

les neuf cours suivants (24 crédits) :

DAN3014	Entraînement avancé I (Pour les étudiants en pratique artistique : DAN2016. Pour les étudiants en enseignement : DAN2019 ; DAN2021)*
DAN4014	Entraînement avancé II (DAN3014)*
DAN4020	Esthétique chorégraphique contemporaine
DAN422X	Spectacle chorégraphique dirigé : création de... (6 cr.) (DAN303X)
DAN4220	Danse et société
DAN4280	Atelier chorégraphique (DAN3080)
FAM1110	Formes et fonctions du spectacle vivant II (du XVIII ^e siècle au XXI ^e siècle)
HAR1025	Sources et caractéristiques de l'art moderne et contemporain : XIX ^e et XX ^e siècles
MUS1004	Atelier d'audition I

* Les cours DAN3014 et DAN4014, tout en étant obligatoires, ne sont pas comptabilisés pour le total des crédits conduisant au diplôme.

deux cours optionnels en dehors du champ de spécialisation de la danse, non siglés DAN ou DAM (6 crédits).

Pour compléter son programme, l'étudiant choisit l'un des deux profils suivants :

•profil interprétation (12 crédits) :

les deux cours suivants (6 crédits) :

DAN5014	Entraînement préprofessionnel (DAN4014)*
DAN523X	Spectacle chorégraphique dirigé : répertoire de... (6 cr.) (DAN303X)

six crédits de cours en rôles d'interprétation :

DAN6213	Rôles d'interprétation (DAN422X)
DAN6215	Rôles d'interprétation (DAN422X)
DAN6223	Rôles d'interprétation (DAN422X)
DAN6225	Rôles d'interprétation (DAN422X)
DAN6233	Rôles d'interprétation (DAN422X)
DAN6235	Rôles d'interprétation (DAN422X)

* Le cours DAN5014, tout en étant obligatoire, n'est pas comptabilisé pour le total des crédits conduisant au diplôme.

ou

•profil création (12 crédits):

DAN5286	Chorégraphie (DAN4280)
DAN6282	Spectacle chorégraphique libre (6 cr.) (DAN5286)

ou le jumelage de deux cours parmi les suivants (6 cr.) :
le cours obligatoire suivant :

FAM4002	Atelier de création interdisciplinaire en arts visuels et médiatiques
FAM4003	Atelier de création interdisciplinaire en art dramatique
FAM4004	Atelier de création interdisciplinaire en musique
FAM4005	Atelier de création interdisciplinaire en danse

un cours au choix parmi les suivants (3 crédits):

DAM500X	Atelier intensif
DAM6000	Activité de synthèse
DAM6300	Stage d'enseignement en milieu récréatif
DAM6400	Stage en milieu professionnel
DAM6431	Stage d'enseignement en milieux récréatif et professionnel
DAN250X	Atelier pratique en danse
DAN3055	L'enseignement de la classe technique
DAN3440	La critique en danse (DAN1040)
DAN4390	Problématique de l'enseignement de la danse en milieux diversifiés
DAN5288	Production et mise en marché d'un événement
DAN5290	Introduction à la vidéodanse de création
DAN5520	Production de spectacle II
DAN6291	Vidéodanse libre (5 cr.) (DAN5286 ; DAN5290)

•Ou tout autre cours pertinent aux études du candidat (sous réserve de l'approbation de la direction du programme).

CONCENTRATION ENSEIGNEMENT (code 7606)

les cinq cours suivants (15 crédits):

DAN3014	Entraînement avancé I (Pour les étudiants en pratique artistique : DAN2016. Pour les étudiants en enseignement : DAN2019 ; DAN2021)*
DAN4014	Entraînement avancé II (DAN3014)
DAN4020	Esthétique chorégraphique contemporaine

ou le cours

DAN4220	Danse et société
DAN4280	Atelier chorégraphique (DAN3080)
DAN523X	Spectacle chorégraphique dirigé : répertoire de... (6 cr.) (DAN303X)

* Le cours DAN3014, tout en étant obligatoire, n'est pas comptabilisé pour le total des crédits conduisant au diplôme.

les douze cours suivants (47 crédits):

ASS2051	Enfants en difficulté d'adaptation
ASC6003	Problématiques interculturelles à l'école québécoise
DAM4411	Stage d'enseignement de la danse : exploration
DAM4421	Stage d'enseignement de la danse au préscolaire-primaire (4 cr.)
DAM4431	Stage d'enseignement de la danse au secondaire (4 cr.)
DAM4441	Stage d'enseignement de la danse au préscolaire-primaire : intégration (12 cr.)

ou le cours

DAM4451	Stage d'enseignement de la danse au secondaire : intégration (12 cr.)
DAN4301	Problématique de l'enseignement de la danse au préscolaire et au primaire
DAN4312	Didactique de la danse au secondaire
FPE3650	Application des technologies de l'information et de la communication en enseignement
FPE3050	Organisation de l'éducation au Québec
MUS4900	Diagnostic et gestion des apprentissages en arts
PSY2634	Psychologie du développement : période de latence et adolescence

Ouverture, complémentarité et interdisciplinarité (12 crédits):

le jumelage de deux cours parmi les suivants (6 crédits):

FAM4002	Atelier de création interdisciplinaire en arts visuels et médiatiques
FAM4003	Atelier de création interdisciplinaire en art dramatique
FAM4004	Atelier de création interdisciplinaire en musique
FAM4005	Atelier de création interdisciplinaire en danse

deux cours parmi les cours offerts en art dramatique, en arts visuels, ou en musique ou parmi les cours suivants :

FAM1010	Atelier d'écriture en art
LIN1009	Apprentissage de la grammaire du français écrit I

ou tout autre cours dans une deuxième discipline, approuvé par la direction du programme.

BACCALaurÉAT EN DESIGN DE L'ENVIRONNEMENT

7004

Configurer l'espace, donner forme aux choses

Téléphone : 514 987-3671

GRADE

Bachelier ès arts, B.A.

SCOLARITÉ

Ce programme comporte quatre-vingt-dix crédits.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme offre une formation fondamentale en design pour ceux qui désirent travailler à l'amélioration du cadre de vie des individus et des groupes formant notre société. Il prépare l'étudiant aux domaines du design industriel et du design des objets, au design des espaces intérieurs et extérieurs et au design architectural et urbain. La perspective du développement durable et de ses enjeux sociaux y est abordée d'un point de vue multiple.

PARTICULARITÉS

> L'UQAM est la seule université à offrir le programme à Montréal et au Québec.

> Le programme forme des designers, des créateurs.

> La formation s'intéresse à toutes les formes d'expression de notre culture matérielle.

> Chaque année, une exposition des finissants est organisée au Centre de design de l'UQAM (<http://www.centredeledesign.com/centre.html>). Les firmes d'architecture et de design, les organismes publics, les industries et les médias y sont conviés.

> L'étudiant a accès à des ateliers multitechniques (bois, métal, plastique, etc.) parmi les mieux équipés au Canada.

> Le programme intègre les nouvelles technologies à tous les niveaux : design, conception, animation, rédaction, typographie, mise en page, multimédia, etc. Il s'appuie pour cela sur un parc informatique de haut niveau, régulièrement mis à jour, et propose une gamme de cours obligatoires et optionnels permettant de préparer les étudiants aux nombreux enjeux qu'ils rencontreront en carrière.

> Plus de cent ordinateurs de dernière génération (plates-formes Windows et Macintosh), équipés de logiciels avancés, sont à la disposition des étudiants pour la réalisation de travaux qui demandent d'importants temps de calcul : modèles paramétriques ou volumiques, scènes de présentation, simulations dynamiques, explorations de processus d'avant-garde en design.

> L'étudiant a plusieurs occasions de participer à des concours nationaux et internationaux lui permettant d'enrichir son curriculum vitae.

> La direction du programme peut reconnaître jusqu'à quinze crédits aux étudiants qui ont complété un DEC en formation technique. La reconnaissance de ces acquis est conditionnelle à la soumission de pièces justificatives.

Saviez-vous que :

Montréal a acquis en 2006 le statut de « ville UNESCO de design » pour le dynamisme de son apport dans le domaine ? Et que le Centre de design et l'École de design de l'UQAM, tout comme le programme de design de l'environnement, ses enseignants, ses étudiants et ses diplômés, constituent des acteurs actifs et reconnus de cette dynamique depuis plus de 25 ans ?

CONCENTRATIONS OU PROFILS

Le programme ne prévoit pas de concentration ni de profil définis, si ce n'est l'atelier de fin d'études, qui permet à chacune et à chacun d'opter pour un champ de spécialisation, ouvert aux projets futurs.

OUVERTURE DU PROGRAMME À L'INTERNATIONAL

> Des cours intensifs d'une semaine en design international sont offerts au début de l'été. Ils sont donnés par des professionnels de réputation internationale, par exemple, des designers, des architectes et des urbanistes.

> Chaque année un voyage d'études est organisé. Ce voyage, optionnel et crédité, est financé en partie par des commanditaires et des bourses destinées à encourager la mobilité.

> Il est possible de poursuivre une partie des études à l'étranger, en France, en Italie, en Angleterre ou ailleurs (sous réserve des politiques en vigueur).

STAGES

La formation permet de réaliser un stage crédité, au Québec ou à l'étranger, d'une durée minimale de cent vingt heures.

POLITIQUES D'ADMISSION

Admission au trimestre d'automne seulement.
Le programme est contingenté.

Test de français écrit

Vous trouverez la description de ce test et des informations sur la *Politique sur la langue française de l'UQAM* dans la section *Informations générales*.

Après la réception des demandes d'admission, possibilité d'une rencontre d'information pour aider les candidats à prendre leur décision.

RÉGIME D'ÉTUDES

À cause d'exigences très serrées concernant la présence en atelier et, par conséquent, d'une grille horaire très chargée, un étudiant travaillant à temps plein ou de nombreuses heures à temps partiel ne peut compter être inscrit à plein temps.

STATISTIQUES D'ADMISSION

Capacité d'accueil

Automne 2010 : 120

Un quota pour chacune des bases d'admission est calculé au prorata du pourcentage du total des demandes.

Statistiques d'admission (automne 2009)

Demandes : 359
Refus : 98
Offres d'admission : 261 (73 %)

CONDITIONS, MÉTHODES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent (1).
(1) un diplôme équivalent au DEC est un baccalauréat préuniversitaire obtenu au Québec.

Sélection : 100 %

· Cote de rendement
Cote R du dernier candidat admis à l'automne 2009 : 24,0

ou

EXPÉRIENCE

Être âgé d'au moins 21 ans, posséder des connaissances appropriées, une expérience pertinente attestée et avoir pratiqué le design ou avoir une expérience de travail attestée, assortie d'un intérêt démontré pour le design. Soumettre un portfolio faisant état de son expérience en design et/ou une lettre de motivation.

Sélection : 100 %

· Qualité du dossier justificatif de l'expérience.

ou

ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Avoir réussi cinq cours de niveau universitaire, soit quinze crédits, au moment du dépôt de la demande d'admission (au 1^{er} mars).

Sélection : 100 %

· Qualité du dossier académique.
Moyenne du dernier candidat admis à l'automne 2009 : 71 % (3,04/4,3)

ou

ÉTUDES HORS QUÉBEC

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (2) de scolarité ou l'équivalent.
(2) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

Sélection : 100 %

· Qualité du dossier académique.

ACCREDITATION PROFESSIONNELLE

En tant que programme de formation fondamentale, le programme de 1^{er} cycle en design de l'environnement ne mène pas à une accréditation par les ordres professionnels. Il donne cependant accès à diverses associations professionnelles (selon les critères en vigueur pour chacune d'elles).

EMPLOIS ÉVENTUELS

Design dans tous les champs visés : design des objets, design artisanal, design industriel, design d'intérieur, design de paysage, design architectural, design d'événements, design d'exposition, design urbain, etc., dans les secteurs public ou privé.

Qu'il soit travailleur autonome, directeur d'agence ou salarié, le designer doit faire preuve d'initiative et savoir travailler en équipe.

ÉTUDES DE 2^e CYCLE À L'UQAM

DESS en architecture moderne et patrimoine ;
DESS en design d'équipements de transport ;
DESS en design d'événements ;
DESS en intervention ergonomique en santé et sécurité du travail ;
Maîtrise en muséologie.

Un programme de maîtrise en design de l'environnement est actuellement en préparation et sera offert à moyen terme dans les domaines couverts par le programme de 1^{er} cycle, avec une insistance sur le développement durable.

Tous les programmes de 2^e cycle au Québec, relatifs à nos disciplines, sont accessibles à nos diplômés, eu égard aux critères spécifiques de chacun d'eux. Une propédeutique sera exigée dans certains cas.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits ; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Première année du programme :

les neuf cours suivants (29 crédits) :

DES1510 Dessin d'observation
DES1520 Introduction au design de l'environnement
DES1530 Projet de design I (4 cr.)
DES1540 Formes et composition
DES2520 Design architectural (DES1520)
DES2530 Projet de design II (4 cr.) (DES1530)
DES2540 Dessin et conception
DES2550 Design et construction
FAM1200 Espace ressource : l'individu

Deuxième année du programme :

les neuf cours suivants (31 crédits) :

DES3510 Design et informatique
DES3520 Design industriel (DES1520)
DES3530 Projet de design III a (4 cr.) (DES1540 ; DES2520 ; DES2530 ; DES2540 ; DES2550 ; FAM1200)
DES3540 Projet de design III b (4 cr.) (DES1540 ; DES2520 ; DES2530 ; DES2540 ; DES2550 ; FAM1200)
DES3550 Design et fabrication
DES4520 Design urbain (DES1520)
DES4531 Projet de design IV a (4 cr.) (DES1540 ; DES2520 ; DES2530 ; DES2540 ; DES2550 ; FAM1200)
DES4541 Projet de design IV b (4 cr.) (DES1540 ; DES2520 ; DES2530 ; DES2540 ; DES2550 ; FAM1200)
FAM1210 Espace ressource : groupes humains (FAM1200)

Troisième année du programme :

les cinq cours suivants (15 crédits) :

DES5520 Théories et pratiques du design de l'environnement
DES5530 Projet de design V a
DES5540 Projet de design V b
DES6530 Projet de design VI a (DES5520 ; DES5530 ; DES5540)
DES6540 Projet de design VI b (DES5520 ; DES5530 ; DES5540)

Liste A :

deux cours choisis parmi les suivants (6 crédits) :

APL1501 Exploration en couleur A
EUT1061 Dimensions morphologiques et patrimoniales de la ville
EUT1072 Développement durable et gestion
FSM2001 L'être humain et son environnement
GEO3100 Aménagement du territoire : théories et pratiques
HAR1810 L'architecture de l'Antiquité au XVIII^e siècle
HAR1850 L'architecture aux XIX^e et XX^e siècles
HAR2820 Approches sémiologiques des arts visuels
HAR3603 Synthèse des arts
MET1001 Éléments de gestion des entreprises
PHY2671 La maison aux énergies douces
PHY3750 L'environnement urbain
PSY1620 Psychologie de l'environnement

SOC3750 Sociologie urbaine
 SOC5605 Sociologie de l'art
 ou d'autres cours approuvés par le directeur du programme au cas où les cours ne sont pas offerts.

Liste B :

un cours choisi parmi les suivants (3 crédits) :

DEM6871 L'environnement A : séminaire
 DEM6872 L'environnement B : projet
 DEM6873 L'environnement C : stage
 DES2525 Design international : édifice
 DES3525 Design international : objet
 DES4517 Design international : voyage d'études
 DES4525 Design international : espace urbain
 DES5525 Design international : projet intégré

Liste C :

un cours choisi parmi les suivants (3 crédits) :

DES5570 Projet et informatique (DES3510)
 DES5571 Projet et architectonique (laboratoire)
 DES5573 Design et ergonomie (laboratoire)

ou d'autres cours approuvés par le directeur du programme au cas où les cours ne sont pas offerts.

un cours libre choisi en dehors du champ de spécialisation (3 crédits).

BACCALAURÉAT EN DESIGN GRAPHIQUE

7779

Faire parler les images

Téléphone : 514 987-3671

Avis : Au moment de mettre sous presse, ce programme subit des modifications, notamment une hausse de son contingent. Veuillez consulter le site Internet du Registrariat (www.registrariat.uqam.ca) afin de connaître la dernière version du programme.

GRADE

Bachelier ès arts, B.A.

SCOLARITÉ

Ce programme comporte quatre-vingt-dix crédits.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le designer graphiste est un spécialiste de l'information visuelle qui crée et organise des images pour traduire des idées. D'une durée de trois ans, le programme mise sur la continuité des apprentissages.

Durant la première année, la cohérence du cheminement permet à l'étudiant d'intégrer progressivement la pratique dans les cours théoriques par des cours-ateliers. Dès la deuxième année, l'étudiant peut prendre des cours optionnels en typographie, en illustration, en multimédia ; il peut aussi suivre des cours de design international offerts à l'été et donnés par une équipe de professionnels de réputation internationale, par exemple, des designers, des architectes et des graphistes.

Admission : pour être admis, tous les candidats doivent soumettre un cartable de travaux personnels et passer un examen écrit. La première partie de l'examen comporte une série de questions objectives portant sur des connaissances générales ; la deuxième partie consiste à réaliser des dessins à partir d'objets et de lettres.

PARTICULARITÉS

> L'UQAM est la seule université à Montréal à offrir ce programme.

> La formation s'intéresse à **différents domaines** :

- **Graphisme** : logos, papeteries, rapports annuels, brochures, dépliants, pochettes de disques, signalisation, typographie, etc.
- **Illustration** : dessin, collage, montage tridimensionnel, etc.
- **Publicité** : panneaux publicitaires, annonces, affiches, emballages, publicités télévisuelles, etc.
- **Multimédia** : films d'animation, sites Web, présentations audiovisuelles, etc.

> Des laboratoires bien équipés permettent à l'étudiant de mener à bien ses projets. L'atelier d'édition permet de développer et de produire numériquement des projets de graphisme à partir des logiciels Photoshop, Illustrator, InDesign, Final Cut, After Effects, Flash, Dreamweaver, etc., comme des affiches, des logos et des publications.

> L'atelier multitechnique permet de réaliser et de construire des prototypes et des maquettes de design et d'architecture. Il comporte plusieurs sections : métal, bois, maquettes, plâtre, céramique, résine, sablage/peinture et thermoformage, équipées de nombreuses machines spécialisées.

> L'UQAM offre une formation professionnelle de très haut niveau. Ses diplômés sont très en demande dans les agences de publicité et les studios de design, entre autres.

> Dans le cadre de concours, plusieurs bourses sont offertes annuellement. Par exemple, la bourse Frédéric Metz (1000 \$) ; la bourse Michèle Lemieux (1000 \$) ; la bourse Réal Séguin (2000 \$) ; les bourses Sid Lee (2500 \$) ; la bourse Paprika (2000 \$) ; la bourse Saint-Jacques Vallée Young & Rubicam (2000 \$)...

> Une série d'ateliers intensifs, de cours pratiques et de conférences en design international sont offerts chaque printemps. Ces activités accueillent des invités, des créateurs, des chercheurs et des praticiens de réputation internationale.

> La taille des groupes-cours ateliers est limitée à 25 étudiants par classe.

> Les travaux des finissants font l'objet d'une exposition annuelle au Centre de design de l'UQAM. Le public, les employeurs, les professionnels et les médias y sont conviés.

> Les étudiants peuvent s'inscrire à des concours nationaux et internationaux, par exemple, Grafika, la Biennale de Mexico, le *Type Director's Club*, Tous à Chaumont, le Concours d'emballage *Young Package* en République tchèque et le concours de la revue *Print*. Les étudiants de l'UQAM remportent beaucoup de prix à ces concours prestigieux.

> La direction du programme peut reconnaître jusqu'à neuf crédits aux étudiants qui ont complété un diplôme d'études collégiales en formation technique en graphisme ou en photographie. La reconnaissance de ces acquis est conditionnelle à la réussite d'un examen.

Saviez-vous que :

Pour l'ensemble de sa carrière, la professeure **Angela Grauerholz**, de l'École de design, a reçu le prestigieux prix Paul-Émile-Borduas en 2006, l'un des onze **Grands Prix du Québec**.

CONCENTRATIONS OU PROFILS

Le programme ne prévoit pas de concentration ni de profil définis.

OUVERTURE DU PROGRAMME À L'INTERNATIONAL

Étude des tendances actuelles en design graphique dans le cadre d'ateliers intensifs avec des designers de renommée mondiale.

Échanges internationaux.

Des ententes interuniversitaires permettent à certains étudiants d'aller étudier à l'étranger pendant leurs études. Les cours suivis durant un ou deux trimestres, et préalablement approuvés par le programme, sont reconnus par l'université.

STAGES

La formation permet à l'étudiant de réaliser deux stages de cent vingt heures chacun, rémunérés ou non, au Québec ou à l'étranger.

POLITIQUES D'ADMISSION

Admission au trimestre d'automne seulement.

Le programme est contingenté.

Test de français écrit

Vous trouverez la description de ce test et des informations sur la *Politique sur la langue française de l'UQAM* dans la section *Informations générales*.

RÉGIME D'ÉTUDES

Le programme peut être suivi à temps complet ou à temps partiel.

STATISTIQUES D'ADMISSION

Capacité d'accueil

Automne 2010 : 60

Statistiques d'admission (automne 2009)

Demandes	:	410
Refus	:	331
Offres d'admission	:	79 (19%)

CONDITIONS, MÉTHODES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent (1).
(1) un diplôme équivalent au DEC est un baccalauréat préuniversitaire obtenu au Québec.

Sélection : 100 %

- cartable : DEC (art) : 50% **ou** Autre DEC : 20%
- questionnaire : DEC (art) : 30% **ou** Autre DEC : 30%
- cote de rendement : DEC (art) : 20% **ou** Autre DEC : 50%

Pour les fins de sélection, les programmes collégiaux suivants sont rangés dans la catégorie DEC-art :

Programmes généraux :

- 200.13 Sciences et Arts plastiques
- 300.13 Sciences humaines et Arts plastiques
- 500.04 ou 510.A0 Arts plastiques
- 500.01 Arts
- 500.X5 ou 500.A0 Arts et lettres

Programmes professionnels :

- 561.02 ou 561.A0 Théâtre-production
 - 561.03 Conception (théâtre)
 - 561.04 Techniques scéniques
 - 570.01 Céramique
 - 570.02 Esthétique de présentation
 - 570.03 Aménagement d'intérieurs
 - 570.04 Photographie
 - 570.06 ou 570.A0 Graphisme
 - 570.07 ou 570.C0 Techniques de design industriel
 - 571.02 ou 571.A0 Design de mode
 - 571.05 Mode masculine
 - 571.06 Mode féminine
 - 573.01 Techniques de métiers d'art (toutes les options (9) sont reconnues)
 - 581.02 Techniques de la typographie
 - 581.03 Techniques du montage photolithographique
 - 581.04 Techniques de l'impression
 - 581.06 Techniques du traitement de l'image
 - 581.08 Techniques de gestion de l'imprimerie
 - 582.A1 Techniques d'intégration multimédia
 - 589.01 Art et technologie des médias : Bloc publicité
- (Voir remarque Pour toutes les bases d'admission ci-après.)

ou

EXPÉRIENCE

Être âgé d'au moins 21 ans, posséder des connaissances appropriées, avoir une expérience pertinente de travail attestée dans le domaine du design graphique ou dans un domaine connexe, et faire état de ses réalisations graphiques professionnelles dans son cartable. Les travailleurs autonomes devront fournir un affidavit assermenté de leur implication dans le design ou dans un domaine connexe.

Sélection : 100 %

- cartable (70%)
- questionnaire (30%)

(Voir remarque Pour toutes les bases d'admission ci-après.)

ou

ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Avoir réussi cinq cours (quinze crédits) dans un programme d'études universitaires en art au moment du dépôt de la demande d'admission.

Sélection : 100 %

- cartable (50%)
- questionnaire (30%)
- moyenne des résultats universitaires (20%)

(Voir remarque Pour toutes les bases d'admission ci-après.)

ou

ÉTUDES HORS QUÉBEC

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (2) de scolarité ou l'équivalent.

(2) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

Sélection - Bases Études hors Québec

> Candidats résidant au Québec :

Sélection : 100 %

- cartable (20%)
- questionnaire (30%)
- résultats académiques (50%)

POUR LES CANDIDATS RÉSIDANT AU QUÉBEC

À la suite de sa demande d'admission, le candidat est convoqué, généralement au début du mois d'avril, à remplir un questionnaire et, par la même occasion, à apporter son cartable de travaux personnels.

CARTABLE DE TRAVAUX PERSONNELS :

> Votre cartable de travaux personnels doit contenir un maximum de vingt éléments visuels de préférence montés sur des cartons de même format ne dépassant pas 42 x 60 cm. Vos nom, prénom et date de naissance doivent être inscrits sur les documents qui ne sont pas attachés dans votre cartable.

> Tous les éléments doivent être placés dans un cartable plat d'un format maximum de 51 x 66 cm. (20 x 26 po). Vos nom, prénom et date de naissance doivent être inscrits en lettres majuscules, au coin supérieur droit de votre cartable.

> Les éléments présentés peuvent être des recherches personnelles, des réalisations ou des travaux scolaires, tels que concepts de design graphique, œuvres photographiques, dessins, illustrations, court film d'animation de une à deux minutes.

> Les films ou vidéos doivent être soumis sur cassettes de format VHS. Nous n'acceptons pas les dossiers sur cédérom pour des raisons d'efficacité. Il est essentiel de présenter des séquences imprimées de vos réalisations électroniques.

> Pour les pièces tridimensionnelles (sculptures, peintures, etc.), seules des photos ou des diapositives présentées dans les feuilles translucides seront acceptées.

> Les dossiers comportant plus de vingt éléments, des pièces volumineuses, des encadrements sous verre, des tubes ou rouleaux, des diapositives en vrac seront refusés.

> L'ingéniosité, l'inattendu, la créativité et la qualité de la réalisation seront déterminants pour le comité de sélection.

> Vos dossiers sont confidentiels et seront manipulés avec grand soin. Cependant, nous ne sommes pas responsables pour des pertes encourues par des tiers.

> L'Université n'est pas responsable de la réexpédition des cartables et autres documents.

Les critères d'évaluation du cartable sont les suivants :

- capacité d'expression visuelle
- créativité
- composition et mise en forme de l'ensemble du cartable.

QUESTIONNAIRE :

Les critères d'évaluation du questionnaire sont :

- aptitude à exprimer des concepts visuels au moyen du dessin ;
- capacité de représenter en perspective des objets tridimensionnels.

Le questionnaire a pour but de mesurer l'étendue de votre culture générale et de tester vos moyens graphiques.

Exemple de question posée dans le questionnaire

À l'aide d'esquisses, imaginer dix utilisations graphiques différentes qu'on puisse faire d'un soulier.

Durée du questionnaire

Une heure quinze minutes (questions à choix multiples et exercices pratiques).

Vu le nombre limité de places dans ce programme, seront retenues les candidatures ayant obtenu les meilleurs résultats à l'évaluation du cartable, du dossier scolaire et au questionnaire. Si des candidats se désistent, leurs places seront offertes aux autres aspirants en respectant l'ordre des résultats.

POUR LES CANDIDATS RÉSIDANT À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

(pour toutes les bases d'admission)

> Candidats résidant hors Québec :

Sélection : 100 %

- cartable (80%)
- résultats académiques (20%)

Les candidats résidant à l'extérieur du Québec ne seront évalués que sur le cartable et le dossier académique. Voir la description ci-dessus.

Pour les candidats hors Québec, nous acceptons les dossiers sur céderom, mais, pour des raisons d'efficacité, il est obligatoire de présenter des séquences imprimées de vos réalisations.

Votre dossier visuel doit nous parvenir par messagerie internationale avant le 1^{er} avril à l'adresse suivante (prévoir le délai du courrier):

Université du Québec à Montréal

Direction du baccalauréat en Design graphique
1440, rue Sanguinet, Local DE-2270
Montréal (Québec) H2X 3X9
Canada

REMARQUES PARTICULIÈRES

CARTABLE DE TRAVAUX PERSONNELS

- Votre cartable de travaux personnels doit contenir un maximum de vingt éléments visuels de préférence montés sur des cartons de même format ne dépassant pas 42 x 60 cm. Vos nom, prénom et date de naissance doivent être inscrits sur les documents qui ne sont pas attachés dans votre cartable.
- Tous les éléments doivent être placés dans un cartable plat d'un format maximum de 51 x 66 cm. (20 x 26 po). Vos nom, prénom et date de naissance doivent être inscrits en lettres majuscules, au coin supérieur droit de votre cartable.
- Les éléments présentés peuvent être des recherches personnelles, des réalisations ou des travaux scolaires, tels que concepts de design graphique, œuvres photographiques, dessins, illustrations, court film d'animation de une à deux minutes.
- Les films ou vidéos doivent être soumis sur cassettes de format VHS. Nous n'acceptons pas les dossiers sur céderom pour des raisons d'efficacité. Il est essentiel de présenter des séquences imprimées de vos réalisations électroniques.
- Pour les pièces tridimensionnelles (sculptures, peintures, etc.), seules des photos ou des diapositives présentées dans les feuilles translucides seront acceptées.
- Les dossiers comportant plus de vingt éléments, les pièces volumineuses, les encadrements sous verre, les tubes ou rouleaux, les diapositives en vrac seront refusés.
- L'ingéniosité, l'inattendu, la créativité et la qualité de la réalisation seront déterminants pour le comité de sélection.
- Vos dossiers sont confidentiels et seront manipulés avec grand soin. Cependant, nous ne sommes pas responsables pour des pertes encourues par des tiers.
- L'Université n'est pas responsable de la réexpédition des cartables et autres documents.

EMPLOIS ÉVENTUELS

·Chargé de projet ·Concepteur de sites Web ·Concepteur publicitaire ·Concepteur-idéateur ·Directeur artistique ·Directeur de production graphique ·Graphiste ·Illustrateur.

Le designer graphiste travaille généralement dans un studio de design, une agence de publicité, une grande société ou encore à son compte. Le marché de l'emploi est présentement très favorable aux diplômés en design graphique. Nos anciens étudiants ont créé et dirigent des bureaux importants, d'autres enseignent dans les cégeps et les écoles privées; leur réputation d'excellence fait que nos diplômés sont très en demande.

ÉTUDES DE 2^e CYCLE À L'UQAM

DESS en design d'événements;
Maîtrise en administration des affaires, spécialisation marketing;
Maîtrise en communication (concentration multimédia ou autre).

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

les vingt cours suivants (60 crédits):

DES1210	Design : problématique
DES1211	Design graphique : introduction
DES1212	Dessin : perception
DES1213	Recherche et documentation
DES2211	Design graphique : conceptualisation (DES1211)
DES2212	Dessin : modèles vivants (DES1212)
DES2213	Design graphique : historique (DES1213)
DES2214	Typographie : bases
DES2215	Photographie : lumière naturelle (DES1215)
DES3211	Design graphique : graphisme (DES2211)
DES3212	Illustration : initiation (DES2212)
DES3213	Audiovisuel : langage
DES3214	Typographie : variations (DES2214)
DES4211	Design graphique : objets (DES3211)
DES4213	Audiovisuel : conception (DES3213)
DES5211	Design graphique : synthèse (DES4211)
DES6211	Design graphique : production (DES5211)
EDM1001	Introduction aux théories de la communication médiatique

MET1001	Éléments de gestion des entreprises
PSY3033	Psychologie des médias visuels

Note: **L'étudiant qui possède un DEC en photographie**: Le cours DES1215 n'est pas requis comme préalable au cours DES2215 dans le cadre de ce programme. Dans le cas contraire, le cours DES1215 peut être crédité si l'étudiant présente un portfolio de photos et réussit l'examen attestant sa connaissance de la photo lors du premier cours.

cours optionnels : sept cours parmi les suivants (21 crédits):

DES1215	Photographie : bases
DES1217	Design graphique : atelier I
DES1268	Design graphique : signes
DES2217	Design graphique : atelier II
DES2268	Design graphique : diffusion
DES3215	Photographie : conception (DES2215)
DES3218	Diffusion culturelle et conception graphique
DES321X	Design graphique : atelier
DES3268	Design graphique : schématisation
DES4214	Typographie : illustration (DES3214)
DES4215	Photographie : exploration couleurs (DES2215 ; DES3215)
DES4216	Couleur et design
DES4217	Design horizon I
DES4268	Design graphique : expérimentation
DES4517	Design international : voyage d'études
DES5212	Illustration : exploration (DES3212)
DES5213	Film d'animation : introduction (DES3213)
DES5214	Typographie : associations (DES2214 ; DES3214)
DES5217	Design : horizon II
DES5222	Illustration technique
DES5268	Design graphique : affiches
DES6210	Le design informatisé et ses applications
DES6212	Illustration : styles (DES3212)
DES6213	Film d'animation : expérimentation (DES5213)
DES6214	Typographie : innovations (DES3214)
DES6216	Design d'exposition
DES6221	Design graphique et culture
DES6222	Illustration scientifique (DES6210)
DGM6121	Stage I
DGM6122	Stage II

ou tout autre cours choisi en accord avec la direction du programme.

trois cours libres en dehors du champ de spécialisation (9 crédits).

BACCALURÉAT EN ÉTUDES LITTÉRAIRES

7872

Découvrir et comprendre les textes

Téléphone : 514 987-3644

Le programme comporte quatre profils :

- Perspectives critiques
- Études québécoises
- Pratiques littéraires et culturelles
- Création

GRADE

Bachelier ès arts, B.A.

SCOLARITÉ

Ce programme comporte 90 crédits.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La formation est axée sur la compréhension, l'analyse et l'interprétation du texte littéraire. Elle privilégie l'approche théorique sur le plan de l'analyse, et la création sur celui de la pratique. Les divers parcours proposés permettent l'étude de différentes littératures : québécoise, française, américaine ou autres.

PARTICULARITÉS

> L'UQAM est la seule université québécoise à offrir le programme en études littéraires sans restriction à un corpus national. On y aborde diverses littératures étrangères : africaine, brésilienne, américaine, etc. ainsi que plusieurs genres ou formes, dont le scénario de film, la bande dessinée et la littérature populaire.

> La formation porte une attention plus particulière aux littératures française et québécoise.

> Ce programme multidisciplinaire favorise l'acquisition d'une culture générale. L'étudiant peut suivre jusqu'à dix cours dans des disciplines connexes : sociologie, philosophie, histoire de l'art, théâtre, communication, psychologie, linguistique ou histoire.

> La formation est structurée autour d'axes théoriques (chacun des thèmes étudiés est abordé selon différents aspects) : sociocritique, psychanalyse, sémiotique, génétique et études féministes.

> La formation offre un bon équilibre entre la théorie, la lecture critique (analyse de textes), la recherche et la création (ateliers de prose et de poésie, correction de textes, édition, etc.).

> Deux bourses d'études sont réservées aux étudiants du programme : la bourse Michel van Schendel et la bourse Giulia Bettinotti.

> Le programme offre des activités de monitorat. Cet encadrement, visant à accompagner l'étudiant dans ses apprentissages, est assuré par des étudiants dûment formés, de maîtrise ou de doctorat.

> La formation est offerte aux trois cycles d'études : baccalauréat, maîtrise et doctorat. Un doctorat à cheminement continu (admission à partir du baccalauréat) est offert en sémiologie (étude des signes et symboles).

> Le Département d'études littéraires regroupe plusieurs centres de recherche : le Centre interdisciplinaire d'études sur les lettres, les arts et les traditions (CELAT) ; le Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture québécoises (CRILCQ) ; et le Centre de recherche Figura sur le texte et l'imaginaire. Il héberge aussi la Chaire de recherche du Canada en esthétique et poétique. S'y trouvent aussi le Laboratoire international d'étude multidisciplinaire comparée des représentations du Nord et le Laboratoire de recherches littéraires sur les nouvelles formes de textes et de fictions (NT2). Le Département entretient aussi des liens privilégiés avec le Centre d'études et de recherches sur le Brésil (CERB) et le Centre d'études interdisciplinaires Wallonie-Bruxelles.

Saviez-vous que :

Le Département accueille tous les ans un écrivain en résidence.

OUVERTURE DU PROGRAMME À L'INTERNATIONAL

Les étudiants qui le souhaitent peuvent étudier à l'étranger pendant un trimestre ou une année dans le cadre de programmes d'échanges. Des bourses de mobilité sont disponibles sur concours.

STAGES

Le programme ne comporte pas de stage.

POLITIQUES D'ADMISSION

Admission aux trimestres d'automne et d'hiver. Le programme n'est pas contingenté.

Test de français écrit

Vous trouverez la description de ce test et des informations sur la *Politique sur la langue française de l'UQAM* dans la section *Informations générales*.

RÉGIME D'ÉTUDES

Le programme peut être suivi à temps complet ou à temps partiel.

STATISTIQUES D'ADMISSION

Demandes : 81 (hiver 2009)
425 (automne 2009)

CONDITIONS D'ADMISSION

DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent (1).

(1) Un diplôme équivalent au DEC est un baccalauréat préuniversitaire obtenu au Québec.

ou

EXPÉRIENCE

Être âgé d'au moins 21 ans, posséder des connaissances appropriées et avoir travaillé dans un domaine relié à la littérature (enseignement, édition, librairie, journalisme, production de textes littéraires, etc.). Faire état d'une création littéraire ou avoir une connaissance suffisante du phénomène littéraire.

ou

ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Avoir réussi cinq cours de niveau universitaire, soit quinze crédits, au moment du dépôt de la demande d'admission.

ou

ÉTUDES HORS QUÉBEC

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (2) de scolarité ou l'équivalent.

(2) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

REMARQUES PARTICULIÈRES

Les « Cours complémentaires » et les « Cours hors discipline » constituent un espace de dix cours où les étudiants qui le désirent peuvent inscrire une concentration de premier cycle en anglais (F004), en espagnol (F005), en italien (F014), en allemand (F003), en études féministes (F002), en études québécoises (F007), en études médiévales (F011), en études ethniques (F009), en études anciennes (F010) ou en linguistique appliquée à l'étude de la grammaire (F012). Cette dernière concentration est particulièrement pertinente pour ceux qui désirent se perfectionner en révision de textes ou qui éprouvent des difficultés en français écrit.

Les étudiants qui souhaitent faire une concentration de premier cycle sont priés d'en avvertir la direction du programme.

EMPLOIS ÉVENTUELS

·Correcteur d'épreuves ·Écrivain ·Enseignant (au niveau collégial) ·Journaliste ·Recherchiste ·Rédacteur.

Les débouchés du diplôme de baccalauréat se situent surtout du côté de la rédaction professionnelle, de la critique journalistique et de la fonction de chercheur, de la révision et de l'édition de textes, des emplois relatifs aux métiers et au rayonnement du livre, de l'imprimé et du texte médiatique. Le programme débouche naturellement sur les études de deuxième et de troisième cycles en recherche ou en création. Cette formation supplémentaire peut conduire à l'enseignement (collégial et universitaire) et à la recherche, ou aux divers métiers de la création (écriture, scénarisation, idéation, etc.) et de l'édition (éditeur, directeur littéraire, etc.).

ÉTUDES DE 2^e CYCLE À L'UQAM

Maîtrise en études littéraires ;

Doctorat en études littéraires ;

Doctorat en sémiologie (cheminement continu à partir du baccalauréat).

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits ; les cours entre parenthèses sont préalables.)

TRONC COMMUN

sept cours obligatoires (21 crédits) :

LIT1430	Questions de méthode en études littéraires
LIT1555	Littérature et langage
LIT1565	Littérature et psychanalyse
LIT1575	Littérature et société
LIT1608	Corpus québécois
LIT1618	Corpus français
LIT1628	Corpus étranger

COURS SUPPLÉMENTAIRES

deux cours de théorie à choisir (6 crédits) :

a) parmi les suites aux trois cours théoriques du tronc commun :

LIT3830	Sémiologie (LIT1430 ; LIT1555)
LIT3860	Approches psychanalytiques du texte littéraire (LIT1430 ; LIT1565)
LIT5655	Théories du champ et de l'institution littéraire (LIT1430 ; LIT1575)

b) et/ou parmi les activités suivantes :

LIT1325	Stylistique littéraire (Pour le baccalauréat en études littéraires : LIT1430 ; LIT1555. Pour le certificat en français écrit : aucun.)
LIT3300	Poétique des genres (LIT1430 ; LIT1555)
LIT3340	Rhétorique (LIT1430 ; LIT1555)
LIT3600	Littérature et féminisme
LIT4405	Théories de la lecture, de la réception et de l'interprétation (LIT1430 ; LIT1555)
LIT5035	Théories de la narrativité (LIT1430 ; LIT1555)
LIT5060	Génétique littéraire (LIT1430)

PROFILS six cours à choisir dans l'un des quatre profils suivants (18 crédits):**PROFIL PERSPECTIVES CRITIQUES**

LIT2035	Ethnocritique (LIT1430; LIT1555)
LIT2055	Littérature et philosophie (LIT1430; LIT1555)
LIT4720	La traversée des cultures (LIT1430; LIT1555)
LIT4730	Littérature et identité sexuée
LIT4750	Questions de traduction littéraire (LIT1430; LIT1555)
LIT4760	Littérature et art (LIT1430; LIT1555)
LIT4770	Imaginaires de l'utopie (LIT1430; LIT1555)
LIT4775	Polémique et littérature pamphlétaire (LIT1430; LIT1555)
LIT4780	Écriture et folie (LIT1430; LIT1565)
LIT4800	Le genre épistolaire (LIT1430; LIT1555)
LIT4810	Littérature et nouvelles technologies (LIT1430; LIT1555)
LIT4820	Littérature et savoirs (LIT1430; LIT1555)
LIT4830	Identité et altérité littéraires (LIT1430; LIT1555)
LIT4840	Fictions de l'histoire (LIT1430; LIT1555)
LIT4850	Les formes de l'autobiographique (LIT1430; LIT1555)

PROFIL ÉTUDES QUÉBÉCOISES

EST1305	Pratiques théâtrales au Québec
HIS4521	Histoire du Québec, depuis 1867
LIT3705	Naissance de l'écrivain québécois, XVII ^e -XVIII ^e siècles (LIT1430; LIT1555)
LIT3715	Littérature québécoise du XIX ^e siècle (LIT1430; LIT1555)
LIT3720	Poésie québécoise : de la tradition à la modernité (LIT1430; LIT1555)
LIT3725	Formes de la poésie québécoise contemporaine (LIT1430; LIT1555)
LIT3730	Enjeux du roman québécois
LIT3740	Essai québécois (LIT1430; LIT1555)
LIT3755	Dramaturgie québécoise (LIT1430; LIT1555)
LIT3760	Séries radiophoniques et télévisuelles au Québec (LIT1430; LIT1555)
LIT5135	Les écritures migrantes au Québec (LIT1430; LIT1555)
LIT5140	Littérature des femmes au Québec
LIT5150	La lecture littéraire au Québec (LIT1430; LIT1555)
LIT5170	Littérature québécoise et nationalisme (LIT1430; LIT1575)

PROFIL PRATIQUES LITTÉRAIRES ET CULTURELLES

LIT4100	Théories et discours critiques sur la culture populaire (LIT1430; LIT1575)
LIT4130	Textes sur le cinéma (LIT1430; LIT1555)
LIT4135	L'image et le récit (LIT1430; LIT1555)
LIT4155	Bande dessinée
LIT4160	Régions et frontières du fantastique
LIT4180	Roman-feuilleton et publications en série (LIT1430; LIT1555)
LIT4260	Roman d'aventures (LIT1430; LIT1555)
LIT4265	Roman policier
LIT4275	Science-fiction (LIT1430; LIT1555)
LIT4285	Littérature érotique (LIT1430; LIT1555)
LIT4430	Les classiques de la littérature pour la jeunesse (LIT1430; LIT1555)
LIT4450	Jeux de mots, jeux de langage (LIT1430; LIT1555)
LIT5670	Littérature et cinéma (LIT1430; LIT1555)

PROFIL CRÉATION**a) au moins deux cours à choisir parmi les suivants :**

LIT1215	Univers matériel du livre
LIT1265	Aspects et problèmes de la création littéraire (LIT1430; LIT1555)
LIT4325	Dans l'atelier des écrivains (LIT1430; LIT1555)
LIT4375	Lecture du travail créateur (LIT1430; LIT1555)

b) bloc des ateliers (de deux à quatre cours à choisir selon le cas) :

EST2010	Écriture dramatique I
LIT3940	Atelier de poésie I (Pour le baccalauréat en études littéraires : LIT1430; LIT1555. Pour le certificat en français écrit : aucun.)
LIT3941	Atelier de poésie II (LIT1430; LIT1555)
LIT3950	Atelier de prose I (Pour le baccalauréat en études littéraires : LIT1430; LIT1555. Pour le certificat en français écrit : aucun.)
LIT3951	Atelier de prose II (LIT1430; LIT1555)
LIT460X	Atelier à contenu variable (LIT1430; LIT1555)

CORPUS ET HISTOIRE LITTÉRAIRE cinq cours à choisir parmi les suivants (15 crédits):**- série "Poétique historique"**

LIT1215	Univers matériel du livre
LIT6225	Histoire et esthétique du roman
LIT6235	Histoire et esthétique de la poésie
LIT6245	Histoire et esthétique du texte dramatique
LIT6255	Histoire de la critique littéraire
LIT6265	Histoire et esthétique de l'essai
LIT6610	L'enseignement de la littérature : histoire et méthodes

- série "Histoire et mouvements littéraires"

HIS4163	Mythologie grecque et romaine
LIT2605	Textes et genres fondateurs du Moyen Âge
LIT2610	Humanisme
LIT2650	Univers baroque
LIT2705	Classicisme
LIT2710	L'époque des Lumières
LIT2760	Romantisme
LIT2770	Réalisme
LIT2780	Symbolisme
LIT2790	Surréalisme
LIT2810	Les avant-gardes
LIT2820	Dramaturgie contemporaine
LIT2825	Littérature contemporaine des femmes
LIT2830	Enjeux de la littérature contemporaine

- série "Littératures étrangères"

LIT2860	Littérature des États-Unis
LIT2865	Littérature canadienne-anglaise
LIT2870	Littérature latino-américaine
LIT2880	Littérature brésilienne I
LIT2885	Littérature brésilienne II
LIT2890	Littératures de la francophonie
LIT2895	Littératures nordiques

COURS À CONTENU VARIABLE

Les cours à contenu variable peuvent être intégrés à l'un ou l'autre des profils ou au bloc "Corpus et histoire littéraire". Ces cours sont :

LIT300X	Corpus d'auteur
LIT360X	Problématique littéraire
LIT450X	Lecture de films
LIT500X	Sujets spéciaux I
LIT510X	Sujets spéciaux II

COURS COMPLÉMENTAIRES

Quatre cours (12 crédits) à choisir dans la banque des cours LIT et/ou dans les banques suivantes : COM, EDM, EST, FCM, HAR, HIS, LIN, PHI, PSY, REL, SOC.

COURS HORS DISCIPLINE

Six cours (18 crédits) dont trois à choisir parmi les cours portant les sigles COM, EDM, EST, FCM, HAR, HIS, LIN, PHI, PSY, REL ou SOC et parmi les cours de langue (ANG, ESP, LAN, SHM, etc.).

Les trois autres cours pourront être choisis dans la liste des cours qui sont disponibles pour tous les étudiants et qui ne sont pas identifiés LIT.

BACCALURÉAT EN HISTOIRE DE L'ART**7075*****Expliquer l'art, son sens et ses origines*****Téléphone : 514 987-3673****GRADE**

Bachelier ès arts, B.A.

SCOLARITÉ

Ce programme comporte quatre-vingt-dix crédits.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

L'histoire de l'art s'intéresse aux arts visuels et à l'architecture de différentes époques sous leurs multiples dimensions. La première année du programme est consacrée aux cours d'introduction et aux cours à contenu historique (comme l'architecture de l'Antiquité ou les arts visuels du Moyen Âge).

DESCRIPTION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Les deuxième et troisième années se penchent sur des questions plus théoriques et visent l'acquisition de connaissances dans l'une des spécialisations suivantes : art moderne et contemporain ; arts visuels et architecture ; arts visuels et architecture au Québec et au Canada ; méthodologie, théorie et critique ; ou muséologie et diffusion de l'art. L'étudiant peut aussi s'engager dans une concentration interdisciplinaire en arts.

PARTICULARITÉS

> La formation offre **trois spécialisations exclusives à l'UQAM**, soit : art moderne et contemporain ; arts visuels au Québec et au Canada ainsi que muséologie et diffusion de l'art.

> La formation permet une spécialisation de dix cours en études des arts dans les disciplines suivantes : danse, théâtre, musique, design, arts plastiques ou dans une autre discipline que les arts.

> Les solides bases théoriques de la formation sont appliquées lors d'activités pratiques : visites de galeries, voyages d'études, ateliers d'écriture et stages.

> Deux séminaires en petits groupes d'une quinzaine d'étudiants permettent de s'initier à la critique d'art et à la préparation d'expositions.

> Les étudiants des cycles supérieurs offrent un service de monitorat de programme. Formés pour assister les étudiants de première année dans leurs apprentissages, ils peuvent ainsi intervenir rapidement en cas de difficulté. Par exemple, dans les cours de plus de quarante personnes, ces étudiants de maîtrise et de doctorat offrent un tutorat qui permet des rencontres en plus petits groupes pour ainsi favoriser les échanges.

> Les étudiants du programme ont accès à une bibliothèque spécialisée en arts, qui offre, entre autres, des collections de périodiques, des monographies, des catalogues d'exposition, des livres d'artiste et de nombreux ouvrages de référence.

> Chaque année, le Département d'histoire de l'art accorde une bourse de 1 000 \$ à l'étudiant présentant le meilleur dossier académique. Il est également possible de participer au concours d'écriture Rose-Marie Arbour et de courir la chance de remporter un prix de 500 \$.

> Certains cours, comme *Analyse des œuvres d'art*, prévoient des visites de musées, lors d'expositions particulières, dans des villes comme New York, Boston, Philadelphie, Toronto, Ottawa, Québec ainsi que dans les autres provinces canadiennes. Les frais de déplacement sont alors assumés par le Département.

Saviez-vous que :

Pour l'ensemble de sa carrière consacrée au patrimoine culturel québécois, le professeur **Laurier Lacroix**, du Département d'histoire de l'art, a reçu le prestigieux prix Gérard-Morisset 2008, l'un des onze **Grands Prix du Québec**. En juin 2008, la professeure d'histoire de l'art, **Esther Trépanier**, a été nommée directrice générale du Musée national des beaux-arts du Québec.

CONCENTRATIONS OU PROFILS

Deux cheminements sont proposés :

A) Dix cours dans une ou plusieurs spécialisations au choix :

· Art moderne et contemporain · Arts visuels et architecture · Arts visuels et architecture au Québec et au Canada · Méthodologie, théorie et critique · Muséologie et diffusion de l'art

B) Concentration interdisciplinaire en études des arts

(Dix cours répartis dans plusieurs disciplines)

Chaque discipline s'intéresse aux différentes formes d'art : danse, design, musique, arts plastiques et théâtre. Cette voie permet également de réaliser certaines des mineures ou certificats offerts à l'UQAM : · Études classiques · Études féministes · Études interethniques · Gestion des documents et des archives · Histoire · Patrimoine urbain · Philosophie · Sciences des religions · Sociologie

Toutefois, le diplôme demeure un baccalauréat en histoire de l'art avec une concentration dans ces disciplines et non une majeure combinée à une mineure ou un certificat.

OUVERTURE DU PROGRAMME À L'INTERNATIONAL

Ce programme comporte deux cours intensifs donnés à l'étranger ou à l'extérieur du Québec : *Analyse des œuvres d'art sur le site*. Ces cours sont donnés en général au trimestre d'été depuis 2002. De plus, un voyage d'études en Grèce, en France ou en Italie est régulièrement organisé en collaboration avec les départements d'histoire et de philosophie. L'étudiant doit financer lui-même son voyage.

STAGES

L'étudiant peut effectuer jusqu'à deux stages au cours de sa formation. D'une durée de cent vingt heures chacun, crédités et non rémunérés, ils peuvent être

réalisés pendant les trimestres d'automne et d'hiver ou pendant l'été. Une banque de stages, où figurent entre autres le Musée des beaux-arts, le Musée de la basilique Notre-Dame, la revue *Parachute*, des galeries commerciales et des centres d'artistes, est à la disposition des étudiants.

POLITIQUES D'ADMISSION

Admission aux trimestres d'automne et d'hiver.

Le programme n'est pas contingenté.

Test de français écrit

Vous trouverez la description de ce test et des informations sur la *Politique sur la langue française de l'UQAM* dans la section *Informations générales*.

RÉGIME D'ÉTUDES

Le programme peut être suivi à temps complet ou à temps partiel.

STATISTIQUES D'ADMISSION

Demandes : 41 (hiver 2009)
379 (automne 2009)

CONDITIONS D'ADMISSION

DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent (1).

(1) Un diplôme équivalent au DEC est un baccalauréat préuniversitaire obtenu au Québec.

ou

EXPÉRIENCE

Être âgé d'au moins 21 ans, posséder des connaissances appropriées, une expérience pertinente attestée, et avoir travaillé dans un domaine d'application de l'histoire de l'art ou avoir une expérience de travail attestée assortie d'un intérêt démontré pour l'histoire de l'art. Le candidat peut être invité à une entrevue d'orientation.

ou

ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Avoir réussi cinq cours de niveau universitaire, soit quinze crédits, au moment du dépôt de la demande d'admission.

ou

ÉTUDES HORS QUÉBEC

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (2) de scolarité ou l'équivalent.

(2) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

REMARQUES PARTICULIÈRES

Les personnes qui souhaitent, dans le cadre de leur cheminement dans le programme, compléter une concentration de premier cycle en Études féministes (code F002), en Études québécoises (code F007) ou en Études ethniques (code F009), ou autres doivent en aviser la direction du programme et se conformer aux modalités d'inscription de la concentration.

EMPLOIS ÉVENTUELS

· Conservateur · Critique artistique · Éducateur dans les musées · Enseignant · Chercheur (pour les musées, les universités, les médias, les films, etc.).

Les finissants travaillent entre autres dans les musées, les maisons de la culture et les galeries commerciales. Il peut être avantageux de combiner un baccalauréat en histoire de l'art avec des études de cycles supérieurs en muséologie, en restauration ou en gestion, par exemple.

ÉTUDES DE 2^e CYCLE À L'UQAM

Programme court en pédagogie de l'enseignement supérieur ;
DESS en architecture moderne et patrimoine ;
DESS en design d'événements ;
Maîtrise en études des arts ;
Maîtrise en muséologie ;
Doctorat en sémiologie (cheminement continu à partir du baccalauréat).

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits ; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Les quatorze cours obligatoires suivants (42 crédits) :

HAR1800 Initiation aux techniques et aux instruments de recherche en histoire de l'art
HAR1805 Analyse des œuvres d'art

HAR1810	L'architecture de l'Antiquité au XVIII ^e siècle
HAR1815	Les arts plastiques en Europe au XIX ^e siècle
HAR1820	Les arts visuels du Moyen Âge à la Renaissance
HAR1825	Champ des arts visuels au Québec et au Canada
HAR1830	Les arts en Nouvelle-France, au Québec et dans les Canadas avant 1867
HAR1835	Les arts visuels en Occident du XVI ^e siècle au XVIII ^e siècle
HAR1840	Les arts plastiques en Europe de 1905 à 1940
HAR1850	L'architecture aux XIX ^e et XX ^e siècles
HAR1855	Les arts plastiques au Québec et au Canada de 1867 à 1940
HAR1860	Les arts plastiques de 1940 à 1968
HAR1865	L'art depuis 1968
HAR1870	Les arts plastiques au Québec et au Canada de 1940 à 1968

un cours obligatoire parmi les suivants (trois crédits) :

Note : L'étudiant désirant s'inscrire à la maîtrise en études des arts est invité à suivre au moins deux de ces cours :

HAR2810	Approches historiques et iconographiques en histoire de l'art
HAR2820	Approches sémiologiques des arts visuels
HAR2830	Approches sociologiques des arts visuels
HAR2840	Approches esthétiques des arts visuels

Cheminement A :

- neuf cours optionnels en histoire de l'art
- un cours facultaire (FAM) au choix
- cinq cours libres.

Cheminement B :

- cinq cours optionnels en histoire de l'art
- dix cours de concentration.

Cours optionnels parmi les cours suivants :**MÉTHODOLOGIE, THÉORIE ET CRITIQUE**

Ce groupe de cours vise l'acquisition des outils et des méthodes propres à la recherche en histoire de l'art et à l'analyse des œuvres d'art.

HAR3800	Écrits et discours d'artiste
HAR3803	Histoire de la critique d'art
HAR3806	Historiographie de l'histoire de l'art

FORMATION DISCIPLINAIRE DE BASE : ARTS VISUELS ET ARCHITECTURE

Ces cours portant sur des corpus d'œuvres définis offrent un aperçu des productions artistiques dans une perspective historique et soulèvent des questions d'interprétation. Ils proposent une réflexion sur les modes de production des connaissances historiques et offrent un champ d'application des méthodes et approches propres à la discipline.

HAR3810	Les arts visuels de la Préhistoire au X ^e siècle
HAR3836	Histoire de l'estampe
HAR3837	Les arts décoratifs en Occident
HAR3838	Les arts amérindiens
HAR3839	Les arts plastiques aux États-Unis avant le XX ^e siècle
HAR3850	L'architecture aux États-Unis des origines à nos jours
HAR552X	Problématiques en architecture ou en art
HAR554X	Aspects de l'art des cultures non occidentales

ART MODERNE ET CONTEMPORAIN (hors Québec - Canada)

Cet ensemble de cours est l'un des axes de spécialisation du programme de baccalauréat. Il porte sur la spécificité des œuvres et des connaissances reliées à la constitution des pratiques artistiques modernes, contemporaines et actuelles.

HAR2626	Théories et pratiques en art contemporain
HAR3815	L'impressionnisme et le post-impressionnisme
HAR3816	Le romantisme
HAR3817	Le cubisme et l'avant-garde russe
HAR3819	Dada et surréalisme
HAR3820	L'art néoclassique
HAR3841	L'apport des femmes aux arts visuels
HAR3842	Problématiques de la sculpture moderne et contemporaine
HAR3843	Problématiques des réalistes aux XIX ^e et XX ^e siècles
HAR3844	L'art américain au XX ^e siècle
HAR3845	Histoire de la photographie de 1839 à 1915
HAR3860	Histoire de la photographie de 1915 à nos jours
HAR3861	Problématiques de la photographie en art moderne et contemporain
HAR3862	Art et nouvelles technologies
HAR3870	Art actuel

ARTS VISUELS ET ARCHITECTURE AU QUÉBEC ET AU CANADA

Ces cours sont destinés à développer des connaissances sur l'art et l'architecture avec lesquels nous sommes le plus immédiatement familiers et qui trouvent dans cette proximité un champ de recherche privilégié. L'application des méthodes et

des outils de la discipline est favorisée par un contact direct avec les œuvres et les monuments.

HAR3831	L'architecture domestique au Québec du XVII ^e au XX ^e siècles
HAR3832	Héritage architectural, conservation et environnement urbain à Montréal
HAR3833	L'art québécois de 1968 à nos jours
HAR3834	L'architecture civile et religieuse au Québec
HAR553X	Problématiques en architecture ou en art québécois et/ou canadien

MUSÉOLOGIE ET DIFFUSION DE L'ART

Cet axe de spécialisation oriente la recherche et la réflexion vers des secteurs d'application propres aux œuvres d'art et aux artefacts patrimoniaux.
Note : L'étudiant désirant s'inscrire à la maîtrise en muséologie est invité à suivre ces cours :

HAM3829	Atelier pratique de critique d'art
HAR3824	Théories, structures et fonctions des musées et des lieux de diffusion
HAR3825	Histoire de l'art et médiations
HAR3826	Le marché de l'art
HAR3827	Les collections et la notion de patrimoine
HAR3828	Exposition et mise en valeur des objets

Cours sur projet

HAM5800	Stage de production
HAM5805	Projet de diffusion
HAM5810	Organisation d'une exposition
HAM5815	L'objet d'art et la photographie

COURS À L'ÉTRANGER

HAM5820	Analyse des œuvres d'art sur le site I
HAM5830	Analyse des œuvres d'art sur le site II

Cours facultaires

FAM1100	Formes et fonctions du spectacle vivant I
FAM1110	Formes et fonctions du spectacle vivant II (du XVIII ^e siècle au XXI ^e siècle)
FAM1200	Espace ressource : l'individu
FAM1210	Espace ressource : groupes humains (FAM1200)

CONCENTRATION INTERDISCIPLINAIRE EN ÉTUDES DES ARTS

Cette concentration peut être choisie dans le cadre du cheminement B.

dix cours choisis comme suit (30 crédits) :

- six cours choisis dans ceux des listes suivantes, soit deux cours dans trois disciplines différentes.
- quatre autres cours choisis dans ces mêmes listes ou parmi les cours d'histoire de l'art.

•Arts plastiques

APL1401	Exploration en dessin A
APL1402	Exploration en dessin B (APL1401)
APL1501	Exploration en couleur A
APL1502	Exploration en couleur B (APL1501)
APL1601	Exploration en sculpture A
APL1602	Exploration en sculpture B (APL1601)
APL1901	L'artiste : ses techniques et ses matériaux
HAR2626	Théories et pratiques en art contemporain

•Danse

DAN1040	Histoire de la danse au XX ^e siècle
DAN2040	Histoire de la danse au Québec
DAN3440	La critique en danse (DAN1040)

•Design de l'environnement

DES1520	Introduction au design de l'environnement
DES2520	Design architectural (DES1520)
DES3520	Design industriel (DES1520)
DES4520	Design urbain (DES1520)
FAM1200	Espace ressource : l'individu
FAM1210	Espace ressource : groupes humains (FAM1200)

•Musique

MUS1004	Atelier d'audition I
MUS1006	Atelier d'audition II
MUS1107	La chanson québécoise
MUS1140	Histoire des civilisations : musique et religion
MUS2107	La chanson populaire française
MUS3107	Histoire du jazz
MUS3140	Ethnomusicologie
MUS4107	Histoire du rock
MUS4331	Organologie

•Théâtre

ETH1052	Initiation au théâtre
ETH1193	Sémiologie de la représentation
ETH1305	Pratique théâtrale au Québec
ETH1400	Théâtre actuel
ETH3040	Scénographie I
FAM1100	Formes et fonctions du spectacle vivant I
FAM1110	Formes et fonctions du spectacle vivant II (du XVIII ^e siècle au XXI ^e siècle)

BACCALAURÉAT EN MUSIQUE 7099-7602 MAJEURE EN MUSIQUE 2577

Faire vibrer l'auditoire

Téléphone : 514 987-3675

Ce programme comporte les concentrations suivantes :

- Enseignement (code 7602)
- Pratique artistique (code 7099)
- Majeure en musique (2577)

Le titre de la concentration suivie par l'étudiant apparaîtra sur le diplôme.

GRADE

Bachelier en musique, B.Mus.

SCOLARITÉ

Le programme avec concentration **Enseignement** comporte cent vingt crédits. Le programme avec concentration **Pratique artistique** comporte quatre-vingt-dix crédits.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme offre à l'étudiant une solide formation musicale tout en lui permettant de développer son talent dans l'une des deux concentrations suivantes : *Enseignement* et *Pratique artistique*.

La première année est consacrée aux cours obligatoires de tronc commun, qui assurent l'unité de l'apprentissage musical de base (solfège, harmonie, analyse et histoire de la musique). Entre 17 et 20 cours propres à chacune des concentrations occupent les deuxième et troisième années. La concentration *enseignement* (120 crédits) se prolonge sur une quatrième année. Elle comprend des stages obligatoires.

Le programme offre une formation musicale pour les instruments suivants : ·Accordéon ·Basse électrique ·Batterie ·Clarinette ·Contrebasse classique et populaire ·Cor ·Flûte traversière classique et populaire ·Flûte traversière baroque, flûte à bec ·Guitare classique ·Guitare électrique ·Percussion classique ·Percussion latine ·Piano classique ·Piano populaire ·Saxophone classique ·Saxophone populaire ·Trombone classique et populaire ·Trompette classique ·Trompette populaire ·Violon classique ·Violon populaire ·Violoncelle classique ·Violoncelle populaire, ainsi que pour le ·Chant classique et ·Chant populaire.

PARTICULARITÉS

> L'UQAM est la seule université à Montréal dans le réseau français à offrir la concentration *enseignement*.

> La classe de guitare classique compte parmi les plus reconnues au monde. Elle est dirigée par Alvaro Pierri, guitariste de réputation internationale.

> Le studio d'enregistrement se classe parmi les meilleurs à Montréal. L'étudiant a accès à des équipements professionnels sophistiqués, à des locaux insonorisés ainsi qu'à une grande variété d'installations : salle anéchoïque, salle de percussions classiques, salle de percussions latines, salle de percussions, studio MIDI, salle Orff, salle de concert, salles de répétition et autres.

> Les studios de répétition individuels sont accessibles en tout temps.

> Dans le cadre de la concentration *pratique artistique (classique ou populaire)*, l'étudiant bénéficie de leçons individuelles et en petits groupes de cinq à six étudiants. La pédagogie y est adaptée en fonction du cours (formation de combo, formation de musique de chambre).

> En interprétation, les examens terminaux prennent la forme de concerts publics.

> L'expression corporelle, la posture, la gestuelle, etc. sont des aspects importants de la formation.

> La direction du programme peut reconnaître les expériences professionnelles pertinentes.

> Des cours libres et optionnels permettent une ouverture vers d'autres programmes en arts (danse, art dramatique, arts visuels et médiatiques, histoire de l'art), en langues et en communication.

> Chaque étudiant doit apporter son propre instrument de musique, à l'exception des pianistes. Ces derniers ont accès à des instruments de grande qualité sur place (piano droit ou piano à queue de marque Yamaha).

> Les étudiants du programme ont accès à une bibliothèque spécialisée en musique, qui offre, entre autres, des laboratoires de solfège, des collections de périodiques, des monographies, des partitions et des disques, CD et DVD.

> Le Département de musique est l'hôte de divers colloques, concerts et classes de maître. Ces événements permettent aux étudiants d'enrichir leur formation.

> Les étudiants provenant d'un DEC professionnel dans le programme Techniques professionnelles de musique et chanson pourraient se voir reconnaître jusqu'à 9 crédits de cours en équivalence. Une liste détaillée des équivalences possibles est disponible sur le site du Département de musique à l'adresse suivante : www.musique.uqam.ca

Saviez-vous que :

Pour l'ensemble de sa carrière, la professeure **Colette Boky**, du Département de musique, a reçu le prestigieux prix Denise-Pelletier en 1986, l'un des onze **Grands Prix du Québec**.

CONCENTRATIONS OU PROFILS

La formation offre deux concentrations et une majeure.

Le baccalauréat vise la formation de musiciens qui exerceront une action significative dans leur milieu de pratique. Ce programme prépare ou bien à la pratique artistique, ou bien à la carrière en enseignement, de même qu'à la poursuite d'études supérieures.

La concentration *Enseignement* vise la formation des enseignants de musique répondant au profil de compétences établi par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (ci-après Ministère). Ainsi, à la fin de leur programme, les diplômés de la concentration seront aptes à enseigner la musique au préscolaire-primaire et au secondaire. Pour exercer leur fonction ils obtiendront, sous recommandation de l'Université, un brevet d'enseignement du Ministère.

La concentration *Pratique artistique* vise la formation de musiciens capables d'appréhender globalement leur rôle dans les situations complexes générées par le milieu musical et d'assumer leur identité propre dans un rapport créatif et significatif à la discipline.

Les étudiants de cette concentration pourront choisir, outre le cheminement régulier, un profil particulier. Le profil Excellence (Honor) offre la possibilité aux étudiants méritants d'inclure à leur cheminement 3 crédits d'activités de deuxième cycle. La *majeure en musique* offre la possibilité de poursuivre la formation dans un domaine complémentaire par le cumul d'une mineure ou d'un certificat dans le but d'obtenir un grade de bachelier. Entre autres, les étudiants qui s'intéressent à une carrière en musicothérapie pourront obtenir un grade de bachelier en musique en complétant la majeure en musique par un certificat en psychologie.

POLITIQUES D'ADMISSION

Admission au trimestre d'automne seulement.

La concentration *Enseignement* (7602) est contingentée.

La concentration *Pratique artistique* (7099) et la *majeure en musique* (2577) ne sont pas contingentées.

Cependant, l'admission est fonction du niveau de connaissances théoriques et pratiques suffisantes de la musique, notamment en ce qui concerne la maîtrise de l'instrument. Ce niveau est évalué par l'audition instrumentale ou vocale du candidat aux tests d'admission.

Test de français écrit

Vous trouverez la description de ce test et des informations sur la *Politique sur la langue française de l'UQAM* dans la section *Informations générales*.

RÉGIME D'ÉTUDES

La concentration *Enseignement* (7602) doit être suivie à temps complet sauf pour les étudiants détenant déjà un baccalauréat en musique.

À moins qu'ils ne soient déjà détenteurs d'un baccalauréat en musique, les étudiants ne peuvent être admis à temps partiel. Moins de quatre cours par trimestre entraînerait leur exclusion.

L'étudiant est tenu de respecter le cheminement établi par la direction du programme en fonction de son régime d'études (temps complet ou temps partiel). Toute modification doit être approuvée par la direction du programme.

STATISTIQUES D'ADMISSION

Enseignement (7602)

Capacité d'accueil

Automne 2010 : 50

Statistiques d'admission (automne 2009)

Demandes	:	113
Refus	:	50
Offres d'admission	:	63 (56 %)

Pratique artistique (7099)

Statistiques d'admission (automne 2009)

Demandes	:	126
----------	---	-----

Majeure en musique (2577)

Demandes	:	37
----------	---	----

CONDITIONS D'ADMISSION, PROCESSUS, MÉTHODES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

DEC

DEC en musique

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en musique ou l'équivalent (1).

(1) un diplôme équivalent au DEC est un baccalauréat préuniversitaire obtenu au Québec.

(Voir remarque ci-après.)

ou

DEC dans une autre discipline

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) dans une autre discipline et posséder des compétences musicales adéquates.

(Voir remarque ci-après.)

ou

EXPÉRIENCE

Être âgé d'au moins 21 ans, posséder des connaissances appropriées, une expérience pertinente attestée, et avoir fait de la musique ou avoir exercé des fonctions dans des domaines reliés à la musique (enseignement, animation culturelle, réalisation de disques ou d'émissions musicales à la radio ou à la télévision, etc.).

(Voir remarque ci-après.)

ou

ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Être titulaire d'un baccalauréat en musique ou l'équivalent.

Pour les candidats détenteurs d'un baccalauréat en musique, certains cours disciplinaires (musique) seront crédités dans la concentration *Enseignement*.

Tous les candidats de cette catégorie qui font une demande à la concentration *Enseignement* (7602) sont exemptés de tous les tests disciplinaires, c'est-à-dire des tests théoriques et de l'audition instrumentale. Cependant, ils doivent obligatoirement se présenter à l'entrevue de sélection qui les concerne. La direction du programme de musique se réserve en outre le droit de refuser certains candidats dont les résultats à l'entrevue seraient jugés insatisfaisants.

ou

ÉTUDES HORS QUÉBEC

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (2) de scolarité ou l'équivalent.

(2) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

(Voir remarque ci-après.)

REMARQUE POUR TOUTES LES BASES D'ADMISSION SAUF ÉTUDES UNIVERSITAIRES :

Tous les candidats doivent obligatoirement se présenter aux tests d'admission qui, dans leur cas, sont éliminatoires. Le niveau des connaissances musicales, pour cette catégorie de candidats, est l'équivalent du collège II (concentration musique). Ce niveau sera vérifié à l'aide des différents tests d'admission. Les candidats admissibles qui obtiennent un résultat global inférieur à 60 % devront obligatoirement suivre le ou les cours d'appoint identifié(s) par la direction du

programme. L'admission sera alors conditionnelle à la réussite de ces cours. La direction du programme de musique se réserve en outre le droit de refuser certains candidats dont les résultats aux tests d'admission seraient jugés insatisfaisants.

INSCRIPTION AUX TESTS D'ADMISSION

Veillez téléphoner au 514 987-4377, boîte vocale 9385 (accessible 24 heures sur 24) entre le 10 février et le 17 mars 2010 inclusivement, pour vous inscrire aux tests d'admission (tests disciplinaires ET auditions). Nommez la concentration postulée comme premier choix dans votre demande d'admission et indiquez vos nom, prénom, numéro de téléphone et votre instrument principal (spécifier si classique ou populaire). Aucune confirmation supplémentaire ne sera donnée suite à votre message téléphonique.

Les tests d'entrée au programme de musique se font en une ou deux étapes, selon la concentration visée : les tests disciplinaires (pour toutes les concentrations) et les entrevues de sélection (pour la concentration *Enseignement*).

Consulter aussi le site du Département de musique à l'adresse suivante : www.musique.uqam.ca

Dates des tests d'admission :

> Enseignement (7602)

- Tests disciplinaires : samedi 27 mars 2010
- Entrevues : dimanche 11 avril 2010

> Pratique artistique (7099) et Majeure (2577)

- Tests disciplinaires : dimanche 28 mars 2010
- Entrevues : sans objet

Les tests disciplinaires (tests théoriques et audition instrumentale) ont lieu le samedi 27 mars ou le dimanche 28 mars 2010, selon la concentration mentionnée comme premier choix dans votre demande d'admission en musique. Ils se dérouleront entre 10 h et 17 h selon l'horaire suivant :

- 10 h à 12 h : Tests écrits (dictée, harmonie et analyse harmonique) ;
- 12 h 30 à 15 h 30 : lecture à vue en solfège (par ordre d'inscription sur les listes qui seront constituées sur place) ;
- 12 h 30 à 16 h 30 : audition instrumentale (par ordre d'inscription sur les listes qui seront constituées sur place).

Lieu

Vous devez vous présenter à l'adresse suivante :

Université du Québec à Montréal – Pavillon de Musique
1440, rue Saint-Denis (métro Berri-UQAM)
Local F-3080, 3^e étage (face aux ascenseurs), Montréal

Attention : Aucune reprise de ces tests ne sera possible. L'omission de se présenter à ces tests entraînera automatiquement un refus de la demande d'admission. S'il s'agit d'une demande de réadmission au Programme de musique, veuillez joindre une note à cet effet à votre demande, incluant votre code permanent ainsi que les raisons générales de votre interruption des études en musique ; l'étude de votre dossier antérieur pourra éventuellement conduire à une exemption des tests théoriques seulement.

Les entrevues de sélection ont lieu le dimanche 11 avril 2010.

Seuls les candidats présélectionnés seront convoqués par téléphone au cours de la semaine qui précède. Prévoir une disponibilité complète entre 9 h et 18 h.

Lieu

Vous devez vous présenter au même endroit où ont eu lieu les auditions (voir ci-dessus).

Attention : Aucune reprise des entrevues de sélection ne sera possible. L'omission de se présenter à ces entrevues entraînera automatiquement un refus de la demande d'admission. S'il s'agit d'une demande de réadmission en concentration *Enseignement* (7602), veuillez joindre une note à cet effet à votre demande, incluant votre code permanent ainsi que les raisons générales de votre interruption des études en musique ; cependant, en aucun cas une exemption des entrevues de sélection ne sera accordée.

MÉTHODES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

L'ensemble des tests disciplinaires en musique comprend les tests théoriques (50 %) et l'audition instrumentale (50 %). Le résultat total de ces différents tests disciplinaires est compilé sur 100 points. Le seuil de réussite global des tests disciplinaires est de 60 %. Une note inférieure à ce seuil de réussite entraîne, selon le cas, soit l'obligation de suivre un ou deux cours d'appoint pertinents, soit le refus d'admission, soit le refus d'accès aux entrevues de sélection pour les candidats de la concentration *Enseignement* (7602).

Seuls les détenteurs d'un diplôme de Baccalauréat en musique ou l'équivalent pourront, et à certaines conditions seulement, être exemptés en partie ou en totalité de ces tests. Pour les candidats de la concentration contingente *Enseignement* (7602), ces tests disciplinaires sont de l'ordre de la présélection ;

leur réussite donne accès à la seconde étape des tests d'entrée, c'est-à-dire aux entrevues de sélection.

Tests théoriques : 50 %

Les tests théoriques portent sur les points suivants :

A) Tests relatifs à la perception auditive : 25 %

- Test oral : solfège et lecture rythmique
- Test écrit : dictée musicale et théorie des accords

B) Test relatif à l'écriture musicale : 25 %

Test écrit : réalisation d'une harmonisation et analyse harmonique

Chaque groupe de tests est noté sur 100 points. La note de passage pour chaque groupe de tests est de 60 %. Une note inférieure au seuil prescrit dans les tests relatifs à la formation auditive classique entraîne l'obligation de suivre le cours d'appoint MUS0210 *Cours d'appoint en techniques de formation auditive* (3 crédits - hors programme). Une note inférieure au seuil prescrit dans les tests relatifs à l'écriture musicale entraîne l'obligation de suivre le cours d'appoint MUS0205 *Cours d'appoint en techniques d'harmonie* (3 crédits - hors programme) ou le cours d'appoint MUS0215 *Cours d'appoint en musique populaire* (3 crédits - hors programme).

Audition instrumentale : 50 %

L'audition instrumentale se fait devant un ou plusieurs spécialistes de l'instrument concerné.

Pour toutes les concentrations sauf *Pratique artistique* (populaire), veuillez préparer deux ou trois pièces contrastantes de votre choix, le tout d'une durée maximale de quinze minutes.

En *Pratique artistique* (7099) (populaire), veuillez présenter en audition instrumentale un répertoire populaire ou jazz incluant la lecture d'accords chiffrés et une improvisation.

Le jour des tests, vous êtes prié d'apporter vos partitions et votre instrument (sauf dans le cas des gros instruments, des percussions et de la batterie).

Instruments mélodiques : inutile d'emmener un accompagnateur.

Chant : un accompagnateur sera sur place.

Les résultats de l'audition instrumentale sont notés sur 100 points. Le seuil de réussite est de 60 % pour toutes les concentrations, sauf en *Interprétation* et en *Interprétation musicale populaire* pour lesquelles un seuil de 75 % est exigé. Une note inférieure au seuil prescrit entraîne ou bien la nécessité de suivre le cours d'appoint MUS100X *Instrument principal*, ou bien le refus d'admission dans la concentration *Pratique artistique*.

Entrevues de sélection : 100 %

Pour les candidats de la concentration *Enseignement* (7602), ces entrevues constituent une seconde étape de sélection. Ces entrevues sont obligatoires pour toutes les bases d'admission. Elles ne sont accessibles qu'aux candidats qui ont réussi les tests disciplinaires ou qui en ont été exemptés en totalité. Les résultats sont notés sur 100 points. Le seuil de réussite est de 60 %.

L'entrevue est une mise en situation de groupe qui permet aux observateurs qualifiés d'évaluer le degré de pertinence de l'aspiration des candidats à entreprendre des études en enseignement. Par la même occasion, on évalue leurs aptitudes communicatives, leur disposition au raisonnement pédagogique et la cohérence de leur personnalité globale en fonction des attentes du milieu scolaire.

EMPLOIS ÉVENTUELS

Les diplômés en musique peuvent exercer différents métiers : arrangeur, directeur de chorale, directeur musical, enseignant (dans le secteur privé ou public), historien, journaliste, musicien, musicothérapeute. Voici un bref aperçu des possibilités d'emploi (1) :

Solistes et interprètes. Il y a autant de possibilités d'emploi que d'organismes, de lieux ou d'événements associés à la diffusion de la musique : orchestres ; ensembles ; chorales ; studios d'enregistrement ; églises, lieux publics divers ; festivals, spectacles de théâtre, de danse et d'opéra ; concerts, émissions de variétés ; événements privés.

Enseignant (ou musicien éducateur). Les écoles primaires et secondaires offrent des débouchés, tout comme les écoles de musique privées, les camps musicaux et les centres de loisirs socioculturels, entre autres. Les leçons privées à domicile offrent des perspectives illimitées.

Direction d'ensembles musicaux. On compte de plus en plus de chorales, d'harmonies et d'ensembles musicaux qui représentent autant de débouchés pour les diplômés intéressés à la direction.

Édition de partition, composition et arrangement musical. À Montréal, entre autres, on compte des entreprises spécialisées dans l'édition de partitions qui engagent des musiciens copistes.

Communication. Ce secteur regroupe les relationnistes, les rédacteurs de notes de programme, les gérants de salles de concert, les agents d'artistes, les adjoints artistiques, les critiques musicaux, les réalisateurs, les recherchistes et les animateurs de radio. Pour les diplômés de la Majeure en musique : carrière ou études supérieures dans les industries connexes de la musique, selon le certificat complété en association : musicothérapie, communication, animation culturelle.

Administration. Les organismes et les ensembles musicaux requièrent les services d'administrateurs au fait des particularités du milieu musical. Ce sont, par exemple, la Guilde des musiciens, la SOCAN, le Conseil des Arts du Canada, le Conseil québécois de la musique, le Centre de musique canadienne, les Jeunesses musicales du Canada, la Société de musique contemporaine, l'OSM. L'organisation de festivals et de concours sont des responsabilités qui peuvent aussi revenir aux musiciens diplômés.

Enregistrement et diffusion de la musique et soutien technique. On fait de plus en plus appel à des musiciens comme consultants acoustiques (chez Québecson, Auditorama, etc.), directeurs techniques du son, producteurs de disques ou d'émissions radiophoniques et télévisuelles.

Manipulation et entretien des instruments. Les entreprises manufacturières (comme Yamaha et Casavant) et celles qui réparent les instruments font souvent appel à des musiciens de formation pour manipuler les instruments haut de gamme.

Les débouchés sont donc nombreux et variés. En fait, le marché de l'emploi en musique est sans limite pour les musiciens diplômés innovateurs et polyvalents. Les postes permanents s'y font néanmoins rares. Les contrats à la pige sont souvent la principale source de revenus (du moins pour les interprètes).

(1) COMMISSION DES UNIVERSITÉS SUR LES PROGRAMMES (CUP), *Les programmes du secteur de la musique dans les universités du Québec*, rapport n° 1, septembre 1997, p. 29-31.

ÉTUDES DE 2^e CYCLE À L'UQAM

DESS en musique de film ;
DESS en théâtre de marionnettes contemporain ;
Maîtrise en éducation ;
Maîtrise en kinanthropologie ;
Programme court en pédagogie musicale ;

Les candidats au doctorat auront accès au doctorat en études et pratiques des arts de l'UQAM, dans lequel les projets en musique sont dirigés par des professeurs du Département de musique.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES / EXTRAIT(S)

Pour les deux concentrations :

- L'étudiant est tenu de respecter le cheminement établi par la direction du programme en fonction de son régime d'études (temps complet ou temps partiel). Toute modification doit être approuvée par la direction du programme.

- Selon les résultats obtenus au test de classement (lors de l'admission au programme) et sur indication de la direction du programme, un ou plusieurs cours d'appoint doivent obligatoirement être suivis par certains étudiants.

- À son entrée au programme, l'étudiant s'engage dans une seule des deux voies de formation, voie Classique ou Populaire, en concordance avec la nature de sa pratique instrumentale. Dans certains cas, l'étudiant peut bénéficier d'une souplesse des structures de cheminement et migrer vers l'autre voie de formation. L'étudiant a par ailleurs la possibilité de s'initier aux vues de la perspective complémentaire dans le contexte de ses cours optionnels.

Politique sur la langue française - Compétences linguistiques en français

Conformément à la Politique sur la langue française de l'UQAM, l'obtention d'un diplôme conduisant à l'obtention d'une autorisation légale d'enseigner est assujettie à des normes particulières en matière de compétences linguistiques. Ces normes concernent non seulement la qualité de la langue écrite, mais aussi celle de la communication orale. Aucune étudiant ne peut être diplômé à moins de répondre à ces normes.

Exigences linguistiques en français écrit pour les étudiants des programmes menant au brevet d'enseignement

Mesures diagnostiques

Au cours de la première année d'études, au moment déterminé par la direction du programme, l'étudiant peut être obligé de se soumettre à un diagnostic de ses connaissances de la grammaire du français écrit. Selon les résultats, des mesures

d'appoint peuvent être imposées par la direction du programme aux étudiants présentant des lacunes importantes en français.

Test de certification

Pour répondre à la norme particulière des programmes de formation à l'enseignement, seule la réussite au test choisi par l'ensemble des universités québécoises atteste des compétences en français écrit et conduit à l'obtention d'un brevet d'enseignement.

Première passation du test de certification

Au moment déterminé par la direction du programme et avec son autorisation, l'étudiant se soumet une première fois au test de certification au plus tôt après avoir complété sa première année d'études ou l'équivalent dans le programme.

Reprises du test de certification

En cas d'échec, l'étudiant a droit à deux reprises sans interruption dans son cheminement académique dans le programme. À chaque reprise, l'étudiant reprend la totalité de l'épreuve.

Seuils de poursuite et de réussite

Le seuil de poursuite correspond à une note suffisamment proche du seuil de réussite pour justifier que l'étudiant puisse poursuivre normalement son cheminement dans le programme.

Les seuils de poursuite et de réussite au test de certification peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.bep.uqam.ca/exigenceslinguistiques>

Échéancier

L'étudiant doit avoir obtenu le seuil de poursuite dans chacun des deux volets du test de certification au plus tard avant le début de son troisième stage ou son équivalent tel que décidé par la direction du programme. L'étudiant doit avoir obtenu le seuil de réussite au test de certification dans chacun des deux volets avant le début de son quatrième stage ou son équivalent tel que décidé par la direction du programme.

Conformément à l'article 7.3 du Règlement des études de premier cycle, l'étudiant qui ne satisfait pas à l'une ou l'autre de ces exigences dans les délais prescrits sera soumis à certaines restrictions concernant la poursuite des études dans un programme menant au brevet d'enseignement. En conséquence, l'étudiant sera soumis à une période de probation d'un an; il ne pourra poursuivre son cheminement régulier dans le programme, ni s'inscrire au stage de la troisième année ou de la quatrième année de son programme le cas échéant. La direction de programme assignera à l'étudiant des objectifs pédagogiques et des modes de cheminement particuliers afin qu'il consacre ses efforts à la remédiation de ses difficultés en français en vue de la reprise finale du test de certification.

Au terme de la probation et avec l'approbation de la direction du programme, l'étudiant ayant échoué les deux reprises du test de certification peut se soumettre à une dernière reprise du test de certification.

Échec à la reprise finale du test de certification

Un échec à la troisième et dernière reprise du test de certification entraîne une exclusion du programme.

Exemption du test de certification

Tout étudiant peut demander à être exempté du test de certification vérifiant les compétences linguistiques en français écrit s'il a déjà réussi ce test dans une autre université ou encore s'il possède déjà un brevet. Cette demande, accompagnée des pièces justificatives originales, doit être adressée à la direction du programme, au trimestre auquel l'étudiant est admis dans le programme.

Frais

Les frais d'administration et de correction du test de certification sont assumés par l'étudiant.

Compétences en français oral

Tout étudiant doit passer le test de vérification des compétences à communiquer oralement (test administré par le Département de linguistique et de didactique des langues de l'UQAM) dès la première année d'études, au trimestre d'automne. Les frais d'administration et de correction de ce test sont entièrement assumés par l'Université.

Il n'y a aucune reprise à ce test. Tout étudiant qui échoue doit, avant la fin de sa deuxième année d'études dans le programme, s'inscrire au(x) cours d'appoint, en fonction des lacunes décelées, et les réussir avec le seuil exigé :

LIN1016 (1 crédit) : Expression orale : compétence communicative

LIN1017 (1 crédit) : Expression orale : la voix

LIN1018 (1 crédit) : Expression orale : morpho-syntaxe et lexique

LIN1019 (1 crédit) : Expression orale : compétence discursive

OU

LIN1020 (3 crédits) : La communication orale pour les futurs enseignants

La réussite au test de français oral ou la réussite des ou du cours d'appoint est une exigence à rencontrer afin de maintenir l'inscription au trimestre d'automne de la troisième année de formation. Tous les cours d'appoint doivent être réussis au plus tard au trimestre d'été de la deuxième année d'études.

Les cours en français oral font partie du cheminement académique de l'étudiant. Ils sont donc assujettis à l'article du Règlement no 5 des Études de premier cycle portant sur les échecs répétés dans un cours obligatoire.

AUTORISATION D'ENSEIGNER

Sur recommandation de l'Université, un brevet d'enseignement sera émis aux étudiants qui, au terme de la réussite de ce programme (concentration *Enseignement*) désirant enseigner la musique au préscolaire/primaire et au secondaire, auront satisfait aux exigences du Ministère à cet égard.

De plus, en vertu de nouvelles dispositions législatives relatives aux antécédents judiciaires du personnel scolaire, adoptées en juin 2005, toute personne qui désire obtenir ou renouveler une autorisation d'enseigner dans le secteur de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, doit obligatoirement joindre à sa demande de Permis d'enseigner au Québec une déclaration relative à ses antécédents judiciaires.

Pour de plus amples renseignements sur le Permis d'enseigner au Québec, le lecteur est prié de consulter le site WEB suivant : www.mels.gouv.qc.ca/dftps, sous l'onglet « Autorisation d'enseigner ».

Par ailleurs, en vertu des règles établies par le Ministère, un candidat déjà détenteur d'une première qualification légale d'enseignement (permis ou brevet d'enseignement), même s'il termine un autre programme de formation à l'enseignement, n'obtiendra pas de deuxième permis ou brevet d'enseignement dans une seconde discipline puisque la première qualification lui confère un droit de pratique.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

Tronc commun pour toutes les concentrations :

les 5 cours suivants (12 crédits) :

MUS160X	Pratique collective 1- Grand ensemble (1 cr.)
MUS260X	Pratique collective 2- Grand ensemble (2 cr.) (MUS160X)
MUS3910	Musique, idées et sociétés 1
MUS4910	Musique, idées et sociétés 2 (MUS3910)
MUS5815	Histoire du jazz

et

Instrument classique

les 9 cours suivants (27 crédits) :

MUS170X	Instrument classique 1
MUS270X	Instrument classique 2 (MUS170X)
MUS370X	Instrument classique 3 (MUS270X)
MUS1710	Principes du langage musical classique 1
MUS2720	Principes du langage musical classique 2 (MUS1710)
MUS1715	Perceptions auditives m. classique 1
MUS2715	Perceptions auditives m. classique 2 (MUS1715)
MUS3710	Analyse classique 1 (MUS2720)
MUS5710	Analyse classique 2 (MUS3710)

ou bien

Instrument populaire

les 9 cours suivants (27 crédits) :

MUS180X	Instrument populaire 1
MUS280X	Instrument populaire 2 (MUS180X)
MUS380X	Instrument populaire 3 (MUS280X)
MUS1810	Principes du langage musical populaire 1
MUS2810	Principes du langage musical populaire 2 (MUS1810)
MUS1815	Perceptions auditives m. populaire 1
MUS2815	Perceptions auditives m. populaire 2 (MUS1815)
MUS3810	Analyse populaire 1 (MUS2810)
MUS5810	Analyse populaire 2 (MUS3810)

Concentration Pratique artistique (code 7099)

Les 4 cours suivants (15 crédits) :

MUS1920	Construction identitaire
MUS360X	Pratique collective 3 (MUS260X)
MUS460X	Pratique collective 4 (MUS360X)
MUS605X	Projet de fin d'études (6 cr.) (MUS470X; MUS480X)

Les 3 cours (9 crédits) d'un seul des deux blocs suivants :

Classique

MUS470X	Instrument classique 4 (MUS370X)
MUS570X	Instrument classique 5 (MUS470X)
MUS670X	Instrument classique 6 (MUS570X)

Ou bien

Populaire

MUS480X	Instrument populaire 4 (MUS380X)
MUS580X	Instrument populaire 5 (MUS480X)
MUS680X	Instrument populaire 6 (MUS580X)

Un cours au choix (3 crédits) parmi la liste suivante :

MUS6810	Musique et contre-culture
MUS6815	Musiques du monde
MUS6820	Histoire de la chanson francophone

L'étudiant poursuit son cheminement dans l'un des deux profils suivants : Profil Régulier ou Profil Excellence (Honor).

Profil Régulier :

Deux cours au choix (6 crédits) parmi la liste suivante (A) :

MUS660X	Pratique collective 5 (MUS460X)
MUS675X	Instrument complémentaire classique (MUS1920 et (MUS370X ou MUS380X))
MUS685X	Instrument complémentaire populaire (MUS1920 et (MUS370X ou MUS380X))
MUS6710	Contrepoint
MUS6715	Héritage et contemporanéité (MUS5710)
MUS6720	Tonalité élargie (MUS2720)
MUS6725	Principes de composition (MUS2720; MUS2810)
MUS6730	Musique, temps et rythme
MUS6810	Musique et contre-culture
MUS6815	Musiques du monde
MUS6820	Histoire de la chanson francophone
MUS6825	Atelier de composition de chansons (MUS2720; MUS2810)

Cours d'ouverture : 6 cours (18 crédits) hors du département de musique.

Ou bien

Profil Excellence (Honor) :

l'étudiant doit avoir complété au moins 75 crédits de ce baccalauréat, en conservant une moyenne égale ou supérieure à 3,5 et avoir l'autorisation de la direction du programme et du sous-comité à l'admission et à l'évaluation (SCAE).

Un cours (3 crédits) de 2^e cycle avec l'accord du SCAE

Un cours au choix (3 crédits) parmi la liste A

Six cours d'ouverture (18 crédits) hors du Département de musique

Majeure en musique (code 2577)

Les 2 cours suivants (6 crédits) :

MUS360X	Pratique collective 3 (MUS260X)
MUS460X	Pratique collective 4 (MUS360X)

Le cours suivant (3 crédits) :

•Classique

MUS470X	Instrument classique 4 (MUS370X)
---------	----------------------------------

•Populaire

MUS480X	Instrument populaire 4 (MUS380X)
---------	----------------------------------

Un cours au choix (3 crédits) parmi la liste suivante :

MUS6810	Musique et contre-culture
MUS6815	Musiques du monde
MUS6820	Histoire de la chanson francophone

Trois cours au choix (9 crédits) parmi la liste suivante (B) :

MUS1920	Construction identitaire
MUS3800	Musique et comportement humain
MUS2300	Musique comme outil thérapeutique
MUS4550	Initiation à l'improvisation en musicothérapie
MUS4560	Techniques de base d'accompagnement en musicothérapie
MUS6820	Histoire de la chanson francophone
MUS6810	Musique et contre-culture
MUS6710	Contrepoint
MUS6725	Principes de composition (MUS2720; MUS2810)

MUS6730	Musique, temps et rythme
MUS6815	Musiques du monde
MUS6825	Atelier de composition de chansons (MUS2720; MUS2810)

Ou tout autre cours choisi avec l'accord de la direction du programme

Concentration Enseignement (code 7602)

Le cours suivant (3 crédits) :

MUS6815	Musiques du monde
---------	-------------------

Deux cours répartis selon l'instrument principal (6 crédits) :

MUS1511	Initiation aux bois
MUS1512	Initiation aux cuivres
MUS1514	Initiation aux percussions

Bloc des didactiques musicales et de la formation psychopédagogique : les 14 cours suivants (42 crédits) :

MUS4701	Fondements de la pédagogie musicale
MUS4805	Didactique de la musique : préscolaire et 1 ^{er} cycle du primaire (MUS4701)
MUS4806	Didactique de la musique : 2 ^e cycle du primaire (MUS4805)
MUS1701	Didactique de la musique au secondaire
MUS4900	Diagnostic et gestion des apprentissages en arts
MUS5621	Enseignement collectif et direction des instruments à vent (MUS1511; MUS1512)
MUS6332	Informatique de la musique à l'école
MUS3800	Musique et comportement humain
ASS2051	Enfants en difficulté d'adaptation
FPE3050	Organisation de l'éducation au Québec
PSY2634	Psychologie du développement : période de latence et adolescence
ASC2047	Éducation et pluriethnicité au Québec
OU le cours	
ASC6003	Problématiques interculturelles à l'école québécoise
FAM4004	Atelier de création interdisciplinaire en musique
plus un cours parmi les suivants :	
FAM4002	Atelier de création interdisciplinaire en arts visuels et médiatiques
FAM4003	Atelier de création interdisciplinaire en art dramatique
FAM4005	Atelier de création interdisciplinaire en danse

Bloc Formation pratique : les quatre cours suivants (24 crédits)

MUM1003	Stage d'exploration
MUM2023	Stage d'enseignement de la musique au préscolaire-primaire (4 cr.) (MUM1003; MUS4806)
MUM3023	Stage d'enseignement de la musique au secondaire (4 cr.) (MUM2023; MUS5621)
MUM4003	Stage d'intégration professionnelle : enseignement de la musique au préscolaire-primaire (13 cr.) (MUM2023; MUM3023)
ou le cours	
MUM4013	Stage d'intégration professionnelle : enseignement de la musique au secondaire (13 cr.) (MUM2023; MUM3023)

Deux cours au choix (6 crédits), soit un cours dans chacun des blocs suivants :

Bloc Musique (Liste C)

MUS5802	Musique et neurosciences
MUS470X	Instrument classique 4 (MUS370X)
MUS480X	Instrument populaire 4 (MUS380X)
MUS665X	Activité de synthèse

Bloc Enseignement (Liste D)

MUS4801	Pédagogie musicale active selon Dalcroze (MUS4805)
MUS4804	Pédagogie musicale active selon Orff (MUS4806)
MUS4807	Didactique de la musique : 3 ^e cycle du primaire (MUS4806)
MUS5731	Didactique de la littérature musicale
MUS665X	Activité de synthèse

MINEURE EN HISTOIRE DE L'ART 0964

Téléphone : 514 987-3673
www.histoiredelart.uqam.ca

GRADE

Cette mineure peut-être cumulée à un programme de majeure pour l'obtention d'un grade de bachelier.

SCOLARITÉ

Cette mineure comporte trente crédits.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme de **mineure en histoire de l'art** vise à fournir aux étudiants une formation complémentaire en histoire de l'art et cherche à atteindre les objectifs suivants :

- développer une vision de l'histoire de l'art par l'acquisition de connaissances sur différentes périodes historiques ;
- favoriser une meilleure compréhension et connaissance des œuvres d'art et d'architecture anciennes, modernes et contemporaines ;
- se familiariser avec les principales méthodologies à travers des approches interdisciplinaires ;
- acquérir les compétences nécessaires au travail de recherche.

OUVERTURE DU PROGRAMME À L'INTERNATIONAL

Ce programme peut comprendre deux cours intensifs donnés à l'étranger ou à l'extérieur du Québec : *Analyse des œuvres d'art sur le site*. Ces cours sont donnés en général au trimestre d'été.

POLITIQUES D'ADMISSION

Admission aux trimestres d'automne et d'hiver.

Cette mineure n'est pas contingentée.

STATISTIQUES D'ADMISSION

Demandes : 7 (hiver 2009)
29 (automne 2009)

CONDITIONS D'ADMISSION**DEC**

Aucune admission n'est possible sur cette base.

ou**EXPÉRIENCE**

Aucune admission n'est possible sur cette base.

ou**ÉTUDES UNIVERSITAIRES**

Avoir complété 30 crédits d'un programme de baccalauréat ou l'équivalent ou d'une majeure disciplinaire.

ou**ÉTUDES HORS QUÉBEC**

Aucune admission n'est possible sur cette base.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits.)

le cours obligatoire suivant (3 crédits) :

HAR1805 Analyse des œuvres d'art

Neuf cours à suivre selon la logique suivante (27 crédits) :**Au moins un cours choisi parmi les suivants**

HAR2810 Approches historiques et iconographiques en histoire de l'art
HAR2820 Approches sémiologiques des arts visuels
HAR2830 Approches sociologiques des arts visuels
HAR2840 Approches esthétiques des arts visuels
HAR3806 Historiographie de l'histoire de l'art

L'étudiant complète son choix de cours parmi ceux des blocs suivants :**Théorie et critique**

HAR3800 Écrits et discours d'artiste
HAR3803 Histoire de la critique d'art
HAR3806 Historiographie de l'histoire de l'art

Arts visuels et architecture

HAR1810 L'architecture de l'Antiquité au XVIII^e siècle
HAR1820 Les arts visuels du Moyen Âge à la Renaissance
HAR1835 Les arts visuels en Occident du XVI^e siècle au XVIII^e siècle
HAR1850 L'architecture aux XIX^e et XX^e siècles
HAR3810 Les arts visuels de la Préhistoire au X^e siècle
HAR3836 Histoire de l'estampe
HAR3837 Les arts décoratifs en Occident
HAR3838 Les arts amérindiens

HAR3839 Les arts plastiques aux États-Unis avant le XX^e siècle
HAR3850 L'architecture aux États-Unis des origines à nos jours
HAR552X Problématiques en architecture ou en art
HAR554X Aspects de l'art des cultures non occidentales

Art moderne et contemporain (hors Québec-Canada)

HAR1815 Les arts plastiques en Europe au XIX^e siècle
HAR1840 Les arts plastiques en Europe de 1905 à 1940
HAR1860 Les arts plastiques de 1940 à 1968
HAR1865 L'art depuis 1968
HAR2626 Théories et pratiques en art contemporain
HAR3815 L'impressionnisme et le post-impressionnisme
HAR3816 Le romantisme
HAR3817 Le cubisme et l'avant-garde russe
HAR3819 Dada et surréalisme
HAR3820 L'art néoclassique
HAR3841 L'apport des femmes aux arts visuels
HAR3842 Problématiques de la sculpture moderne et contemporaine
HAR3843 Problématiques des réalismes aux XIX^e et XX^e siècles
HAR3844 L'art américain au XX^e siècle
HAR3845 Histoire de la photographie de 1839 à 1915
HAR3860 Histoire de la photographie de 1915 à nos jours
HAR3861 Problématiques de la photographie en art moderne et contemporain
HAR3862 Art et nouvelles technologies
HAR3870 Art actuel

Arts visuels et architecture au Québec et au Canada

HAR1830 Les arts en Nouvelle-France, au Québec et dans les Canadas avant 1867
HAR1855 Les arts plastiques au Québec et au Canada de 1867 à 1940
HAR1870 Les arts plastiques au Québec et au Canada de 1940 à 1968
HAR3831 L'architecture domestique au Québec du XVII^e au XX^e siècles
HAR3832 Héritage architectural, conservation et environnement urbain à Montréal
HAR3833 L'art québécois de 1968 à nos jours
HAR3834 L'architecture civile et religieuse au Québec
HAR553X Problématiques en architecture ou en art québécois et/ou canadien

Muséologie et diffusion de l'art

HAM3829 Atelier pratique de critique d'art
HAM5800 Stage de production
HAM5805 Projet de diffusion
HAM5815 L'objet d'art et la photographie
HAR1825 Champ des arts visuels au Québec et au Canada
HAR3824 Théories, structures et fonctions des musées et des lieux de diffusion
HAR3825 Histoire de l'art et médiations
HAR3826 Le marché de l'art
HAR3827 Les collections et la notion de patrimoine
HAR3828 Exposition et mise en valeur des objets

Cours à l'étranger

HAM5820 Analyse des œuvres d'art sur le site I
HAM5830 Analyse des œuvres d'art sur le site II

CERTIFICAT EN ARTS PLASTIQUES 4204

Téléphone : 514 987-3665

SCOLARITÉ

Ce programme comporte trente crédits.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le certificat en arts plastiques a pour but de familiariser l'étudiant avec la création en arts plastiques par des activités pratiques et théoriques. Cette double approche vise une découverte de l'activité de création et une réflexion sur cette activité. Le programme poursuit un objectif de développement culturel. Il favorise une démarche intuitive à partir d'expérimentations progressives liant les sensations, l'imagination et la sensibilité.

L'interrelation des expériences proposées en dessin, couleur et sculpture fait du certificat une expérience globale de création plastique, où les cours d'atelier sont complétés par une réflexion théorique situant la fonction de l'art dans le processus de personnalisation.

DESCRIPTION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Ce certificat s'adresse aux personnes sans formation artistique antérieure. Les maîtres du primaire en exercice, désirant une initiation aux arts plastiques, pourront également suivre ce certificat en incluant dans leur programme quelques cours liés directement à leur intervention professionnelle.

NOTE : Ce certificat, dans le cadre d'un cumul de certificats, peut conduire au grade de bachelier ès arts (B.A.).

POLITIQUES D'ADMISSION

Admission aux trimestres d'automne et d'hiver.

Le programme n'est pas contingenté.

STATISTIQUES D'ADMISSION

Demandes : 85 (hiver 2009)
255 (automne 2009)

CONDITIONS D'ADMISSION

DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent (1).
(1) un diplôme équivalent au DEC est un baccalauréat préuniversitaire obtenu au Québec.

ou

EXPÉRIENCE

Être âgé d'au moins 21 ans, posséder des connaissances appropriées, une expérience pertinente attestée et manifester un intérêt démontré pour l'initiation aux arts plastiques.

ou

ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Avoir réussi cinq cours de niveau universitaire, soit quinze crédits, au moment du dépôt de la demande d'admission.

ou

ÉTUDES HORS QUÉBEC

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (2) de scolarité ou l'équivalent.
(2) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES / EXTRAIT(S)

Ce programme ne constitue pas une voie d'accès aux autres programmes de premier cycle en arts visuels et médiatiques. Par conséquent, les candidats plus qualifiés seront dirigés vers les autres programmes d'arts visuels et médiatiques.

Les étudiants qui sont des enseignants en exercice ont intérêt à s'inscrire aux deux cours de la série didactique, s'ils ne les ont pas déjà suivis antérieurement.

Les cours suivis dans ce programme ne sont pas crédités au baccalauréat en arts visuels et médiatiques.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits ; les cours entre parenthèses sont préalables.)

les huit cours suivants (24 crédits) :

première démarche

APL1401 Exploration en dessin A
APL1501 Exploration en couleur A
APL1601 Exploration en sculpture A
APL1801 L'art dans la vie A

Note : Les quatre cours de la première démarche doivent être réussis avant l'inscription aux cours de la deuxième démarche.

deuxième démarche

APL1402 Exploration en dessin B (APL1401)
APL1502 Exploration en couleur B (APL1501)
APL1602 Exploration en sculpture B (APL1601)
APL1802 L'art dans la vie B (APL1801)
ou le cours
APL1901 L'artiste : ses techniques et ses matériaux

l'une des deux séries suivantes (deux cours) (6 crédits) :

Note : L'étudiant doit avoir réussi quatre cours (douze crédits) avant de suivre les cours APL1230, APL1701 et APL1702.

série didactique

APL1230 Développement de l'expression plastique et modes de représentation
APL1240 Didactique de l'expression plastique au primaire

série atelier

APL1701 Atelier de procédés mixtes A
APL1702 Atelier de procédés mixtes B (APL1701)
ou tout autre cours choisi en accord avec la direction du programme.

CERTIFICAT EN CRÉATION LITTÉRAIRE

4289

Téléphone : 514 987-3652

SCOLARITÉ

Ce programme comporte trente crédits.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce programme a pour but d'amener les étudiants à :
· se sensibiliser à la spécificité de l'écriture littéraire (poésie, genres narratifs, essais) par l'analyse des types de discours et les pratiques d'écriture ;
· explorer les ressources de la langue, les processus d'écriture, les fonctions sociales du texte, la dimension esthétique et le rapport du sujet à l'œuvre ;
· développer leurs aptitudes personnelles grâce à une pédagogie favorisant l'apprentissage des techniques d'écriture au moyen d'ateliers pratiques, de cours théoriques et d'un encadrement individualisé.

Par une meilleure connaissance des enjeux du texte littéraire et par les habiletés acquises dans les ateliers pratiques, l'étudiant sera en mesure de produire des textes qui recoupent mieux ses objectifs personnels, et d'autre part il sera plus apte à répondre aux conditions des institutions culturelles.

NOTE : Ce certificat, dans le cadre d'un cumul de certificats, peut conduire au grade de bachelier ès arts (B.A.).

STAGES

Le programme ne comporte pas de stage.

POLITIQUES D'ADMISSION

Admission aux trimestres d'automne et d'hiver.

Le programme n'est pas contingenté.

Test de français écrit

Vous trouverez la description de ce test et des informations sur la *Politique sur la langue française de l'UQAM* dans la section *Informations générales*.

RÉGIME D'ÉTUDES

Le programme peut être suivi à temps complet ou à temps partiel.

Les étudiants admis dans le programme à l'hiver ne peuvent terminer le certificat en deux trimestres.

STATISTIQUES D'ADMISSION

Demandes : 73 (hiver 2009)
289 (automne 2009)

CONDITIONS D'ADMISSION

DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent (1).
(1) un diplôme équivalent au DEC est un baccalauréat préuniversitaire obtenu au Québec.

ou

EXPÉRIENCE

Être âgé d'au moins 21 ans, posséder des connaissances appropriées, une expérience pertinente attestée de l'écriture journalistique, de la poésie ou de la prose littéraire
ou
avoir travaillé dans le monde de l'édition, du spectacle pendant au moins six mois.

ou

ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Avoir réussi cinq cours de niveau universitaire, soit quinze crédits, au moment du dépôt de la demande d'admission.

ou

ÉTUDES HORS QUÉBEC

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (2) de scolarité ou l'équivalent.

(2) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

les quatre cours suivants (15 crédits):

Dès sa première inscription au programme, l'étudiant doit suivre le cours LIT1250 ou le cours PSY2112.

ELM3050	Élaboration de projet-production (6 cr.) (LIT2250)
LIT1250	Théorie de la création littéraire
LIT2250	Atelier d'écriture I
PSY2112	Individu créateur et l'entraînement à la créativité

Note: Le cours ELM3050 s'étend sur deux trimestres.

deux ateliers parmi les suivants (6 crédits):

EDM3810	Techniques d'écriture télévisuelle
ETH2010	Écriture dramatique I
LIT2003	Pratiques littéraires I
LIT3115	Atelier d'écriture en littérature de jeunesse
LIT3250	Atelier d'écriture II (LIT2250)
LIT3260	Atelier d'écriture radiophonique
LIT3800	Atelier d'écriture populaire I

deux cours complémentaires parmi les suivants (6 crédits):

HIS4551	Les idéologies au Québec
HIS4579	Histoire et littérature au Québec
LIT1608	Corpus québécois
LIT1618	Corpus français
LIT1920	Best-sellers
LIT300X	Corpus d'auteur
LIT3730	Enjeux du roman québécois
LIT4155	Bande dessinée
LIT4160	Régions et frontières du fantastique
LIT4265	Roman policier
LIT5440	Littérature et paralittérature
LIT5450	Robots et automates dans la littérature d'imagination
PSY3032	Psychologie de la communication
SOC1900	Sociologie de la production culturelle

ou tout autre cours ayant des liens étroits avec le certificat, choisi avec l'accord de la direction du programme.

un autre cours complémentaire, choisi avec l'accord de la direction du programme (3 crédits).**CERTIFICAT EN FRANÇAIS ÉCRIT 4117**

Téléphone: 514 987-3652

SCOLARITÉ

Ce programme comporte trente crédits.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce programme d'études s'adresse aux personnes qui, à des titres divers, sont confrontées à la langue écrite comme moyen de communication (cadres, fonctionnaires, secrétaires, journalistes, rédacteurs de textes, etc.) ou comme objet même de leur profession (correcteurs d'épreuves, lecteurs, éditeurs, etc.). Le programme vise à donner aux étudiants les connaissances de base en français écrit et un cadre pratique et conceptuel permettant un meilleur exercice de leur profession.

Il vise spécifiquement à :

- Permettre à une clientèle désireuse d'améliorer sa performance en français écrit de développer des habiletés permettant d'appliquer des connaissances en situation d'écriture. Ce sous-objectif est couvert par les cours obligatoires.
- Faire en sorte que ce certificat soit le point de départ d'une réflexion sur la langue en permettant à l'étudiant d'approfondir ses connaissances pour élargir sa vision des phénomènes linguistique et littéraire. Ce sous-objectif est couvert, sur le plan

de la pratique, par les ateliers d'écriture et, sur le plan de la théorie, par les cours facultatifs qui touchent à l'étude de la linguistique descriptive et des corpus littéraires.

NOTE: Ce certificat, dans le cadre d'un cumul de certificats, peut conduire au grade de bachelier ès arts (B.A.).

POLITIQUES D'ADMISSION

Admission aux trimestres d'automne et d'hiver.

Le programme n'est pas contingenté.

RÉGIME D'ÉTUDES

Le programme peut être suivi à temps complet ou à temps partiel.

STATISTIQUES D'ADMISSION

Demandes	:	78 (hiver 2009)
		130 (automne 2009)

CONDITIONS D'ADMISSION**DEC**

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent (1).

(1) un diplôme équivalent au DEC est un baccalauréat préuniversitaire obtenu au Québec.

ou

EXPÉRIENCE

Être âgé d'au moins 21 ans, posséder des connaissances appropriées, une expérience pertinente attestée et avoir travaillé dans un domaine relié à la littérature (enseignement, édition, librairie, journalisme, traduction, publicité, administration, secrétariat, etc.).

ou

ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Avoir réussi cinq cours de niveau universitaire, soit quinze crédits, au moment du dépôt de la demande d'admission.

ou

ÉTUDES HORS QUÉBEC

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (2) de scolarité ou l'équivalent.

(2) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES / EXTRAIT(S)**Approches pédagogiques**

Le programme vise à un équilibre entre les enseignements de type magistral et ceux de type atelier, notamment dans les cours obligatoires, où les règles fondamentales de la grammaire et de la rédaction sont mises en pratique par de nombreux exercices en classe ou à la maison.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

les quatre cours suivants (12 crédits):

LIT1006	Écriture et norme grammaticale I
LIT1015	Communication écrite I
LIT2006	Écriture et norme grammaticale II (LIT1006)
LIT2015	Communication écrite II (LIT1015)

cinq cours choisis parmi les suivants, en fonction des objectifs poursuivis (15 crédits):**Amélioration du français**

LIN1009	Apprentissage de la grammaire du français écrit I
LIT1070	Initiation pratique au travail de recherche
LIT2251	Atelier de rédaction

Spécialisation

LIN2011	Histoire de la grammaire française (LIN1009 ou l'équivalent)
LIT1325	Stylistique littéraire (Pour le baccalauréat en études littéraires: LIT1430; LIT1555. Pour le certificat en français écrit: aucun.)
LIT2018	Révision et édition de textes

Développement de l'autonomie par rapport à la correction de la langue

LIN2009	Apprentissage de la grammaire du français écrit II (LIN1009 ou réussite au test)
LIN3019	Grammaire et réécriture (LIN2009)

Découverte des structures synchroniques et diachroniques de la langue française

LIN1750	Histoire de l'orthographe du français
LIN1984	La magie des mots
LIN2150	Histoire sociopolitique du français

Intégration d'une pratique des genres littéraires

EDM2650	Initiation à l'écriture journalistique
LIT3940	Atelier de poésie I (Pour le baccalauréat en études littéraires : LIT1430 ; LIT1555. Pour le certificat en français écrit : aucun.)
LIT3950	Atelier de prose I (Pour le baccalauréat en études littéraires : LIT1430 ; LIT1555. Pour le certificat en français écrit : aucun.)

Réflexion sur les notions grammaticales et stylistiques des textes

LIN2442	Traduction et stylistique comparée du français et de l'anglais
LIT1000	Stylistique du français administratif et commercial
LIT1313	Stylistique du français scientifique et technique

Familiarisation avec de grands textes littéraires

LIT1608	Corpus québécois
LIT1618	Corpus français

ou tout autre cours ayant des liens étroits avec le certificat, choisi avec l'accord de la direction du programme.

un cours choisi avec l'accord de la direction du programme, dans une discipline ayant des liens étroits avec le français écrit : communication, linguistique (sauf les cours de langues), littérature (3 crédits).

CERTIFICAT EN HISTOIRE DE L'ART 4164

Téléphone : 514 987-3673

SCOLARITÉ

Ce programme comporte trente crédits.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le certificat de premier cycle en histoire de l'art est conçu pour offrir une formation générale en histoire de l'art.

Quatre objectifs sont poursuivis par ce programme :

- développer une vision de l'histoire de l'art par l'acquisition de connaissances sur différentes périodes historiques ;
- favoriser une meilleure compréhension et connaissance des œuvres d'art et d'architectures anciennes, modernes et contemporaines ;
- connaître et comprendre les principales méthodologies de travail en histoire de l'art ;
- acquérir les compétences nécessaires au travail de recherche.

Ce programme permet également à l'étudiant de compléter sa formation par un cours au choix parmi les axes suivants : théorie et critique, arts visuels et architecture, art moderne et contemporain (hors Québec-Canada), arts visuels et architecture au Québec et au Canada, muséologie et diffusion de l'art.

NOTE : Ce certificat, dans le cadre d'un cumul de certificats, peut conduire au grade de bachelier ès arts (B.A.).

POLITIQUES D'ADMISSION

Admission aux trimestres d'automne et d'hiver.

Ce programme n'est pas contingenté.

STATISTIQUES D'ADMISSION

Demandes	:	41 (hiver 2009)
		173 (automne 2009)

CONDITIONS D'ADMISSION

DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent (1).

(1) un diplôme équivalent au DEC est un baccalauréat préuniversitaire obtenu au Québec.

ou EXPÉRIENCE

Être âgé d'au moins 21 ans, posséder des connaissances appropriées, avoir travaillé dans un domaine d'application de l'histoire de l'art ou avoir une expérience de travail attestée assortie d'un intérêt démontré pour l'histoire de l'art.

ou ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Avoir réussi cinq cours (quinze crédits) de niveau universitaire au moment du dépôt de la demande d'admission.

ou ÉTUDES HORS QUÉBEC

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (2) de scolarité ou l'équivalent (2) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES / EXTRAIT(S)

Approches pédagogiques, encadrement et évaluation

Les approches pédagogiques, l'encadrement et les modalités d'évaluation sont les mêmes que celles du programme de baccalauréat en histoire de l'art. Les étudiants inscrits au programme de certificat auront également accès aux activités du monitorat de programme.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits.)

neuf cours choisis parmi les suivants (27 crédits) :

HAR1800	Initiation aux techniques et aux instruments de recherche en histoire de l'art
HAR1805	Analyse des œuvres d'art
HAR1810	L'architecture de l'Antiquité au XVIII ^e siècle
HAR1815	Les arts plastiques en Europe au XIX ^e siècle
HAR1820	Les arts visuels du Moyen Âge à la Renaissance
HAR1825	Champ des arts visuels au Québec et au Canada
HAR1830	Les arts en Nouvelle-France, au Québec et dans les Canadas avant 1867
HAR1835	Les arts visuels en Occident du XVI ^e siècle au XVIII ^e siècle
HAR1840	Les arts plastiques en Europe de 1905 à 1940
HAR1850	L'architecture au XIX ^e et XX ^e siècles
HAR1855	Les arts plastiques au Québec et au Canada de 1867 à 1940
HAR1860	Les arts plastiques de 1940 à 1968
HAR1865	L'art depuis 1968
HAR1870	Les arts plastiques au Québec et au Canada de 1940 à 1968
HAR2810	Approches historiques et iconographiques en histoire de l'art
HAR2820	Approches sémiologiques des arts visuels
HAR2830	Approches sociologiques des arts visuels
HAR2840	Approches esthétiques des arts visuels

un cours optionnel choisi parmi les suivants (3 crédits) :

HAM5810	Organisation d'une exposition
HAM5815	L'objet d'art et la photographie
HAM5820	Analyse des œuvres d'art sur le site I
HAM5830	Analyse des œuvres d'art sur le site II
HAR2626	Théories et pratiques en art contemporain
HAR3800	Écrits et discours d'artiste
HAR3803	Histoire de la critique d'art
HAR3806	Historiographie de l'histoire de l'art
HAR3810	Les arts visuels de la Préhistoire au X ^e siècle
HAR3815	L'impressionnisme et le post-impressionnisme
HAR3816	Le romantisme
HAR3817	Le cubisme et l'avant-garde russe
HAR3819	Dada et surréalisme
HAR3820	L'art néoclassique
HAR3824	Théories, structures et fonctions des musées et des lieux de diffusion
HAR3825	Histoire de l'art et médiations
HAR3826	Le marché de l'art
HAR3827	Les collections et la notion de patrimoine
HAR3828	Exposition et mise en valeur des objets
HAR3831	L'architecture domestique au Québec du XVII ^e au XX ^e siècles
HAR3832	Héritage architectural, conservation et environnement urbain à Montréal
HAR3833	L'art québécois de 1968 à nos jours
HAR3834	L'architecture civile et religieuse au Québec
HAR3836	Histoire de l'estampe
HAR3837	Les arts décoratifs en Occident
HAR3838	Les arts amérindiens
HAR3839	Les arts plastiques aux États-Unis avant le XX ^e siècle
HAR3841	L'apport des femmes aux arts visuels

HAR3842	Problématiques de la sculpture moderne et contemporaine
HAR3843	Problématiques des réalismes aux XIX ^e et XX ^e siècles
HAR3844	L'art américain au XX ^e siècle
HAR3845	Histoire de la photographie de 1839 à 1915
HAR3850	L'architecture aux États-Unis des origines à nos jours
HAR3860	Histoire de la photographie de 1915 à nos jours
HAR3861	Problématiques de la photographie en art moderne et contemporain
HAR3862	Art et nouvelles technologies
HAR3870	Art actuel
HAR552X	Problématiques en architecture ou en art
HAR553X	Problématiques en architecture ou en art québécois et/ou canadien
HAR554X	Aspects de l'art des cultures non occidentales

CERTIFICAT EN SCÉNARISATION CINÉMATOGRAPHIQUE

4327

Téléphone : 514 987-3652

SCOLARITÉ

Ce programme comporte trente crédits.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le certificat en scénarisation cinématographique a pour objet de donner aux étudiants une formation théorique et pratique qui leur permette d'intervenir adéquatement comme scénariste dans le champ de la production cinématographique.

À ces fins, il vise :

- une sensibilisation au texte filmique en général, dans ses réalités cinématographique et télévisuelle ;
- une information sur les conditions matérielles de la production cinématographique ;
- une connaissance de la spécificité de l'écriture de scénario ;
- une maîtrise de la scénarisation, en fonction du milieu et des aptitudes personnelles des étudiants.

NOTE : Ce certificat, dans le cadre d'un cumul de certificats, peut conduire au grade de bachelier ès arts (B.A.).

POLITIQUES D'ADMISSION

Admission au trimestre d'automne seulement.

Le programme n'est pas contingenté.

RÉGIME D'ÉTUDES

Le programme peut être suivi à temps complet ou à temps partiel.

STATISTIQUES D'ADMISSION

Demandes : 332 (automne 2009)

CONDITIONS D'ADMISSION

DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent (1).

(1) un diplôme équivalent au DEC est un baccalauréat préuniversitaire obtenu au Québec.

ou

EXPÉRIENCE

Être âgé d'au moins 21 ans, posséder des connaissances appropriées, une expérience pertinente attestée et avoir écrit pour le cinéma ou avoir travaillé dans un domaine de l'écriture pour les médias.

ou

ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Avoir réussi cinq cours de niveau universitaire, soit quinze crédits, au moment du dépôt de la demande d'admission.

ou

ÉTUDES HORS QUÉBEC

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (2) de scolarité ou l'équivalent.

(2) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

NOTE

Les productions sont réalisées en vidéo.

EMPLOI ÉVENTUEL

· Scénariste dans le champ de la production cinématographique.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits ; les cours entre parenthèses sont préalables.)

les quatre cours suivants (15 crédits) :

ELM1000	Activité de synthèse (6 cr.)
LIT1850	Atelier de scénarisation I
LIT2850	Visionnement et analyse de scénarios
LIT3850	Atelier de scénarisation II (LIT1850)

Note : Le cours ELM1000 (6 crédits) se poursuit sur deux trimestres, de janvier à juin.

deux cours, soit l'un des profils suivants (6 crédits) :

profil analytique

HAR1055	Langage cinématographique
LIT3855	Adaptation cinématographique (LIT1850)

profil technique

EDM2501	Initiation à l'audio
EDM4115	Production vidéo

trois à cinq cours choisis parmi les suivants (9 crédits) :

ELM1001	Séminaire I (1 cr.)
ELM100X	Séminaire II (1 cr.)
FLM4010	Atelier de scénarisation à l'aide des multimédias interactifs (LIT4240)

HAR1055	Langage cinématographique
HAR4350	Corpus de cinéma québécois
LIT4240	De la narration au multimédia
LIT4550	Corpus de cinéma I
LIT4551	Corpus de cinéma II
LIT455X	Corpus de cinéma III

Note : Les cours intensifs ELM1001 et ELM100X peuvent être donnés en une fin de semaine.

ou tout autre cours ayant des liens étroits avec le certificat, choisi avec l'accord de la direction du programme.

BACCALURÉAT PAR CUMUL DE PROGRAMMES DÉCERNÉ PAR LES FACULTÉS DES ARTS (FA), DE COMMUNI- CATION (FC), DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT (FSPD) ET DES SCIENCES HUMAINES (FSH)

Les **programmes** dont le cumul permet d'obtenir le grade de bachelier ès Arts sont identifiés ci-dessous dans les listes A, B et C. L'obtention du grade de B.A. est possible dans les cas où les programmes apparaissent dans ces listes combinés de l'une des façons suivantes :

À moins d'indication contraire, tous les programmes offerts sont des certificats.

Trois **programmes** de la liste B (sauf pour les majeures qui doivent être cumulées avec une mineure ou un certificat).Deux **programmes** de la liste B et un des listes A ou C (sauf pour les majeures qui doivent être cumulées avec une mineure ou un certificat). Un **programme** de la liste A, un de la liste B et un de la liste C (sauf pour les majeures qui doivent être cumulées avec une mineure ou un certificat).

De plus, au terme du cheminement permettant d'obtenir le B.A. par cumul de **programmes**, l'étudiant devra avoir suivi, de préférence au début de son cheminement, un cours de méthodologie. Le choix de ce cours sera établi avec l'accord du responsable du cheminement de l'étudiant. **Une liste de ces cours est disponible auprès de la personne responsable qui autorisera le cheminement ainsi que sur le site Web de chacune des facultés.**

Liste A

Arts plastiques – (FA)
Français écrit – (FA)
Français écrit pour non-francophones – (FC)
Sciences sociales – (FSH)

Liste B

Administration des services publics – (FSPD)
Allemand – (FC)
Anglais – (FC)
Animation culturelle – (FC)
Communication (certificat et majeure*) – (FC)
Création littéraire – (FA)
Droit social et du travail – (FSPD)
Enseignement de l'anglais langue seconde – (FSÉ)
Enseignement du français langue seconde – (FSÉ)
Espagnol – (FC)
Études classiques (mineure) – (FSH)
Études féministes – (FSH)
Géographie (majeure) – (FSH)
Géographie internationale – (FSH)
Gérontologie sociale – (FSH)
Gestion des documents et des archives – (FSH)
Gestion des services municipaux – (FSPD)
Histoire (certificat et majeure) – (FSH)
Histoire, culture et société (majeure*) – (FSH)
Histoire de l'art (certificat et mineure) – (FA)
Immigration et relations interethniques – (FSH)
Interprétation visuelle – (FSH)
Intervention psychosociale – (FC)
Langue et culture arabes – (FC)
Langues et cultures d'Asie – (FC)
Philosophie (mineure et majeure) – (FSH)
Psychologie – (FSH)
Scénarisation cinématographique – (FA)
Science politique (mineure et majeure) – (FSPD)
Sciences des religions (certificat et majeure) – (FSH)
Sciences du langage (mineure et majeure) – (FSH)
Sociologie (mineure et majeure) – (FSH)
Systèmes d'information géographique – (FSH)

Liste C

Administration – (ESG)
Économique – (ESG)
Éducation à la petite enfance (formation initiale) – (FSÉ)
Formateurs en milieu de travail – (FSÉ)
Gestion des ressources humaines – (ESG)

Toute autre combinaison de **programmes** constitue un cheminement particulier et doit faire l'objet d'une approbation de la part de l'Université. Un cheminement particulier ne peut inclure deux certificats de la liste A. Il est également possible de suivre un autre cheminement incluant un programme d'une autre université ou n'appartenant pas aux listes proposées. Cette demande doit faire l'objet d'une étude par la personne responsable des baccalauréats par cumul de **programmes** à la Faculté qui autorisera le cheminement.

*** La majeure en communication et la majeure en histoire, culture et société sont associées à certaines restrictions au niveau des arrimages permis pour l'obtention du grade de bachelier par cumul de programmes (voir les règlements pédagogiques particuliers de ces majeures).**

Faculté des arts (FA)
Faculté de communication (FC)
Faculté de science politique et de droit (FSPD)
Faculté des sciences (FS)
École des sciences de la gestion (ESG)
Faculté des sciences de l'éducation (FSÉ)
Faculté des sciences humaines (FSH)

Consultez aussi les renseignements généraux sur le Baccalauréat par cumul de programmes à la fin de ce Guide (Annexe II).